



## CAMEROUN

Juillet 2019

### QUATRIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDES DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITERES DE REALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 17 juillet 2019. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 mai 2019 avec les autorités camerounaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 juin 2019.
- Un **supplément** qui met à jour les informations sur l'évolution récente.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Cameroun\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités du Cameroun\*

Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



Communiqué de presse n° 19/288  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 17 juillet 2019

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FEC en faveur du Cameroun et approuve un décaissement de 76,2 millions de dollars**

Le 17 juillet 2019, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de cette revue permet de décaisser 55,2 millions de DTS (environ 76,2 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 372,6 millions de DTS (environ 514,5 millions de dollars).

Le conseil d'administration a également approuvé la demande des autorités d'une dérogation pour inobservation des critères de réalisation relatifs à l'accumulation d'arriérés extérieurs et au plafond sur les financements nets auprès de la BEAC, sur la base des mesures correctives prises par les autorités.

L'accord triennal en faveur du Cameroun a été approuvé le 26 juin 2017 pour un montant de 483 millions de DTS (environ 666,9 millions de dollars, ou 175 % de la quote-part du Cameroun—voir le communiqué de presse n°17/248). Il vise à accompagner les efforts déployés par le pays pour rétablir la viabilité extérieure et budgétaire et jeter les bases d'une croissance plus durable et inclusive et tirée par le secteur privé.

À la suite des débats du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme appuyé par la FEC se sont améliorés depuis un an. La plupart des objectifs à la fin décembre 2018, y compris celui relatif au déficit budgétaire, ont été atteints, et les réformes structurelles suivent leur cours.

« Le Cameroun continue à montrer la voie dans la reconstitution des marges de manœuvre budgétaire et extérieure de la CEMAC. À terme, le soutien constant des autorités camerounaises à la mise en œuvre de la réglementation des changes de la BEAC sera fondamental pour assurer le rapatriement intégral des recettes en devises.

« Il est essentiel de renforcer la discipline budgétaire pour atteindre les objectifs à la fin 2019 fixés dans le programme et atténuer les risques liés aux chocs extérieurs et aux problèmes de sécurité. En réduisant le recours aux procédures de dépenses exceptionnelles et en achevant la réforme du compte unique du Trésor, les autorités favoriseront la mise en œuvre résolue du budget 2019 tout en améliorant la gestion de trésorerie et la transparence dans l'exécution du budget.

« Il est fondamental de ne pas recourir à de nouveaux emprunts non concessionnels et de respecter strictement le plan de décaissement des prêts contractés mais non décaissés pour préserver la viabilité de la dette. Une meilleure hiérarchisation des projets et une efficience accrue des investissements contribueront à répondre aux besoins de développement tout en favorisant une gestion prudente de la dette. L'amélioration de la viabilité financière des grandes entreprises publiques à l'aide de contrats de performance et de réformes ciblées des prix administrés réduira le recours aux subventions et atténuera les risques liés aux passifs conditionnels.

« Il demeure crucial d'améliorer l'inclusion financière, le climat des affaires et la gouvernance pour encourager le développement du secteur privé et stimuler la compétitivité. Il est en particulier essentiel de renforcer le respect des normes de l'ITIE et le cadre de LBC/FT pour favoriser une croissance tirée par le secteur privé et attirer les investissements étrangers.

« Le programme du Cameroun continue d'être appuyé par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de réformes de la part des institutions régionales dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de la politique monétaire, et ce pour favoriser une augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux, qui sont essentielles pour le succès du programme. »



17 juin 2019

## CAMEROUN

### QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

#### PRINCIPAUX THEMES

**Contexte.** D'après les estimations, la croissance a rebondi à 4 % en 2018, soutenue par une production de pétrole et de gaz plus forte que prévu et par les projets liés à la Coupe d'Afrique des nations (CAN). Le déficit budgétaire global a diminué de moitié, à 2½ % du PIB, et les marges de manœuvre extérieures se reconstituent. La dette publique continue d'augmenter à cause de l'accélération des décaissements liés aux projets.

**Perspectives et risques.** Les risques à court terme résultent essentiellement des problèmes de sécurité intérieurs et régionaux, ainsi que des incertitudes politiques avant les élections législatives, régionales et municipales de l'automne. Les perspectives à moyen terme restent positives grâce à l'achèvement de projets liés à la CAN et aux mises en service de projets dans les secteurs des transports et de l'énergie.

**État d'avancement du programme.** La mise en œuvre du programme s'est améliorée depuis un an mais des difficultés persistent. Tous les critères de réalisation sauf deux ont été largement respectés. Le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs a été temporairement dépassé à partir de janvier, mais les arriérés ont été intégralement remboursés en avril. Le critère de réalisation relatif aux créances nettes de la BEAC sur l'État a été manqué de ½ % du PIB en raison de difficultés de gestion de trésorerie. Les réformes structurelles progressent, malgré certains retards.

#### Principales recommandations.

- Poursuivre la consolidation budgétaire soutenue par la réduction des exonérations fiscales, l'amélioration des administrations fiscale et douanière, et une plus grande efficacité des investissements.
- Continuer de renforcer la discipline budgétaire en ayant moins recours aux procédures exceptionnelles de dépenses et en s'attaquant résolument aux problèmes de gestion de la trésorerie.
- Maintenir la viabilité de la dette en hiérarchisant avec soin les investissements financés sur ressources extérieures et en réduisant les risques budgétaires liés aux entreprises publiques.
- Continuer de soutenir la stratégie régionale de réforme par une mise en œuvre rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes.

- Améliorer la gouvernance et le climat des affaires afin de favoriser le développement du secteur privé et la diversification de l'économie, notamment en accélérant les réformes du secteur financier et en renforçant le respect des normes de l'ITIE et de LBC/FT.

**Vues des services du FMI.** Les services du FMI appuient les demandes des autorités d'achèvement de la quatrième revue, de dérogations pour non-observation de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation. À l'achèvement de la revue, un décaissement de 55,2 millions de DTS (20 % de la quote-part du pays) sera disponible, portant le montant total alloué à 372,6 millions de DTS, soit 135 % de la quote-part.

Approuvé par  
**David Owen et**  
**Martin Sommer**

Les entretiens se sont tenus à Yaoundé du 23 avril au 3 mai 2019. L'équipe de la mission était composée de Mme Deléchat (chef de mission), MM. Barry, Tintchev et Nsengiyumva (tous du département Afrique), Mme Schauer (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et MM. Portier (département des marchés monétaires et de capitaux) et Sow (département des finances publiques). L'équipe a bénéficié du concours de M. Tchakoté (économiste local) et de Mmes Canales, Ibrahim et Synak. Des membres des services de la Banque africaine de développement, de la Commission de la CEMAC et de la Banque mondiale ont assisté à certaines réunions.

## TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	5
<b>CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b>	<b>9</b>
<b>ENTRETIENS</b>	<b>10</b>
A. Perspectives et risques	10
B. Politique budgétaire : maintenir la discipline budgétaire et reconstituer les marges de manœuvre	11
C. Renforcer la gouvernance budgétaire : poursuivre les réformes budgétaires structurelles	14
D. Gestion de la dette : préserver la viabilité de la dette et maîtriser les risques liés aux passifs contingents	16
E. Politiques monétaire et financière : accélérer les réformes	18
F. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires	20
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>23</b>
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Évolution du secteur réel, 2015–18	26
2. Évolution budgétaire, 2013–18	27
3. Évolution du secteur extérieur, 2012–18	28
4. Évolution monétaire, 2014–18	29
5. Évolution du secteur financier, 2012–18	30

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24	31
2a. Opérations de l'administration centrale, 2016–24	32
2b. Opérations de l'administration centrale, 2016–24	33
3. Balance des paiements, 2016–24	34
4. Situation monétaire, 2016–24	35
5. Indicateurs de solidité financière, 2014–19	36
6. Matrice d'évaluation des risques	37
7. Besoins de financement extérieur, 2017–24	38
8. Besoins bruts de financement, 2017–24	39
9. Proposition d'échéancier de décaissements au titre de l'accord FEC, 2017–20	40
10. Capacité à rembourser le FMI	41

**ANNEXES**

I. Tarification des carburants et subventions	42
II. La réforme du compte unique du Trésor au Cameroun	46
III. Améliorer l'efficacité des investissements publics : quelles conséquences macroéconomiques ?	48

**APPENDICE**

I. Lettre d'Intention	54
Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Economique et Financière, 2017-19	57
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	79



## Sigles et acronymes

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BEAC	Banque des États de l’Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale
CNDP	Comité national de la dette publique
COBAC	Commission bancaire de l’Afrique centrale
CSPH	Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
EGIP	Évaluation de la gestion des investissements publics
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
PME	Petites et moyennes entreprises
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SONARA	Société nationale de raffinage
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

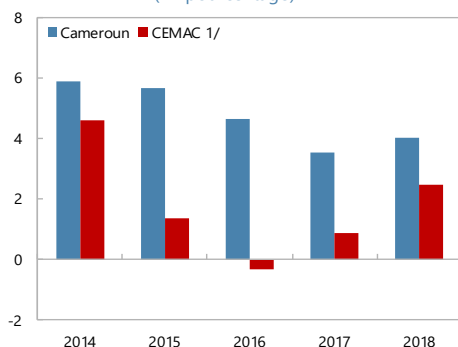
## CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

**1. Le Cameroun continue de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CEMAC.** La croissance du Cameroun est restée résiliente. Le solde primaire hors pétrole s'est amélioré de 3,6 % du PIB depuis 2016, grâce à une hausse des recettes non pétrolières et à une consolidation des dépenses. Le Cameroun a en outre beaucoup contribué à reconstituer les marges de manœuvre extérieures de la CEMAC grâce à un meilleur rapatriement des recettes en monnaies étrangères par les banques commerciales. À terme, le maintien de la trajectoire de consolidation budgétaire convenue par les quatre pays qui sont déjà sous un programme appuyé par le FMI et la conclusion des entretiens sur les programmes avec la République du Congo et la Guinée équatoriale aideront à poursuivre le redressement des avoirs extérieurs nets de la BEAC pour les porter à environ 3,3 mois d'importations à fin 2019 (contre 2,3 mois à fin 2016).

**Graphique 1 du texte. Cameroun : contribution à l'ajustement régional, 2014–18**

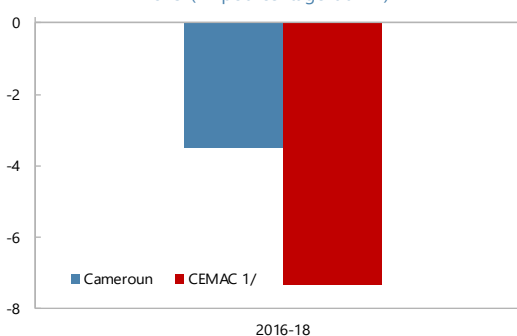
*La croissance du Cameroun reste résiliente ...*

**Croissance du PIB réel, 2014-18**  
(En pourcentage)



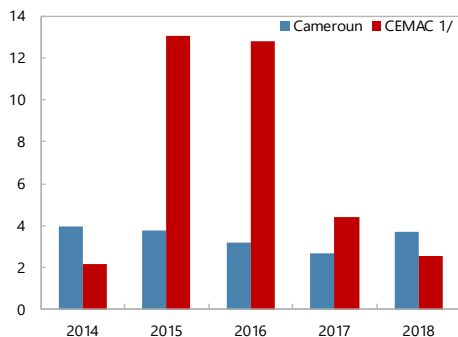
*... tandis que la consolidation budgétaire progresse.*

**Évolution du solde budgétaire global (hors dons) entre 2016 et 2018**  
(En pourcentage du PIB)



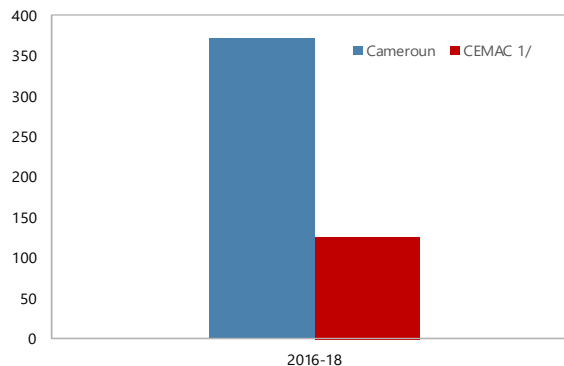
*L'ajustement du compte courant s'est inversé ...*

**Déficit courant, 2014-18**  
(En pourcentage du PIB)



*... mais les avoirs nets extérieurs s'accroissent plus rapidement que dans la CEMAC.*

**Évolution des avoirs nets extérieurs de la BEAC entre 2016 et 2018**  
(En milliards de FCFA)



Sources : autorités de la CEMAC ; BEAC ; estimations des services du FMI.  
1/ CEMAC Cameroun compris.

**2. Les conditions de sécurité continuent à se dégrader.** Les attaques de Boko Haram se poursuivent dans le Nord du pays et la crise dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest s'aggrave. Les coûts humanitaires et économiques augmentent. Le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu une réunion informelle le 13 mai pour plaider en faveur d'une augmentation de l'aide humanitaire destinée aux populations déplacées et appeler toutes les parties au conflit à respecter les droits humains et le droit international. L'ONU estime que 2,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire au Cameroun, dont 1,3 million dans les deux régions anglophones. La désorganisation de la production alimentaire a des répercussions sur les prix et la quasi-paralysie de l'activité économique dans ces régions frappe les entreprises, petites et plus grandes, et influe sur le recouvrement global de l'impôt, qui a diminué au premier trimestre 2019 par rapport au premier trimestre 2018. L'organisation d'élections législatives, régionales et municipales libres dans de bonnes conditions de sécurité à l'automne 2019 pourrait augmenter les coûts sécuritaires, qui sont déjà à la hausse.

**3. La croissance a rebondi en 2018.** D'après les estimations, la croissance du PIB réel a atteint 4 %, contre 3½ % en 2017, du fait d'une contraction moins que prévu de la production de pétrole et de gaz. La croissance du secteur non pétrolier est restée résiliente à 4,4 %, soutenue par une accélération des projets de construction liés à la CAN, une forte demande extérieure de produits forestiers et le développement des services financiers. L'inflation reste faible mais évolue à la hausse. Elle a atteint 2,6 % en mars 2019 en glissement annuel en raison du renchérissement des produits alimentaires dans les régions anglophones touchées par la crise et de l'affaiblissement du taux de change euro/dollar (MPEF ¶2, tableau 1, graphique 1).

**4. La consolidation budgétaire s'est poursuivie.** Le déficit budgétaire global a été ramené à 2,5 % du PIB (contre 4,9 % du PIB en 2017) légèrement au-dessus des projections, la vigueur des recettes non pétrolières n'ayant compensé que partiellement les dépassements des dépenses en capital (MPEF ¶3, tableau 1 du texte, tableaux 2 a-b, graphique 2).

- *Les recettes non pétrolières ont été supérieures aux attentes de 0,5 % du PIB, tirées essentiellement par i) un élargissement de l'assiette de l'impôt grâce notamment à une meilleure segmentation des contribuables, ii) un fort recouvrement des arriérés d'impôts et iii) des recettes exceptionnelles de la TVA douanière liées à l'importation de produits pétroliers raffinés durant les neuf mois de fermeture de la raffinerie publique SONARA.*
- *Les dépenses ont dépassé les crédits budgétaires, en particulier les dépenses d'investissement, ce qui a donné lieu à 1,1 % du PIB des dépenses à régulariser à fin février (fin de la période complémentaire du budget).*
- *Le déficit base caisse a été inférieur aux prévisions en raison d'une plus grande accumulation des restes à payer à la fin de l'année.*

- *Un excédent de financement bancaire intérieur a été plus que compensé par les retraits des financements non bancaires.* Des financements bancaires intérieurs abondants, notamment l'émission en novembre 2018 de 200 milliards de FCFA d'obligations à moyen terme, ont été plus que compensés par des paiements en dessous de la ligne au titre des comptes de correspondants et d'autres engagements de l'État<sup>1</sup>. Une diminution des dépôts de l'État auprès de la BEAC a aidé à financer les sorties de trésorerie supplémentaires.
- Les résultats préliminaires du premier trimestre 2019 font apparaître une moins-value sur les recettes non pétrolières et une exécution plus lente que prévu des dépenses courantes et des dépenses en capital, d'où un excédent budgétaire global de 0,7 % du PIB, contre un déficit prévu de 0,3 % du PIB.

**Tableau 1 du texte. Cameroun : résultats budgétaires en 2018 (en pourcentage du PIB)**

	Prog. 3e rev.	Réels	Déviations
<b>Recettes et dons</b>	<b>15,6</b>	<b>16,1</b>	<b>0,6</b>
<i>Recettes pétrolières</i>	2,2	2,3	0,1
<i>Recettes non pétrolières</i>	12,9	13,4	0,5
<b>Dépenses</b>	<b>17,9</b>	<b>18,6</b>	<b>8,0</b>
Dépenses courantes	11,6	11,6	0,0
Dépenses d'équipement	6,0	6,9	0,9
<i>dont financées sur ressources extérieures</i>	3,5	3,5	0,0
<b>Déficit global (base ordres de paiement)</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,5</b>	<b>-0,2</b>
<b>Réduction des arriérés et restes à payer</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,6</b>
Arriérés	-0,4	-0,6	-0,2
Autres arriérés		-0,4	
Restes à payers	-0,5	0,6	1,1
<b>Ordres de paiement non exécutés</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,0</b>
<b>Déficit de trésorerie</b>	<b>-3,7</b>	<b>-3,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Financements</b>	<b>3,7</b>	<b>3,3</b>	<b>-0,4</b>
<b>Financements extérieurs</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>0,2</b>
<i>dont prêts au titre de l'appui budgétaire</i>	1,3	0,0	-1,3
<b>Financements intérieurs</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,6</b>
Système bancaire	0,5	1,4	0,9
BEAC net	-0,1	0,8	0,9
<i>dont : dépôts de l'État</i>	-0,4	0,5	0,9
<i>avances statutaires</i>	0,0	0,0	0,0
<i>FMI net</i>	0,3	0,4	0,0
Banques commerciales	0,6	0,5	0,0
Financement non bancaire	-0,5	-1,9	-1,4
<i>dont : amortissement de dettes intérieures</i>	-0,2	-0,3	-0,1
<i>comptes de correspondants (nets) 1/</i>	-0,4	-1,8	-1,4
<b>Objectif de solde primaire hors pétrole (en milliards de FCFA)</b>	<b>-872,0</b>	<b>-837,2</b>	<b>34,8</b>

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ à l'exception du paiement des ordres de paiement non exécutés.

**5. D'après les estimations, le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant à 3,7 % du PIB en 2018 contre 2,7 % du PIB en 2017.** La balance commerciale s'est considérablement dégradée suite à la fermeture de la SONARA, qui a entraîné une hausse des importations de produits minéraux, et la désorganisation de la production dans les régions anglophones, qui a affaibli les exportations agricoles. Toutefois, du fait de l'accélération du rapatriement par les banques des avoirs en devises à la suite de l'application plus stricte de la réglementation des changes, l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la BEAC a dépassé les projections de la troisième revue de 158 milliards de FCFA à fin 2018. En outre, les avoirs extérieurs nets de la BEAC ont aussi augmenté de 48 milliards de FCFA au premier trimestre 2019, et les avoirs extérieurs des banques ont légèrement diminué, ce qui a entraîné une accumulation des avoirs extérieurs nets de 35 milliards de FCFA au premier trimestre 2019 (MPEF 14, graphique 3, tableau 3).

<sup>1</sup> Les comptes de correspondants sont des comptes rattachés au Trésor destinés à gérer les ressources des entités publiques autonomes et des municipalités. Ils ont cependant été par ailleurs détournés afin d'inclure des crédits budgétaires inutilisés pour des projets d'investissement (plan d'urgence triennal PLANUT et certains projets dans le cadre de la CAN par exemple). Ces comptes sont progressivement clôturés mais ont encore reçu des versements importants à fin 2018 (voir aussi l'annexe III du Rapport des services du FMI n° 18/09). D'autres engagements de l'État qui ont été payés étaient composés d'obligations de l'État non budgétisées (notamment des transferts aux entreprises publiques).

## 6. La croissance des agrégats monétaires s'est accélérée en 2018 en contrepartie de l'accumulation d'avoirs extérieurs nets.

La croissance de la monnaie au sens large et des dépôts a pratiquement doublé pour se situer à un peu moins de 10 % en 2018. Le crédit à l'économie s'est accéléré pour atteindre un taux de croissance annuel de 7,2 %. La monnaie au sens large et le crédit à l'économie ont reculé au premier trimestre 2019 du fait du ralentissement de l'activité économique (MPEF 115, graphique 4, tableau 4).

## 7. Le ratio de la dette au PIB a encore augmenté en 2018 et le risque de surendettement reste élevé (tableau 2 du texte, graphique 2 du texte 2, tableau 1).

La dette publique totale est passée à 39,3 % du PIB à fin 2018 (contre 36,9 % du PIB en 2017) essentiellement sous l'effet des variations de change et de la mise en œuvre plus rapide des projets. Le service de la dette extérieure a également augmenté, à 361 milliards de FCFA, la majorité étant due à la Chine. Les nouveaux emprunts sont cependant restés très en deçà des limites du programme en 2018, ce qui a contribué à ramener l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) à 18,9 % du PIB à fin 2018 (dont 0,5 % du PIB d'annulations de projets déjà achevés).

# MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

## 8. Les résultats du programme se sont améliorés depuis l'année dernière mais des difficultés persistent (MPEF 116–7).

**Tableau 2 du texte. Cameroun : dette contractée et garantie par l'État ; service de la dette extérieure, 2016–18**

	Déc. 16	Déc. 17	Déc. 18 (est.)
	% du PIB	% du PIB	% du PIB
<b>Dette contractée par l'État et décaissée</b>	<b>26,3</b>	<b>30,2</b>	<b>33,8</b>
Dette extérieure	20,5	22,8	26,3
Dette intérieure	5,5	7,1	7,3
Dette garantie par l'État	0,3	0,3	0,2
<b>Dette de la SONARA</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>
Intérieure	10,4	12,6	10,7
Extérieure	22,4	24,9	28,7
Pour mémoire :			
<i>Encours de la dette contractée mais non décaissée</i>	<i>19,9</i>	<i>21,7</i>	<i>18,9</i>
Intérieure	1,3	0,8	0,8
Extérieure	18,5	20,9	18,1

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

	2017	2018 (est.)	2019 (proj.)
<b>Total</b>	<b>270,5</b>	<b>361,4</b>	<b>540,5</b>
Amortissement	134,5	210,4	380,6
<i>dû à la Chine</i>	<i>30,0</i>	<i>90,3</i>	<i>134,5</i>
Intérêts	136,0	151,0	160,0
<i>dus à la Chine</i>	<i>46,9</i>	<i>62,3</i>	<i>28,4</i>

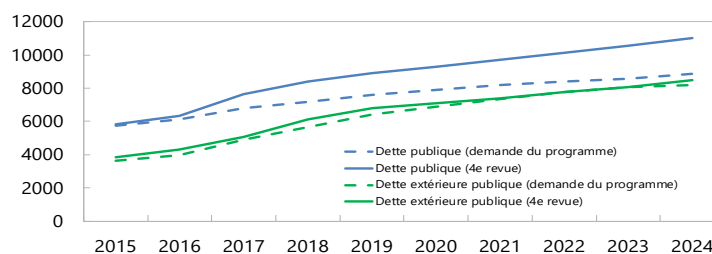
Note : Ne comprend pas le service de la dette de la SONARA. Le service de la dette envers la Chine comprend le service de la dette publique et

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

**Graphique 2 du texte. Cameroun : dette publique, 2015–24**

### Dette publique

(Lors de la demande du programme et à la 4<sup>e</sup> revue, en milliards de FCFA)



Note : La première année des projections à la date de demande du programme était 2016 et 2019 pour la 4<sup>e</sup> revue. L'augmentation observée entre 2016 et 2018 des données réelles s'explique essentiellement par des déficits primaires, des paiements d'intérêts et la consolidation des avances statutaires de la BEAC. La dette est plus élevée essentiellement du fait de l'ajout de l'ensemble de la dette de la SONARA.

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

- *Tous les critères de réalisation sauf deux ont été largement respectés.* Le critère relatif au plafond du financement net de la BEAC a été manqué de 0,5 % du PIB. Le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs a été dépassé à fin janvier car les autorités souhaitaient intégrer le service de la dette due à Eximbank Chine dans le champ du rééchelonnement en cours de négociation. Ces arriérés, qui s'élevaient à 52 milliards de FCFA, ont toutefois été remboursés en avril. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception du plafond indicatif des interventions de la SNH (dépassé de 0,2 % du PIB, tableau 1 du MPEF). Les résultats au regard des objectifs indicatifs à fin mars se sont affaiblis alors que certains objectifs subissaient le contrecoup des résultats budgétaires à fin 2018 et du ralentissement des dépenses et de l'activité économique.
- *Sur les 11 repères structurels attendus avant fin mai, 5 ont été respectés dans les délais et 3 ont été respectés avec retard* (tableau 6b). Les repères structurels relatifs à la politique budgétaire et à la gestion des finances publiques ont été respectés, ainsi que deux mesures sur le paiement régulier des factures des services d'utilité publique et la création d'un registre des sûretés mobilières. La formation des magistrats exerçant dans les chambres commerciales, qui n'a commencé qu'en janvier (repère structurel de fin décembre), a été achevée à fin mars, et les repères structurels sur le rapprochement des données de la société nationale des hydrocarbures (SNH) (repère structurel pour janvier) et sur l'échéancier de décaissement des soldes engagés non décaissés (repère structurel pour mars) ont été respectés en mai. Cependant, les repères structurels de fin mars relatifs à l'enregistrement des sûretés mobilières existantes et à la définition du modèle économique de la banque des PME n'ont pas été respectés et ne le seront vraisemblablement pas avant juillet et septembre, respectivement, avec l'appui d'une assistance technique.

## ENTRETIENS

### A. Perspectives et risques

**9. Les perspectives économiques à court terme sont ternes, les problèmes sécuritaires pesant sur l'activité non pétrolière.** La croissance devrait légèrement augmenter pour atteindre 4,2 % en 2019, principalement tirée par une hausse de la production pétrolière et gazière. Le report de 2019 à 2021 de l'organisation de la CAN par le Cameroun et la crise dans les régions anglophones pèsent sur les perspectives du secteur non pétrolier, dont la croissance devrait reculer légèrement par rapport à 2018. L'achèvement des projets liés à la CAN et les nouveaux projets de transport et d'énergie devraient progressivement doper la croissance et la porter de 5 à 5 ½ % environ à moyen terme. La consolidation budgétaire devrait se poursuivre jusqu'à fin 2020, date à laquelle le critère de convergence régional sur le solde budgétaire de référence de 1 ½ % du PIB devrait être respecté. Le solde courant devrait se stabiliser autour de 3 % du PIB lorsque que les importations se normaliseront et que l'augmentation des exportations non pétrolières compensera la baisse des exportations de pétrole brut (MPEF 118-9, tableau 3 du texte).

Tableau 3 du texte 3. Cameroun : perspectives à moyen terme, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
	Réels	Est.	R. 18/378	Est.	R. 18/378	Proj.	Proj.				
PIB réel	4,6	3,5	3,8	4,0	4,4	4,2	4,5	4,8	5,0	5,3	5,5
Inflation (moyenne de la période)	0,9	0,6	0,9	1,1	1,2	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0
Solde du compte courant (% du PIB)	-3,2	-2,7	-3,6	-3,7	-3,1	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-3,0	-3,0
Solde budgétaire global (base ordres de paiement, dons compris)	-6,1	-4,9	-2,4	-2,5	-2,0	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Solde de référence de la CEMAC (base ordres de paiements, dons c	-5,4	-4,3	-2,7	-3,0	-2,3	-2,6	-1,8	-1,5	-1,5	-1,4	-1,4
Solde primaire non pétrolier (base odp, % du PIB non pétrolier)	-7,6	-6,1	-3,9	-4,1	-3,2	-3,5	-2,6	-2,4	-2,2	-2,0	-1,8
Dette publique 1/ 2/	32,8	37,6	36,9	39,3	36,7	39,5	39,0	38,3	37,4	36,5	35,4

Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les écarts de financement cumulés.

2/ Les projections sont réalisées à partir d'une analyse de viabilité de la dette (AVD) actualisée, qui ne tient pas compte de l'encours de la dette qui a bénéficié d'un allègement au titre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) avec la France.

**10. Des risques extérieurs et intérieurs pourraient affectés les perspectives.** L'incertitude liée aux tensions commerciales internationales et à la décélération de la croissance en Chine, la volatilité persistante des prix des produits de base, les retards dans les ajustements régionaux de la CEMAC et la persistance des tensions sécuritaires dans la région, qui pourraient peser sur la croissance, constituent les principaux risques extérieurs. Au niveau intérieur, une nouvelle dégradation du climat sociopolitique à la veille des élections municipales, régionales et législatives de l'automne pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance et l'inflation, et compromettre la consolidation budgétaire et la mise en œuvre des réformes. Une hausse soutenue des cours du pétrole et la conclusion de programmes du FMI avec le Congo et la Guinée équatoriale pourraient contribuer à atténuer les risques extérieurs. Sur le plan intérieur, le dynamisme des secteurs de la construction, de la foresterie et des services financiers pourrait contribuer à soutenir l'activité non pétrolière (MPEF 110, tableau 6).

**11. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation des perspectives de croissance par les services du FMI et attirent l'attention sur les facteurs qui pourraient orienter les projections à la hausse.** Elles relèvent que l'intégration de l'économie camerounaise dans les chaînes de valeur mondiales, en particulier grâce au développement de matières premières locales, et la relocalisation de certaines activités agro-industrielles dans des lieux plus sécurisés, pourraient accélérer la croissance (MPEF 118).

## B. Politique budgétaire : maintenir la discipline budgétaire et reconstituer les marges de manœuvre

**12. Le budget 2019 a été révisé pour mieux tenir compte des résultats de 2018 tout en maintenant la trajectoire de consolidation budgétaire globalement inchangée.** Le budget 2019 révisé maintient le déficit global prévu dans le programme à 2 % du PIB, mais avec un solde primaire hors pétrole légèrement supérieur (de 0,3 % du PIB). Les révisions de la composition des recettes et des dépenses tiennent compte du caractère ponctuel de certaines recettes non pétrolières perçues en 2018 et de la faiblesse des recettes non pétrolières au premier trimestre 2019, de l'augmentation de la production pétrolière (à prix constants), de la redéfinition des priorités des dépenses courantes

pour provisionner intégralement les risques budgétaires liés aux subventions aux carburants, des dépenses afférentes aux élections et des interventions directes de la SNH et d'une augmentation des dépenses d'investissement, représentant 0,7 % du PIB, du fait d'une exécution plus rapide des investissements financés sur ressources extérieures (tableau 4 du texte, MPEF ¶11-12). Les autorités conviennent d'établir des mesures d'urgence si d'autres risques se concrétisaient, notamment : i) un renforcement du contrôle et des audits des contribuables susceptibles de sous-déclarer leurs revenus, un meilleur recouvrement des arriérés fiscaux et un meilleur contrôle des exonérations, en particulier à la douane ; ii) une réduction supplémentaire des dépenses au titre des biens et services non prioritaires et un contrôle accru du rythme des engagements budgétaires (MPEF ¶15). En outre, les services du FMI recommandent aux autorités d'économiser toutes recettes additionnelles résultantes d'une hausse des cours du pétrole.

**Tableau 4 du texte. Cameroun : changements apportés au budget 2019**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire) (des parties sur les notes sont cachées)

	2017		2018		2019		Ajustement 2019		Note
	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Budg	Rév.	Rév.	Rév.	
					Est.	Prog.	prog.	prog./est.	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6) - (3)	(6) - (5)		
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>16,1</b>	<b>15,6</b>	<b>15,5</b>	<b>16,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,6</b>	Les projections de recettes pétrolières ont été révisées à la hausse pour tenir compte d'une augmentation de la production de pétrole et de gaz. De plus, les révisions des projections des recettes non pétrolières tiennent compte des résultats de 2018 et des nouvelles mesures fiscales et administratives totalisant 0,1 % du PIB (par rapport à 2018) et 0,3 % du PIB (par rapport au budget initial).
Recettes du secteur pétrolier	1,9	2,2	2,3	2,0	2,0	2,2	-0,1	0,2	
<b>Recettes du secteur non pétrolier</b>	<b>12,7</b>	<b>12,9</b>	<b>13,4</b>	<b>13,2</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	
Dons totaux	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	0,0	0,1	
<b>Dépenses totales</b>	<b>19,8</b>	<b>17,9</b>	<b>18,7</b>	<b>17,6</b>	<b>17,4</b>	<b>18,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,6</b>	Les dépenses courantes ont augmenté de 0,2 % du PIB par rapport à 2018 mais restent inchangées par rapport au budget 2019 initial. Les traitements et salaires sont légèrement révisés à la baisse pour tenir compte des économies au titre de l'audit de la fonction publique. Les biens et services ont été réduits du fait d'économies au titre des dépenses non prioritaires plus importantes que les dépenses supplémentaires au titre de la sécurité et des élections. En outre, les transferts ont été revus à la hausse pour tenir compte de l'ensemble des subventions aux carburants à la SONARA.
<b>Dépenses courantes</b>	<b>11,2</b>	<b>11,8</b>	<b>11,6</b>	<b>11,8</b>	<b>11,7</b>	<b>11,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	
Traitements et salaires	5,0	4,7	4,7	4,6	4,6	4,6	-0,1	-0,1	
Biens et services	3,7	3,8	3,4	3,9	3,9	3,6	0,1	-0,4	
Subventions et transferts	1,8	2,4	2,6	2,3	2,3	2,7	0,2	0,4	
Intérêts	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0	
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>8,6</b>	<b>6,0</b>	<b>6,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>6,6</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,7</b>	Les dépenses d'équipement, en particulier celles financées sur ressources extérieures, sont révisées à la hausse de 0,7 % du PIB par rapport au budget initial pour tenir compte de la poursuite de l'exécution des projets d'investissement et de l'apurement des prêts contractés mais non décaissés.
dont financées sur ressources intérieures	4,8	2,6	3,4	3,2	3,1	3,1	-0,3	0,0	
dont financées sur ressources extérieures	3,8	3,5	3,5	2,7	2,7	3,4	-0,1	0,7	
Prêts nets	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	0,0	
<b>Solde global (base odp, dons compris)</b>	<b>-4,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>	
Ajustement à la base caisse	0,4	-1,4	-0,8	-0,5	-0,5	-1,1	-0,3	-0,3	
Ordres de paiement non exécutés ( - = réductif)	-0,5	-0,5	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	
Obligations impayées de l'État	0,9	-1,0	-0,4	-0,5	-0,5	-1,1	-0,7	-0,3	
Restes à payer	1,6	-0,5	0,6	0,0	0,0	-0,4	-1,1	-0,4	
Arriérés	-0,7	-0,4	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3	0,3	0,1	
Autres arriérés 1/			-0,4			-0,3			
Solde global (base caisse, dons compris)	-4,5	-3,8	-3,3	-2,5	-2,4	-3,2	0,2	-0,7	
<i>Pour mémoire</i>									
Obligations impayées de l'État (milliards de FCFA)	962,2	273,7	582,8	170,3	170,3	334,3			
Restes à payer	428,1	85,8	262,5	85,8	85,8	162,5			
Arriérés 2/	281,7	187,8	146,3	84,4	84,4	73,3			
Autres arriérés 1/	252,5		174,0			98,5			

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Voir la note 3/ du tableau 2a.

2/ En 2018, des arriérés liés essentiellement à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contrepartie de projets ont été annulés pour un total de 301 milliards de FCFA environ.

**13. Une hausse du financement extérieur (avec un déficit global inchangé) permettra de reconstituer les dépôts de l'État auprès de la BEAC et rembourser les restes à payer accumulés en 2018.** Les services du FMI et les autorités conviennent qu'il faut réviser le plan de trésorerie 2019 pour reconstituer les dépôts de l'État auprès de la BEAC tout en intégrant des projections plus



réalistes des futurs paiements au titre des comptes de correspondants au-dessous de la ligne et le règlement d'engagements budgétaires passés non comptabilisés. En outre, des provisions suffisantes sont faites pour régler 249 milliards de FCFA de restes à payer accumulés en 2018 et les arriérés intérieurs existants (tableau 5 du texte, MPEF ¶12–13).

**Les autorités restent déterminées à maintenir la trajectoire de consolidation prévue dans le programme en 2020.**

Le cadre budgétaire prévoit une nouvelle réduction du déficit global à 1½ % du PIB (conforme au critère de convergence de la CEMAC), grâce à des mesures visant à élargir l'assiette des recettes non pétrolières (voir ci-dessous), rationaliser les dépenses courantes tout en préservant les dépenses sociales, et renforcer l'efficacité des investissements (tableau 6 du texte, MPEF ¶16–17). Les objectifs budgétaires pourraient néanmoins être révisés sur la base d'une AVD actualisée.

**Tableau 5 du texte. Cameroun : budget 2019 et plan de financement intérieur**

en milliards de FCFA	2017	2018	S1-2019	2019
<b>Financement intérieur net de l'État</b>	<b>23,0</b>	<b>-211,8</b>	<b>95,7</b>	<b>74,4</b>
<b>Système bancaire</b>	<b>165,6</b>	<b>296,1</b>	<b>169,5</b>	<b>211,4</b>
BEAC net	140,2	185,6	41,0	8,1
dont : Dépôts de l'État 1/	-347,4	108,8	-12,5	-64,9
Avances statutaires	345,9	0,4	0,0	0,0
FMI net	141,7	76,4	41,0	73,0
Banques commerciales net	25,4	110,6	128,5	203,3
<b>Financement non bancaire</b>	<b>-142,6</b>	<b>-507,9</b>	<b>-73,8</b>	<b>-137,0</b>
dont : Amortissement de la dette intérieure	-35,6	-63,9	-28,9	-65,4
Comptes de correspondants (nets)	-113,3	-486,3	-16,2	-71,2

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ L'accumulation des dépôts en 2017 comprends 277 milliards de FCFA d'avances statutaires tirées et déposées sur un compte séquestre.

**Tableau 6 du texte. Cameroun : cadre budgétaire, 2016–20**  
(En pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020
			R. 18/378	Est.	R. 18/378	Proj.	Proj.
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>						
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>14,7</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>16,1</b>	<b>15,5</b>	<b>16,2</b>	<b>16,3</b>
Recettes du secteur pétrolier	2,1	1,9	2,2	2,3	2,0	2,2	2,0
Recettes du secteur non pétrolier	12,3	12,7	12,9	13,4	13,2	13,5	13,8
Dons totaux	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4
<b>Dépenses totales</b>	<b>20,9</b>	<b>19,8</b>	<b>17,9</b>	<b>18,6</b>	<b>17,4</b>	<b>18,2</b>	<b>17,8</b>
Dépenses courantes	12,4	11,2	11,8	11,6	11,7	11,8	11,5
Traitements et salaires	4,9	4,9	4,7	4,7	4,6	4,6	4,4
Biens et services	4,3	3,7	3,8	3,4	3,9	3,6	3,4
Subventions et transferts	2,5	1,8	2,4	2,6	2,3	2,7	2,6
Intérêts	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0
Dépenses d'équipement	8,3	8,6	6,0	6,9	5,9	6,6	6,3
dont financées sur ressources intérieures	5,8	4,8	2,6	3,4	3,1	3,1	3,0
dont financées sur ressources extérieures	2,5	3,8	3,5	3,5	2,7	3,4	3,3
<b>Solde global (base ordres de paiement, dons compris)</b>	<b>-6,1</b>	<b>-4,9</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,5</b>
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,3</b>	<b>-2,7</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,8</b>
<b>Solde global (base caisse, dons compris)</b>	<b>-5,1</b>	<b>-4,5</b>	<b>-3,8</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,4</b>	<b>-3,1</b>	<b>-2,3</b>
<b>Solde primaire non pétrolier (base odp, dons compris) 1/</b>	<b>-7,5</b>	<b>-5,9</b>	<b>-3,8</b>	<b>-3,9</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-2,5</b>
<b>Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris) 1/</b>	<b>-6,4</b>	<b>-5,5</b>	<b>-5,2</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4,5</b>	<b>-3,3</b>
Financement extérieur net	1,8	3,9	2,4	3,9	1,1	1,6	1,6
Financement intérieur net	3,0	0,6	-0,4	-0,5	-0,4	-0,1	0,6
<b>Écart de financement</b>		<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>
dont FMI			0,4		0,4	0,4	0,2
dont aide budgétaire (hors FMI)			1,4		1,3	1,2	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage du PIB non pétrolier.

#### 14. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de continuer de soutenir la stratégie régionale de la CEMAC, notamment en achevant la mise en œuvre du plan de consolidation budgétaire.

Elles se félicitent de la souplesse des services du FMI en ce qui concerne l'augmentation des investissements financés sur ressources extérieures, en notant que cela est essentiel pour que le Cameroun continue de jouer son rôle de moteur de la croissance dans la région. S'agissant des subventions aux carburants, elles soulignent qu'elles ont chargé la Banque mondiale de mener une étude approfondie de la structure des prix du carburant, de trouver les moyens de mieux cibler les subventions en faveur des populations pauvres et vulnérables et d'aider à préparer une campagne de communication pour sensibiliser le public aux avantages d'une flexibilité de la structure des prix intérieurs du carburant accompagnée de filets de sécurité adaptés.

### C. Renforcer la gouvernance budgétaire : poursuivre les réformes budgétaires structurelles

#### 15. Les autorités et les services du FMI conviennent de la nécessité de poursuivre les réformes visant à continuer d'élargir l'assiette des recettes non pétrolières.

- Les exonérations fiscales demeurent élevées et il faudrait s'y attaquer résolument à compter du budget 2020, tout en veillant à continuer de protéger les populations pauvres et vulnérables. Les dépenses fiscales totales représentaient 3 % du PIB en 2017, dont un tiers étaient des exonérations sur les biens de consommation de base, le reste étant essentiellement composé d'exonérations destinées à favoriser l'investissement (loi de 2013) ou la prospection et l'investissement dans le secteur pétrolier et gazier (tableau 7 du texte). Les services du FMI soulignent qu'il est important, entre autres, de supprimer les exonérations discrétionnaires restantes et de réduire le champ d'application de la loi d'incitation à l'investissement de 2013.
- L'efficacité de la TVA pourrait être encore améliorée. Sur la base de recommandations récentes de l'assistance technique, les services du FMI recommandent de procéder à une analyse des écarts de TVA afin de recenser les lacunes qui persistent dans le système de la TVA. En outre, les services du FMI et les autorités conviennent qu'un relèvement du seuil d'assujettissement à la

Tableau 7 du texte : dépenses fiscales, 2017

	2017		
	Impôts indirects	Impôts directs	Total
<b>Total</b>	<b>397,2</b>	<b>208,5</b>	<b>605,7</b>
Facilitation de l'accès aux produits de première nécessité <sup>1</sup>	192,1	0,0	192,1
Incitations à l'investissement	81,7	70,8	152,5
Promotion des industries extractives	62,5	134,3	196,8
Autres <sup>2</sup>	60,9	3,4	64,3
<b>En pourcentage des recettes non pétrolières</b>	<b>15,3</b>	<b>8,1</b>	<b>23,4</b>
Facilitation de l'accès aux produits de première nécessité <sup>1</sup>	7,4	0,0	7,4
Incitations à l'investissement	3,2	2,7	5,9
Promotion des industries extractives	2,4	5,2	7,6
Autres <sup>2</sup>	2,4	0,1	2,5
<b>En pourcentage du PIB</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>3,0</b>
Facilitation de l'accès aux produits de première nécessité <sup>1</sup>	0,9	0,0	0,9
Incitations à l'investissement	0,4	0,3	0,8
Promotion des industries extractives	0,3	0,7	1,0
Autres <sup>2</sup>	0,3	0,0	0,3
<i>Pour mémoire</i>			
Recettes non pétrolières			2.589,2
PIB nominal			20.328,4

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Les « produits de première nécessité » comprennent le riz, la farine, le lait, le poisson, le sucre, les œufs et d'autres produits alimentaires.

<sup>2</sup> Le poste « Autres » recouvre notamment les dépenses fiscales consacrées à l'accès aux services de santé, à la promotion de la production agropastorale et de la transformation locale du bois, à la facilitation de l'accès à l'électricité, l'eau potable et l'éducation, au développement du logement social et des technologies des communications, à l'acquisition de nouveaux véhicules, au respect des conventions internationales et à des exonérations discrétionnaires.

TVA et une simplification de la fiscalité des petites entreprises pourraient contribuer à améliorer l'efficacité de la TVA, parallèlement à des contrôles renforcés, pour faire face aux risques de sous-déclarations et à la vérification plus systématique de toutes les déclarations de crédit de TVA (MPEF ¶120).

- *Les réformes des administrations fiscale et douanière visant à simplifier et à automatiser les procédures de paiement et à recouper les déclarations devraient être poursuivies.* Les mesures portant sur les recettes ont généré des recettes supplémentaires représentant environ 0,4 % du PIB au cours des deux dernières années, et il est largement possible d'en générer davantage car de nombreuses réformes sont encore en cours. Les autorités partagent ce point de vue et notent qu'elles continueront de renforcer la coordination entre la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes, d'améliorer les résultats des audits et des contrôles conjoints et de veiller à mieux contrôler l'évaluation en douane des importations et exportations (MPEF ¶121).

**16. La discipline dans l'exécution du budget reste faible.** Les difficultés de clôture des comptes budgétaires annuels durant la période complémentaire ont persisté au début de 2019, du fait du recours continu aux procédures de dépenses dérogatoires (mais dans une moindre mesure qu'en 2017), ce qui a provoqué des dépassements budgétaires et entraîné des révisions des données budgétaires de fin 2018 jusqu'en mai 2019. Les autorités conviennent de la nécessité de i) continuer à réduire les procédures de dépenses dérogatoires, en les ramenant de 9 % du total des dépenses hors intérêts en 2018 à 5 % en 2019 et procéder systématiquement à temps à un rapprochement mensuel des interventions directes de la SNH par catégories de dépenses (repère structurel continu), tout en inscrivant au budget toutes ces interventions ; ii) ramener la période complémentaire à un mois ; iii) renforcer le système de reporting financier de l'État afin que les données budgétaires soient exhaustives, fiables et disponibles dans les délais (MPEF ¶114,18 et 19).

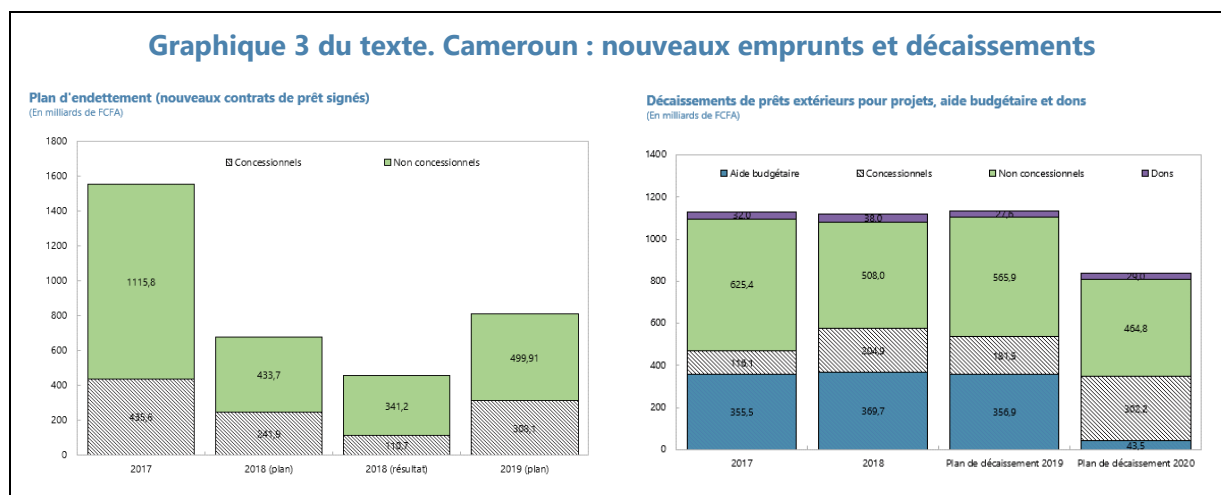
**17. La gestion de la trésorerie doit être davantage renforcé.** Le manque de transparence des mouvements des comptes de correspondants demeure préoccupant car certains de ces comptes continuent d'être utilisés pour exécuter des projets d'investissement ayant fait l'objet d'engagements antérieurs, mais sans suivre les procédures budgétaires normales. Cette situation, à laquelle il faut ajouter le paiement imprévu d'engagements de l'État qui n'avaient pas été comptabilisés (factures impayées des services d'utilité publique, subventions, arriérés fiscaux d'entités publiques et autres obligations représentant une dette intérieure « flottante ») complique sensiblement la gestion de la trésorerie. Dans le même temps, les dépôts des agences et entités publiques (hors entreprises publiques et fonds liés à des projets) dans des banques commerciales représentaient 1,3 % du PIB à mi-2018, dont 0,2 % du PIB de ressources oisives. À terme, les autorités se sont engagées à i) continuer de réduire les soldes des comptes de correspondants ; ii) mieux suivre et diminuer la dette flottante intérieure notamment en provisionnant intégralement les dépenses récurrentes dans les futurs budgets et iii) poursuivre énergiquement les mesures visant à la mise en œuvre intégrale d'un compte unique du Trésor, même si cette réforme prendra vraisemblablement plus de temps que prévu initialement (repère structurel pour septembre qu'il est proposé de reformuler, MPEF ¶119, annexe II).

## D. Gestion de la dette : préserver la viabilité de la dette et maîtriser les risques liés aux passifs contingents

### Préserver la viabilité de la dette

**18. La dette publique devrait se stabiliser en 2019 et commencer à diminuer en 2020, mais l'éventualité d'un rééchelonnement du service de la dette pourrait infléchir la trajectoire.** Les projections de référence prennent en compte une augmentation permanente des investissements financés sur ressources extérieures à moyen terme par rapport à la troisième revue, reflétant une capacité accrue de mise en œuvre et la nécessité d'achever des projets d'infrastructure essentiels. En outre, pour atténuer la charge croissante du service de la dette et tenir compte de retards dans les projets, la Chine a annoncé un allègement de dette de 35 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) pour des prêts sans intérêt, et des pourparlers sont en cours en vue de rééchelonner des remboursements de principal à la Chine, exigibles dans les trois prochaines années, qui représentent environ 0,7 % du PIB. Les paiements au titre du service de la dette pourraient ainsi diminuer à partir de 2019–21 par rapport au scénario de référence, mais le rythme de réduction de la dette ralentirait (MPEF ¶23 et 25).

**19. Les services du FMI ont salué le plan de décaissement des soldes engagés non décaissés et les mesures prévues visant à améliorer l'efficacité des investissements.** Les autorités ont achevé en mai un plan de décaissement des soldes engagés non décaissés pour 2019–20 conforme aux objectifs budgétaires du programme (repère structurel pour mars 2019). Le plan de décaissement a été formulé au niveau des projets et en consultation avec les partenaires au développement et les gestionnaires des projets, en veillant à des projections réalistes et à la hiérarchisation des projets. Alors que les décaissements non concessionnels devraient augmenter en 2019 avec l'achèvement des projets en cours liés à la CAN, ils diminueront sensiblement par la suite car les autorités tendent à privilégier les financements concessionnels. En outre, les autorités se sont engagées à améliorer l'efficacité des investissements en appliquant le décret publié récemment sur la maturation des projets, en définissant des mandats normalisés des gestionnaires de projets et en liant leur rémunération à la qualité de la gestion des projets (nouveau repère structurel proposé, MPEF ¶19).



**20. Compte tenu de l'augmentation plus rapide que prévu des décaissements, les services du FMI et les autorités conviennent qu'il faut maîtriser le rythme des nouveaux emprunts non concessionnels et continuer à améliorer la gestion de la dette.** Les autorités conviennent de maintenir le plafond de 500 milliards de FCFA pour les nouveaux emprunts non concessionnels (ce qui revient à réduire le montant cumulé des nouveaux emprunts en 2018–19). Le plan d'endettement de 2019 a été révisé pour inclure certains projets prioritaires qui n'étaient pas signés en 2018 ainsi qu'un emprunt récemment signé par la SONARA<sup>2</sup> et tient compte de projets qui font partie intégrante du programme de développement des autorités et pour lesquels des financements concessionnels ne sont pas disponibles. Les services du FMI ont néanmoins fait remarquer que les conditions du prêt à la SONARA ne sont pas favorables : les taux d'intérêt sont élevés et les remboursements sont liés aux ventes futures des produits pétroliers de la SONARA. Ils regrettent qu'il ait été signé sans chercher à en améliorer les conditions, comme l'avait recommandé le Comité national de la dette publique (CNDP). Les services du FMI engagent les autorités à privilégier davantage les projets assortis de conditions avantageuses qui favorisent une croissance inclusive et durable, tout en appliquant les réformes prévues visant à améliorer l'efficacité des investissements, et notent que les deux réformes pourraient présenter des avantages notables, notamment une croissance et des investissements privés plus élevés, même à volume d'investissements publics constant (graphique 3 du texte, annexe III).

**21. Les autorités souscrivent à la recommandation des services du FMI de limiter les emprunts non concessionnels et privilégier les projets essentiels sur financement concessionnels.** Elles notent qu'à partir de 2020, la part des décaissements au titre de projets sur financements concessionnels allait augmenter. S'agissant des nouveaux emprunts, elles ont indiqué qu'elles allaient profiter particulièrement de l'allocation accrue de l'IDA et accroître la part des

<sup>2</sup> À fin avril, la raffinerie de pétrole SONARA a signé un prêt de 160 millions de dollars avec un négociant étranger de produits pétroliers pour refinancer une partie de la dette fournisseurs de 2013 afin de réduire les frais de fonctionnement et continuer de moderniser et développer la capacité de production de la SONARA. Le CNDP a approuvé la proposition de prêt à sa réunion de février 2019 compte tenu du fait que le projet contribue à réduire les risques budgétaires de la SONARA, à condition que la proposition soit incluse dans le plan d'endettement de 2019 et que des conditions de financement plus favorables soient négociées.

emprunts concessionnels. À terme, les autorités conviennent de ne pas recourir à des emprunts garantis, et ont noté qu'elles allaient renforcer les procédures du CNDP et pour exiger l'approbation inconditionnelle du CNDP pour tout nouvel emprunt (MPEF ¶127).

### **Maîtriser les risques liés aux passifs contingents**

**22. Les autorités renforcent le suivi et la gestion des entreprises publiques afin de limiter les risques budgétaires et les risques liés aux passifs contingents.** Les services du FMI saluent la volonté des autorités d'accélérer la mise en œuvre du cadre juridique de 2017 régissant les entreprises publiques. La situation financière de ces dernières reste difficile et les services du FMI encouragent les autorités à achever d'ici fin 2019 des études diagnostiques exhaustives de quatre grandes entreprises publiques (CAMTEL, CAMWATER, CAMAIR-CO et le port de Douala)<sup>3</sup> afin d'aider à élaborer des stratégies visant à rétablir leur viabilité financière et limiter les risques budgétaires (nouveau repère structurel proposé, MPEF ¶126). En outre, les autorités prévoient de réviser le cadre juridique qui régit les PPP pour faire en sorte que la sélection des projets réponde aux critères de maturité définis par le gouvernement et que le CNDP évalue tous les PPP prévus (MPEF ¶126).

## **E. Politiques monétaire et financière : accélérer les réformes**

**23. Les autorités vont continuer à mettre en œuvre des mesures qui soutiennent les efforts de la BEAC en vue de renforcer le rapatriement des recettes en devises.** Le rapatriement des devises s'est déjà amélioré et a atteint 184 milliards de FCFA à fin décembre 2018 (contre 7 milliards de FCFA en 2017) et 664 milliards de FCFA au premier trimestre 2019. Cependant, au premier trimestre 2019, seules 26 % des demandes de transfert des banques avaient été acceptées, signe des retards permanents du processus d'allocation de devises de la BEAC. Un comité composé des douanes, du Trésor et du Conseil national du crédit (CNC) a été créé afin de contrôler l'obligation de domiciliation des transactions commerciales auprès d'une banque résidente, et une plateforme informatique d'échange de données est en cours de création. Les autorités procèdent à un recensement des comptes à l'étranger détenus par des entités publiques qu'elles doivent achever d'ici fin juillet, l'objectif étant de céder les soldes restants à la BEAC avant fin décembre 2019<sup>4</sup>. En outre, les autorités conviennent de communiquer à la BEAC tous les contrats conclus dans l'industrie extractive d'ici fin septembre 2019 (nouveau repère structurel, MPEF ¶129), et ont pris d'autres mesures d'accompagnement. À cet égard, les services du FMI relèvent que le code pétrolier que le parlement a approuvé en avril (qui devrait s'appliquer à tous les nouveaux contrats) prévoit des dérogations importantes au nouveau régime de change qui sont contraires à l'orientation de la politique de la BEAC et engagent les autorités à collaborer avec la BEAC pour faire en sorte que le décret d'application requis met les pratiques futures en totale conformité avec les règles régionales (MPEF ¶129).

<sup>3</sup> Les études sur CAMTEL et le port seront réalisées avec le concours de la Banque mondiale.

<sup>4</sup> Les projections des avoirs extérieurs nets du Cameroun ne supposent pas à ce stade que les nouveaux efforts visant à rapatrier les fonds que les entités publiques détiennent à l'étranger auront un effet positif.

**24. Dans l'ensemble, les banques restent liquides, rentables et suffisamment capitalisées, mais avec une grande hétérogénéité et une dégradation de la qualité des actifs.** Le ratio moyen de fonds propres était de 11 % à fin mars 2019 (le minimum réglementaire étant de 8,5 %), soit moins que la moyenne de la CEMAC (17,4 %), avec trois banques ayant des fonds propres négatifs, et la troisième banque du pays ayant des fonds propres insuffisants<sup>5</sup>. Le ratio de liquidité de l'ensemble du système bancaire a augmenté pour atteindre 187 % à fin mars 2019 (contre 160 % à fin 2018) mais la liquidité reste très concentrée dans les banques étrangères. Toutes les banques sauf une sont rentables. Cependant, tout comme dans d'autres pays de la CEMAC, les créances en souffrance ont augmenté, à 16 % du total des créances à fin mars 2019 (contre 15 % à fin 2018) du fait de la morosité de l'activité économique et des retards de paiement du secteur public (État, projets et entreprises publiques). Néanmoins, les provisions moyennes pour prêts improductifs sont restées élevées à environ 90 %.

**25. Les réformes du secteur financier progressent, avec des retards persistants.**

L'achèvement de la formation des juges exerçant dans les chambres commerciales a connu quelque retard, mais il a été couronné de succès. En effet, 20 juges formés sont désormais déployés dans les chambres commerciales, et les litiges bancaires leur sont confiés. Le registre des sûretés mobilières a été officiellement lancé le 23 mai et les banques ont un délai légal pour achever l'enregistrement en ligne des garanties avant fin juillet 2019. Les autorités vont mettre à jour le plan de réduction des créances compromises avec l'Association des banques et le ministère de la Justice devant jouer un rôle accru à l'avenir. Des lois essentielles visant à améliorer l'accès au crédit, notamment en mettant en place le cadre juridique régissant les tribunaux de commerce, sont en cours d'achèvement. Elles seront transmises au parlement d'ici fin août, avec les décrets d'application finalisés d'ici fin 2019 (MPEF 131).

**26. Les autorités conviennent de procéder à la résolution des deux banques privées en difficulté en minimisant les coûts budgétaires et d'améliorer le modèle économique de la banque des PME** (MPEF 130).

- *Les options de résolution des banques en difficulté* préparées sur la base des recommandations de l'assistance technique ont été soumises à la COBAC, qui a exigé un plan de résolution approuvé pour procéder à une résolution rapide de ces banques. Un plan de résolution assorti d'une date butoir minimisant les coûts budgétaires convenu avec les actionnaires et le FMI doit être soumis à la COBAC avant fin juillet et être approuvé par le gouvernement avant fin octobre 2019 (repère structurel pour août 2019, dont le report est proposé).
- *L'adoption d'un nouveau modèle économique pour la banque des PME a été repoussée à fin septembre 2019* pour permettre d'achever une étude complémentaire sur les besoins de financement des PME et une mission d'assistance technique de la Banque mondiale sur un modèle économique viable (repère structurel pour mars 2019, dont le report est proposé).

<sup>5</sup> Deux de ces banques sont en train d'être capitalisées par leurs actionnaires et un plan de résolution est envisagé pour les deux autres.

## F. Améliorer la gouvernance et le climat des affaires

**27. Les services du FMI saluent les efforts que les autorités continuent de déployer en vue d'améliorer le climat des affaires.** Le score du Cameroun dans le rapport *Doing Business* 2019 s'est légèrement amélioré grâce aux réformes qui ont i) simplifié les procédures, en particulier les formalités pour créer une entreprise ; ii) introduit des guichets uniques électroniques pour demander les permis de construire et s'abonner à l'électricité ; iii) réduit les droits de mutation des propriétés et iv) facilité l'exécution des contrats avec l'adoption d'une nouvelle loi sur la médiation. Les mesures du programme visant à continuer d'améliorer l'exécution des contrats, accroître le nombre de transactions informatisées, notamment le paiement électronique des impôts, faciliter les échanges et renforcer la gouvernance à la douane permettront d'accroître davantage l'accès au crédit et l'investissement privé (MPEF ¶132).

**28. Les autorités prennent des mesures pour renforcer le respect des normes internationales de l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** Les autorités donnent suite aux recommandations de l'ITIE en matière de mesures correctives, notamment avec la publication récente du rapport 2016 de l'ITIE sur le Cameroun. Un deuxième cycle de validation de l'ITIE sera réalisé avant fin 2019 afin d'évaluer la conformité du Cameroun. En ce qui concerne les normes de LBC/FT, une évaluation nationale des risques a été lancée en novembre 2018 avec le concours de la Banque mondiale, et la COBAC a donné à la Banque mondiale un cadre de référence pour réviser les règles en matière de LBC/FT. Par ailleurs, les autorités conviennent de mieux exploiter le dispositif de LBC/FT pour soutenir les activités de lutte contre la corruption, en particulier en appuyant les mesures de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) et en encourageant les acteurs non bancaires notamment les notaires et les avocats à dénoncer davantage les opérations suspectes (MPEF ¶133). Néanmoins, la mise en œuvre du dispositif de LBC/FT devrait être améliorée. En particulier, le régime de LBC/FT devrait également être mobilisé pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption, notamment en fournissant des orientations sur la mise en œuvre de mesures préventives à l'égard des personnes politiquement exposées, en surveillant efficacement les secteurs à haut risque et en rendant accessible et à temps les informations sur la propriété effective des personnes morales.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**29. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation à fin décembre 2018 et d'un critère de réalisation continu, de propositions de modifications de conditionnalités du programme à fin juin et fin septembre 2019 et de nouvelles conditionnalités pour le programme jusqu'à fin décembre 2019 (MPEF tableaux 1 et 2).**

- Le critère de réalisation relatif au financement net de l'État auprès de la BEAC a été largement dépassé et les autorités demandent une dérogation sur la base des mesures correctives suivantes : i) un certain durcissement des objectifs de financement de l'État pour 2019 pour



faciliter une accumulation des dépôts de l'État auprès de la BEAC et une réduction des soldes des comptes de correspondants et ii) trois mesures préalables visant à accroître la transparence et la crédibilité dans la préparation et l'exécution du budget. Le non-respect du critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été corrigé avec le remboursement intégral de ces arriérés en avril 2019.

- Les trois mesures préalables à la quatrième revue ont été achevées pour l'essentiel :
  - i) l'ordonnance portant modification du budget 2019 conformément aux objectifs du programme a été signée par le Président le 29 mai 2019 et attend d'être transmise au parlement ; ii) le décret fixant le calendrier budgétaire ramenant la période complémentaire à un mois a été signé le 31 mai 2019 et iii) le rapport d'exécution du budget à fin 2018 a été publié le 6 juin 2019.
- Les services du FMI proposent de modifier les critères de réalisation à fin juin relatifs i) au plafond des décaissements des prêts non concessionnels pour tenir compte des décaissements prévus plus élevés au premier semestre 2019 (le plafond annuel restant inchangé) ; ii) aux objectifs de financement intérieur net de l'État et d'emprunts nets de l'État auprès de la banque centrale pour tenir compte des résultats budgétaires et monétaires à fin 2018, du retard de l'aide budgétaire de la Banque mondiale et de la France (148 milliards de FCFA, déplacés du premier semestre au troisième trimestre) et de l'accumulation prévue des dépôts de l'État ; iii) au solde primaire hors pétrole, pour tenir compte de l'exécution du budget au premier trimestre. Par ailleurs, les services du FMI ont proposé de modifier la définition du critère de réalisation relatif aux emprunts non concessionnels et de l'objectif indicatif sur l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs, et de modifier l'objectif indicatif à fin juin et à fin septembre sur les recettes non pétrolières, ainsi que les objectifs indicatifs à fin septembre relatifs au plancher du solde primaire hors pétrole, au financement intérieur net de l'État et aux emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale, conformément aux objectifs révisés de juin.
- Il est proposé de reporter les repères structurels n'ont pas été respectés relatifs au transfert des excédents de trésorerie de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) au Trésor et à l'adoption du modèle économique de la banque des PME à fin août et à fin septembre, respectivement. Il est proposé de modifier le repère structurel de fin septembre relatif au compte unique du Trésor.
- Des critères de réalisation quantitatifs et continus et des objectifs indicatifs sont proposés pour fin décembre 2019 ainsi que quatre nouveaux repères structurels afin de faire progresser les réformes des subventions aux carburants, améliorer l'efficacité des investissements, renforcer la viabilité des entreprises publiques et encourager le respect de la nouvelle réglementation des changes.
- Le repère structurel sur le rapport de suivi mensuel des demandes de décaissements et des décaissements effectifs étant régulièrement respecté, les services du FMI proposent de le faire passer parmi les informations requises dans le cadre du protocole d'accord technique.

**30. Le plafond prévu dans le programme pour 2019 sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels s'applique aux projets qui font partie intégrante du programme de développement national (MPEF**

124). Compte tenu du risque élevé de surendettement du Cameroun, le plafond des prêts non concessionnels est fixé à titre exceptionnel à 500 milliards de FCFA pour 2019. Les autorités ont donc dressé une liste de projets essentiels au développement national, pour lesquels des prêts concessionnels ne sont pas disponibles. Les autorités se sont engagées à ne pas contracter de prêts en dehors de ceux qui figurent dans la liste des projets essentiels. Cette liste pourra être révisée au moment de la cinquième revue en tenant compte des progrès enregistrés dans la réalisation des projets ou dans la négociation des prêts (tableau 8 du texte).

**Tableau 8 du texte. Cameroun : projections de la dette extérieure, 2019**

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette extérieure en 2019		VA estimée de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	
	Milliards de		Milliards de	
	FCFA	Pourcentage	FCFA	Pourcentage
<b>Par source de financement de la dette</b>	<b>808,0</b>	<b>100,0</b>	<b>641,9</b>	<b>100,0</b>
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>308,1</b>	<b>38,1</b>	<b>191,4</b>	<b>29,8</b>
Dette multilatérale	308,1	38,1	191,4	29,8
Dette bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>499,9</b>	<b>61,9</b>	<b>450,4</b>	<b>70,2</b>
Semi-concessionnelle	228,7	28,3	182,2	28,4
Conditions commerciales	271,3	33,6	268,3	41,8
<b>Emploi de l'endettement</b>	<b>808,0</b>	<b>100,0</b>	<b>641,9</b>	<b>100,0</b>
Infrastructures (routes, transports)	30,1	3,7	23,7	3,7
Énergie	402,3	49,8	319,3	49,7
Dépenses sociales (éducation, santé, intégration)	190,9	23,6	120,8	18,8
Divers	184,7	22,9	178,1	27,7
<b>Pour mémoire :</b>				
<b>Aide budgétaire</b>	<b>356,9</b>	<b>100,0</b>		
Concessionnelle	114,7	32,1		
Non concessionnelle <sup>2/</sup>	219,2	61,4		
Dons	23,0	6,4		

Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

<sup>1/</sup> Les modalités contractuelles de la majorité des prêts n'ayant pas été définitivement arrêtées, les calculs de la valeur actuelle supposent qu'elles sont identiques à celles de prêts analogues avec des créanciers comparables ces dernières années. Les devises sont converties sur la base des projections des taux moyens en 2019.

<sup>2/</sup> Y compris prêts du FMI.

**31. La BEAC et la COBAC ont poursuivi la mise en œuvre de leurs engagements et la BEAC a fourni une nouvelle assurance sur les avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 à l'appui des programmes soutenus par le FMI dans les pays de la CEMAC<sup>6</sup>.** S'agissant des assurances existantes, la BEAC a soumis la nouvelle réglementation des changes au comité ministériel de l'UMAC et le nouveau cadre de politique monétaire est devenu opérationnel avant fin 2018. En outre, l'assurance apportée au niveau régional relative aux avoirs extérieurs nets à fin 2018 a été dépassée. Dans sa mise à jour de la lettre d'appui, la BEAC a présenté une projection révisée des avoirs extérieurs nets à fin décembre 2019 et a réitéré son engagement à mettre en œuvre une politique monétaire suffisamment restrictive pour atteindre les projections sur les avoirs extérieurs nets, tandis que les États membres mettront en place des politiques d'ajustement dans le cadre de leurs programmes appuyés par le FMI. Les assurances sur les avoirs extérieurs nets données par la BEAC sont essentielles pour assurer le succès du programme du Cameroun et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région, et partant celle du Cameroun.

<sup>6</sup> CEMAC—Rapport des services du FMI sur les politiques communes à l'appui des programmes de réformes des pays membres, juin 2019.

**32. La BEAC continue de mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes menée en 2017.** L'adoption intégrale des normes IFRS pour l'exercice 2019 suit globalement son cours et des efforts sont déployés pour accélérer les révisions apportées aux documents juridiques secondaires de façon à les harmoniser avec les Statuts de la BEAC. L'adoption des instruments juridiques secondaires révisés a été repoussée après la date limite prévue initialement (juin 2018) pour permettre de nouvelles consultations avec les parties prenantes, notamment les services du FMI.

**Tableau 9 du texte. Cameroun : aide budgétaire, 2017–20**  
(En milliards de FCFA)

	2017	2018		2019		2020	Total
	Réels	R. 18/378	Proj.	R. 18/378	Proj.	Proj.	Proj.
<b>1. Écart de financement</b>	<b>355</b>	<b>383</b>	<b>383</b>	<b>384</b>	<b>357</b>	<b>44</b>	<b>1139</b>
<b>2. Financement du FMI</b>	<b>158</b>	<b>85</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>88</b>	<b>44</b>	<b>375</b>
<i>Pourcentage de la quote-part</i>	75	40	40	40	40	20	175
<b>3. Appui budgétaire d'autres bailleurs</b>	<b>197</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>298</b>	<b>269</b>	<b>0</b>	<b>765</b>
Banque mondiale	113	0	0	111	115	0	227
Union européenne	19	16	16	23	23	0	58
Banque africaine de développement	0	216	217	98	66	0	282
France	66	66	66	66	66	0	197
<b>4. Écart de financement résiduel (1-2-3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Part du financement du FMI</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>33</b>

Source : calculs des services du FMI.

**33. Le programme est entièrement financé jusqu'à fin mai 2020.** Les

services du FMI ont reconfirmé les projections d'aide budgétaire avec les principaux partenaires au développement (tableau 9 du texte, tableaux 8-9).

**34. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI demeure adéquate.** Les remboursements au titre du programme appuyé par la FEC resteront inférieurs à 0,2 % du PIB pendant la période du programme et plafonneront à 2,7 % des réserves brutes imputées en 2025 avant de diminuer en 2026 (tableau 10).

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**35. Il est essentiel que le Cameroun continue à montrer la voie dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de la CEMAC.** La contribution du Cameroun dans la reconstitution des marges de manœuvre budgétaire et extérieure de la région depuis fin 2016 a été substantielle. À terme, la poursuite de la consolidation permettant de reconstituer les dépôts de l'État auprès de la BEAC et la mise en œuvre complète de la nouvelle réglementation des changes de la BEAC, ainsi que la conclusion des entretiens sur les programmes avec la République du Congo et la Guinée équatoriale, seront fondamentales pour rétablir la viabilité budgétaire et extérieure de la CEMAC. À cet égard, les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités de rapatrier les comptes à l'étranger détenus par les entités publiques et de communiquer à la BEAC tous les contrats avec des compagnies pétrolières. Les services du FMI notent également qu'il serait essentiel que l'application du nouveau code pétrolier du Cameroun soit totalement conforme à la nouvelle réglementation des changes de la BEAC.

**36. Il sera essentiel de renforcer la discipline budgétaire et la gestion de la trésorerie pour atteindre les objectifs fixés dans le budget 2019 révisé.** Les services du FMI saluent les révisions au budget 2019, notamment la composition plus réaliste des recettes et des dépenses. Ils engagent les autorités à continuer de réduire le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, notamment les interventions directes de la SNH, afin de mieux contrôler les engagements intérieurs et de limiter strictement les dépenses au-dessous de la ligne au titre des comptes de correspondants. La gestion de la trésorerie gagnerait à ce que la mise en œuvre intégrale du compte unique du Trésor soit accélérée, en commençant par rapatrier au Trésor les soldes oisifs des entités publiques dans les banques commerciales.

**37. Il sera essentiel d'appliquer strictement le plan de décaissement des soldes engagés non décaissés et de limiter les nouveaux emprunts non concessionnels pour maintenir la viabilité des finances publiques et de la dette.** Les services du FMI se félicitent que le processus de préparation du plan de décaissement des soldes engagés non décaissés conformément au cadre budgétaire à moyen terme se soit déroulé en collaboration avec les partenaires au développement, et que les autorités s'engagent à respecter les limites inchangées pour 2019 en matière de nouveaux emprunts. Les services du FMI encouragent fortement les autorités à s'orienter vers des emprunts concessionnels, à renforcer le cadre de gestion de la dette et à prendre rapidement des mesures visant à améliorer l'efficacité des investissements.

**38. Les services du FMI saluent la détermination des autorités à s'attaquer aux risques contingents liés aux entreprises publiques et à réformer les prix administrés des produits pétroliers.** Les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités de réaliser, avec le concours de la Banque mondiale et avant la fin de 2019, une évaluation des quatre principales entreprises publiques qui pourrait déboucher sur des contrats de performance. En outre, les services du FMI engagent les autorités à appliquer les mesures restantes visant à renforcer la viabilité financière de la SONARA, notamment en révisant la structure des prix des carburants pour en garantir la viabilité et l'équité entre les parties prenantes.

**39. Il convient de poursuivre avec détermination les réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance et favoriser le développement du secteur privé.** Des mesures pour simplifier et automatiser les procédures douanières et de paiement des impôts et à faciliter le commerce intrarégional encourageront l'investissement privé. La résolution des banques en difficulté et des mesures concrètes de réduction des prêts improductifs, ajoutées aux mesures en cours visant à améliorer l'exécution des contrats, faciliteront l'inclusion financière. Un meilleur respect des règles de l'ITIE renforcera la gouvernance et la transparence du secteur extractif et contribuera à attirer les investissements privés étrangers. Une coopération plus vaste avec l'ANIF, en particulier par les acteurs non bancaires, permettra de renforcer l'application des règles de LBC/FT et contribuera à réduire les flux financiers illicites.

**40. Compte tenu des résultats obtenus par le Cameroun dans le cadre du programme et de la bonne mise en œuvre des assurances régionales données par la BEAC, les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.** Ils appuient également la demande des autorités de dérogations pour

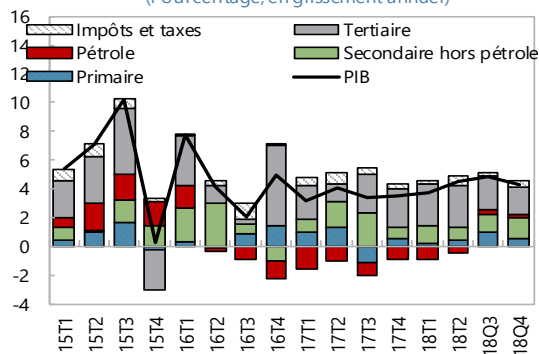
non-observation du critère de réalisation à fin décembre relatif au plafond des emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale hors financement du FMI et du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, sur la base des mesures correctives prises par les autorités. En outre, les services du FMI appuient la demande des autorités de modification i) des critères de réalisation à fin juin 2019 relatifs au plancher sur le solde budgétaire primaire hors pétrole, au plafond sur le financement intérieur net de l'administration centrale, hors financement du FMI, au plafond sur les emprunts nets de l'administration centrale auprès de la banque centrale hors financement du FMI et au plafond sur les décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle ; ii) du critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (définition modifiée) ; iii) des objectifs indicatifs à fin juin et à fin septembre comme indiqué au paragraphe 31. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles sur les avoirs extérieurs nets au niveau de l'Union, comme établi dans le document de référence à l'échelle de l'Union de juin 2019.

## Graphique 1. Cameroun : évolution du secteur réel, 2015-18

La croissance a rebondi avec une contraction plus faible que prévu de la production de pétrole et de gaz

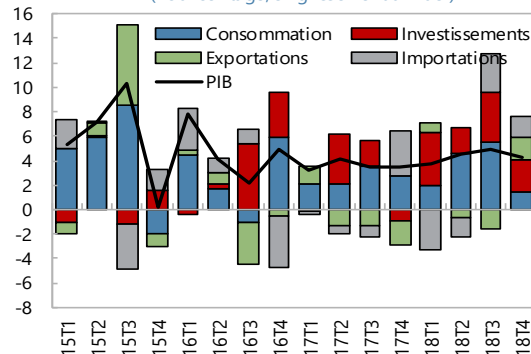
...et la demande intérieure a été forte.

**Composition de la croissance, 2015T1-18T4**  
(Pourcentage, en glissement annuel)



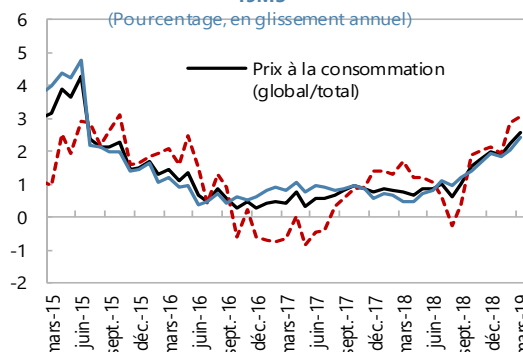
L'inflation reste faible mais commence à augmenter...

**Composition de la croissance, 2015T1-18T4**  
(Pourcentage, en glissement annuel)



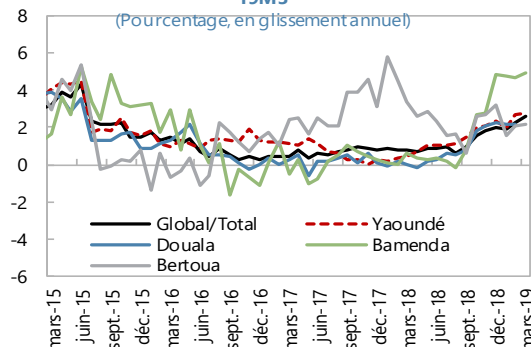
...avec de fortes disparités régionales.

**Indices des prix à la consommation, 2015M1-19M3**  
(Pourcentage, en glissement annuel)



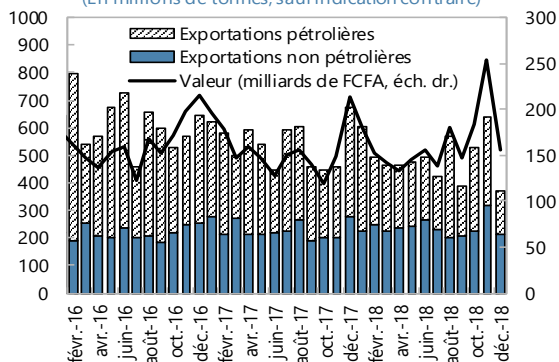
Les exportations de pétrole se sont redressées au deuxième semestre

**Indices des prix à la consommation, 2015M1-19M3**  
(Pourcentage, en glissement annuel)

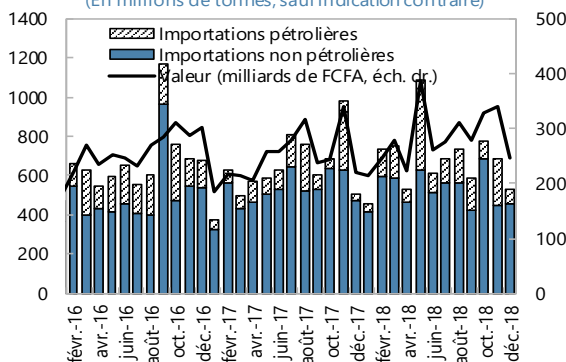


...tandis que les importations ont augmenté, en particulier les produits pétroliers.

**Volume des exportations, 2016M1-18M12**  
(En millions de tonnes, sauf indication contraire)



**Volume des importations, 2016M1-18M12**  
(En millions de tonnes, sauf indication contraire)

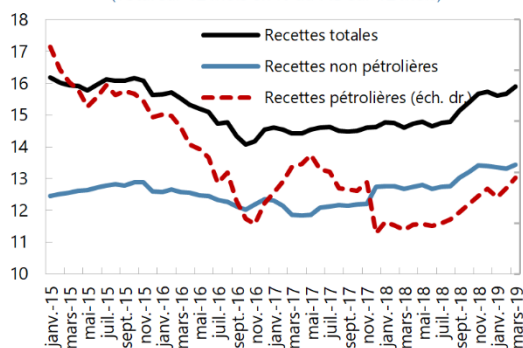


Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

## Graphique 2. Cameroun : évolution budgétaire, 2013-18

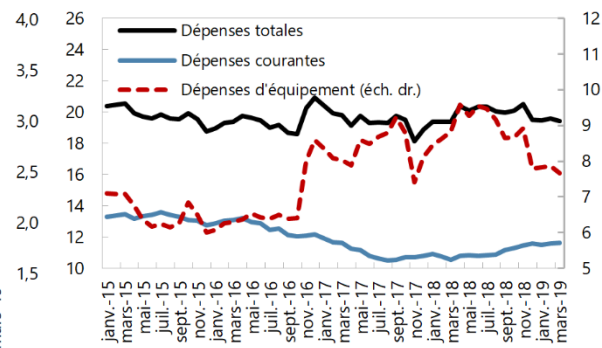
Les recettes non pétrolières continuent de s'améliorer...

**Les recettes et leur composition, 2015M1-19M3**  
(Total sur 12 mois en % du PIB sur 12 mois)



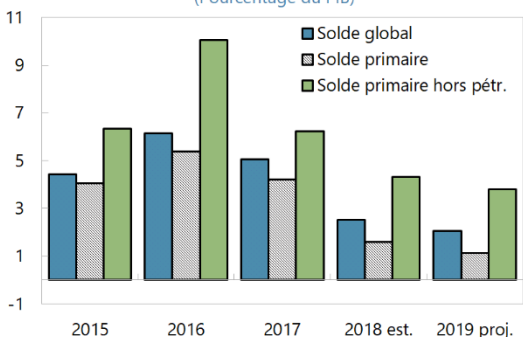
...tandis que les dépenses d'équipement s'accroissent.

**Les dépenses et leur composition, 2015M1-19M3**  
(Total sur 12 mois en % du PIB sur 12 mois)



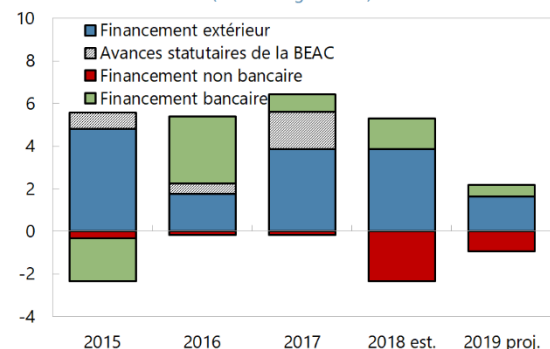
La consolidation budgétaire se poursuit ...

**Déficit budgétaire, 2015-19**  
(Pourcentage du PIB)



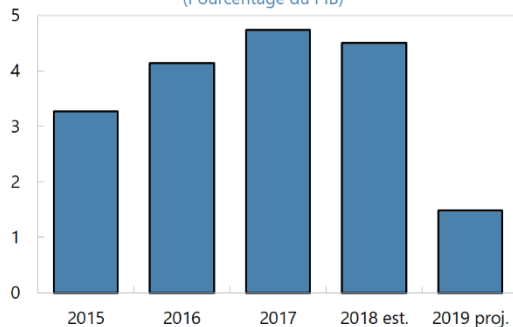
...avec un recours accru aux financements extérieurs et une réduction des passifs intérieurs non bancaires.

**Financement, 2015-19**  
(Pourcentage du PIB)



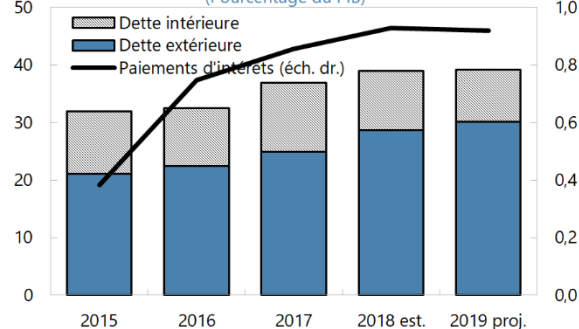
Les obligations impayées de l'État diminuent...

**Obligations impayées de l'État, 2015-19 1/**  
(Pourcentage du PIB)



...et la dette publique se stabilise, avec davantage de financements extérieurs concessionnels.

**Dette publique et paiements d'intérêts, 2015-19**  
(Pourcentage du PIB)

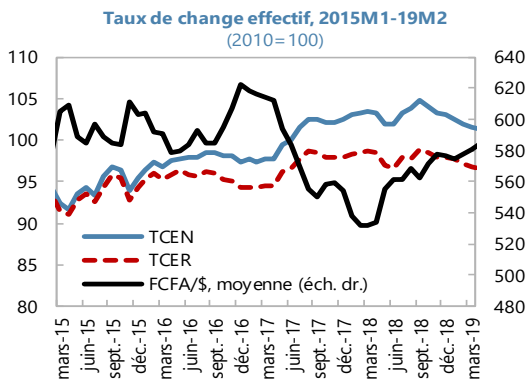


Sources : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

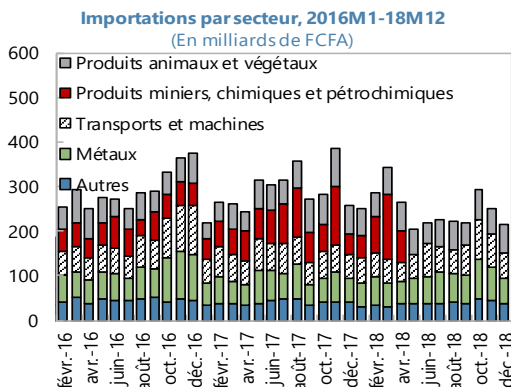
1/ Comprend depuis 2016 la dette non structurée de la CAA et la dette flottante au Trésor.

### Graphique 3. Cameroun : évolution du secteur extérieur, 2012-18

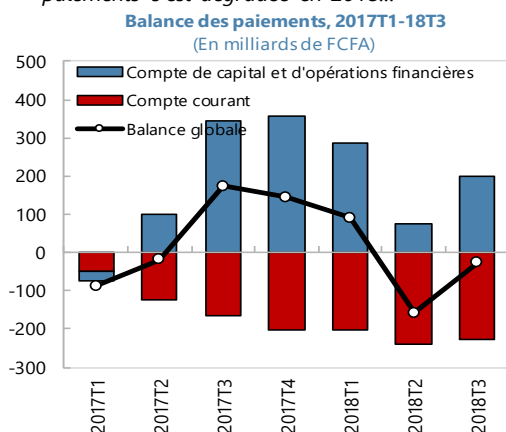
Les taux de change effectifs sont restés globalement inchangés depuis la fin de 2017.



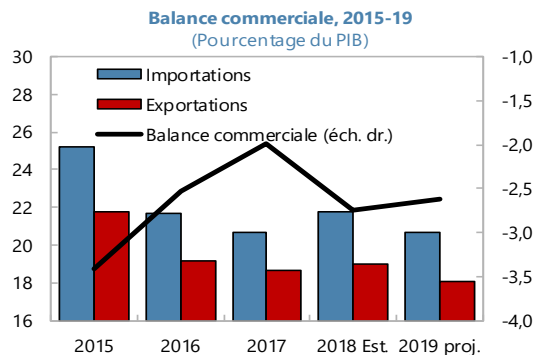
La hausse des importations est principalement tirée par les produits miniers et les biens d'équipement...



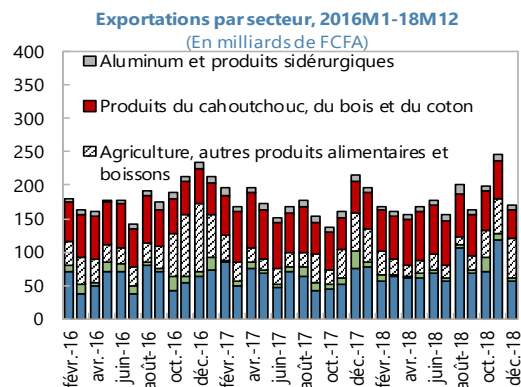
La position globale de la balance des paiements s'est dégradée en 2018...



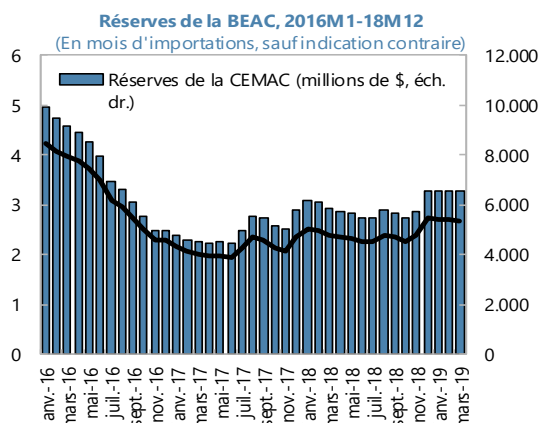
La balance commerciale devrait se dégrader en raison du déclin des exportations et de la hausse des importations.



...la baisse des exportations étant principalement due aux produits agricoles.



...mais les réserves de la BEAC se reconstituent.



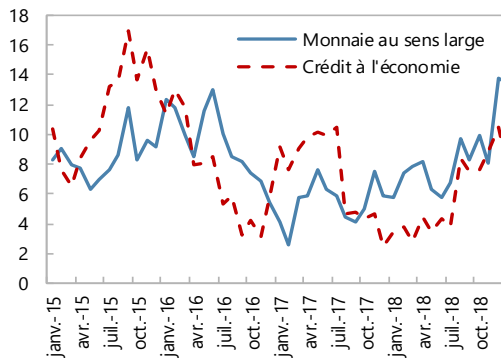
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.



### Graphique 4. Cameroun : évolution monétaire, 2014-18

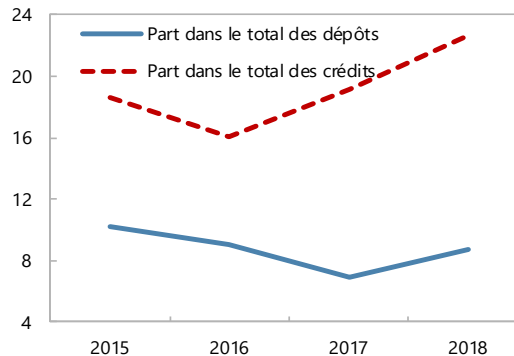
La monnaie au sens large et la croissance du crédit sont en hausse...

**Monnaie au sens large et crédit, 2015M1-19M3**  
(Pourcentage de variation, glissement annuel)



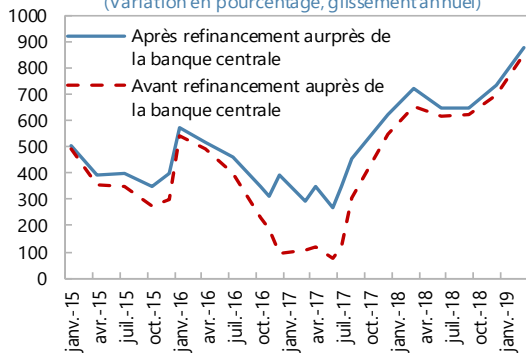
...et les dépôts et crédits de PME augmentent aussi.

**Dépôts et crédits de PME, 2015-18**  
(En pourcentage)



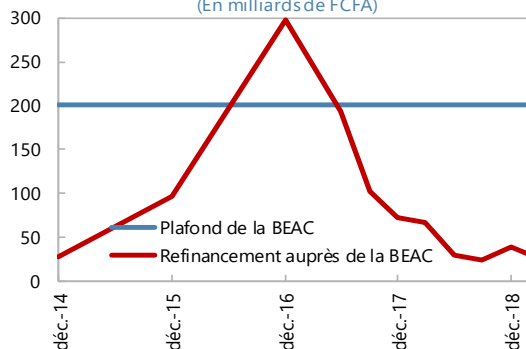
La liquidité bancaire reste élevée...

**Liquidité excédentaire des banques à la BEAC, 2015M1-19M3**  
(Variation en pourcentage, glissement annuel)



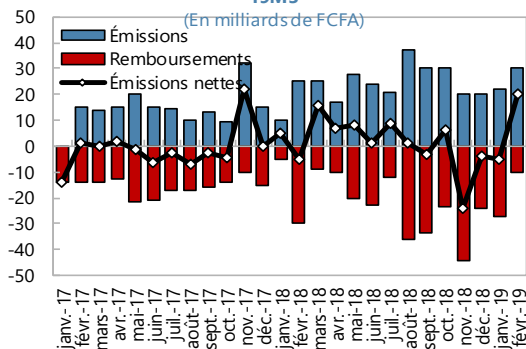
...et le refinancement des banques auprès de la BEAC a baissé.

**Refinancement des banques auprès de la BEAC, 2017-2019T1**  
(En milliards de FCFA)



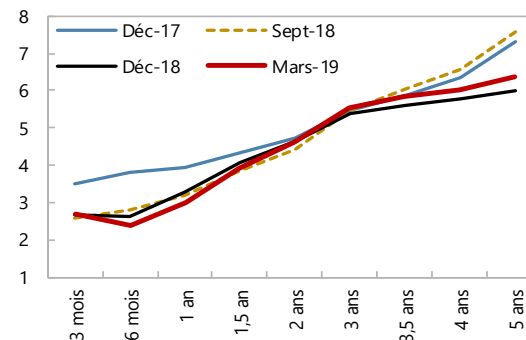
Cela a contribué à améliorer le refinancement des bons du Trésor...

**Émission nette de bons du Trésor, 2017M1-19M3**  
(En milliards de FCFA)



...et à baisser les coûts de l'emprunt.

**Courbe des rendements, 2017-19**  
(Variation en pourcentage)

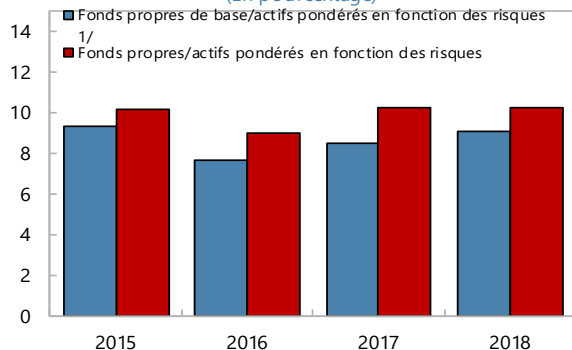


Sources : BEAC ; autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

**Graphique 5. Cameroun : évolution du secteur financier, 2012-18**

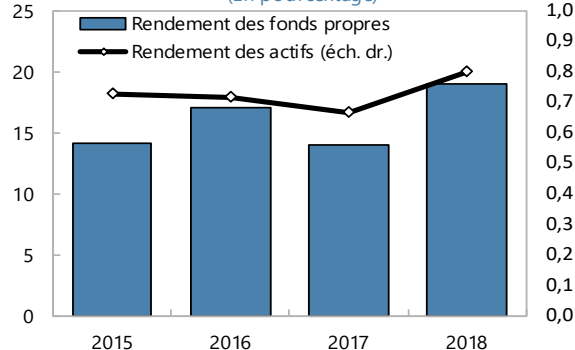
Les banques restent suffisamment capitalisées...

**Adéquation des fonds propres, 2015-18**  
(En pourcentage)



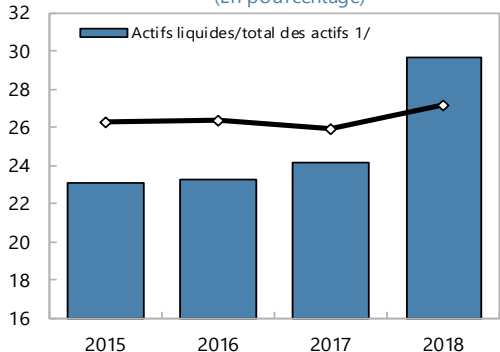
...et rentables.

**Rentabilité, 2015-18**  
(En pourcentage)



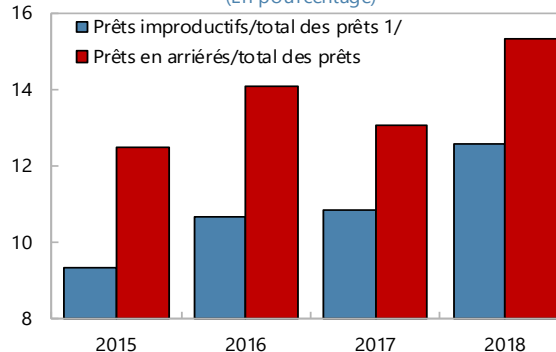
La liquidité reste élevée et augmente...

**Liquidité, 2015-18**  
(En pourcentage)



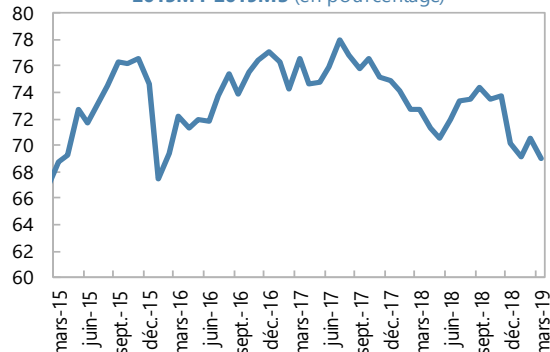
...mais la qualité des actifs reste faible et s'est détériorée en 2018.

**Qualité des actifs, 2015-18**  
(En pourcentage)



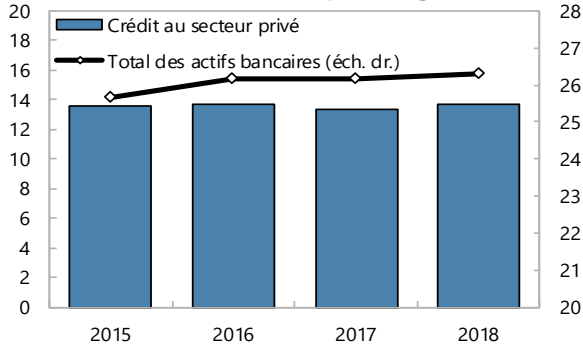
Le ratio crédits/dépôts est en baisse...

**Ratio crédit au secteur privé/dépôts, 2015M1-2019M3** (en pourcentage)



...et l'expansion des circuits financiers reste lente.

**Crédit au secteur privé et total des actifs bancaires, 2015-2018** (En pourcentage du PIB)



Sources : BEAC ; autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

1/ Données tirées de la base de données du FMI sur les indicateurs de solidité financière. Les dernières données disponibles pour 2018 sont celles d'octobre.

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			R. 18/378	Est.	R. 18/378	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Comptes nationaux et prix</b>											
PIB à prix constants	4,6	3,5	3,8	4,0	4,4	4,2	4,5	4,8	5,0	5,3	5,5
PIB pétrolier à prix constants	-3,6	-16,4	-9,3	-2,5	-6,6	0,8	-1,0	-6,5	-7,1	-7,6	-8,3
PIB non pétrolier à prix constants	5,3	5,0	4,5	4,4	4,9	4,3	4,8	5,4	5,6	5,8	5,9
Déflateur du PIB	1,1	1,5	1,5	1,1	1,4	1,2	1,3	1,4	1,5	1,7	1,7
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de FCFA)	19.345	20.328	21.426	21.382	22.668	22.538	23.864	25.363	27.049	28.971	31.087
Pétrolier	623	718	715	754	672	664	657	600	559	518	465
Non pétrolier	18.722	19.610	20.711	20.627	21.997	21.873	23.207	24.763	26.490	28.453	30.622
Prix à la consommation (moyenne)	0,9	0,6	0,9	1,1	1,2	2,1	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	0,3	0,8	1,1	2,0	1,2	2,3	2,2	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Commerce extérieur</b>											
Volume des exportations	-4,0	-1,3	-4,0	-0,9	6,2	4,0	4,9	5,4	6,2	6,0	5,6
Secteur pétrolier 1/	-3,1	-19,8	-4,0	-16,7	-6,6	4,8	-1,0	-21,0	-17,7	-5,0	0,0
Secteur non pétrolier	-4,3	3,8	-4,0	2,5	9,0	3,8	6,0	9,7	9,0	7,0	6,0
Volume des importations	-5,9	-4,8	12,4	7,0	1,5	-0,1	2,5	2,0	2,2	3,0	3,4
Taux de change effectif nominal (dépréciation -)	3,6	2,6	...	2,7	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	2,0	0,2	...	0,6	...	...	...	...	...	...	...
Termes de l'échange	0,2	-1,7	3,4	-0,2	-4,8	-4,3	-2,9	-8,5	-6,5	-3,0	-2,6
Indice des prix des exportations	-8,0	-0,6	7,0	6,9	-3,2	-4,3	-2,3	-8,4	-6,1	-2,7	-1,9
Indice des prix des exportations hors pétrole	7,1	-8,2	-2,3	-6,3	-2,5	-3,3	-1,4	-5,2	-3,3	-1,3	-0,9
Indice des prix des importations	-8,2	1,1	3,5	7,1	1,6	-0,1	0,6	0,1	0,4	0,4	0,7
<b>Monnaie et crédit</b>											
Monnaie au sens large (M2)	5,5	5,9	6,4	9,8	6,0	6,1	5,9	6,4	6,9	7,4	7,3
Avoirs extérieurs nets 2/	-14,0	6,1	-0,5	2,3	0,5	-0,3	-0,6	0,9	1,7	2,0	3,1
Avoirs intérieurs nets 2/	19,5	-0,2	6,9	7,5	5,6	6,3	6,5	5,5	5,3	5,4	4,2
Crédit intérieur au secteur privé	7,2	2,3	5,6	4,6	6,5	6,1	6,7	7,1	8,3	9,2	9,4
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
<b>Épargne et investissements</b>											
Épargne nationale brute	25,2	25,5	26,4	25,6	27,1	25,2	25,2	25,7	26,3	27,0	28,0
Investissement intérieur brut	28,4	28,1	30,1	29,3	30,1	28,6	28,5	29,0	29,4	30,1	30,9
Investissement public	8,3	8,6	6,0	6,9	5,9	6,6	6,3	6,3	6,3	6,5	6,4
Investissement privé	20,1	19,5	24,0	22,4	24,3	22,0	22,2	22,7	23,1	23,6	24,5
<b>Opérations de l'administration centrale</b>											
Recettes totales (dons compris)	14,8	14,8	15,5	16,1	15,5	16,2	16,3	16,3	16,3	16,2	16,3
Recettes pétrolières	2,1	1,9	2,2	2,3	2,0	2,2	2,0	1,8	1,6	1,4	1,2
Recettes non pétrolières	12,3	12,6	12,9	13,4	13,2	13,5	13,8	14,1	14,3	14,6	15,0
Recettes non pétrolières (en pourcentage du PIB non pétrolier)	12,9	13,0	13,4	13,9	13,5	13,9	14,2	14,4	14,6	14,9	15,2
Dépenses totales	20,9	19,8	17,9	18,6	17,4	18,2	17,8	17,8	17,8	17,7	17,8
Solde budgétaire global (base ordres de paiement)											
Dons non compris	-6,4	-5,2	-2,7	-2,9	-2,3	-2,5	-1,9	-1,9	-1,9	-1,7	-1,7
Dons compris	-6,1	-4,9	-2,4	-2,5	-2,0	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
Solde budgétaire global (base caisse)											
Dons non compris	-5,3	-4,8	-4,1	-3,7	-2,8	-3,6	-2,8	-2,0	-1,9	-1,7	-1,7
Dons compris	-5,1	-4,5	-3,8	-3,3	-2,4	-3,1	-2,3	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5
Solde primaire hors pétrole (base odp, % du PIB non pétr.)	-7,6	-6,1	-3,9	-4,1	-3,2	-3,5	-2,6	-2,4	-2,2	-2,0	-1,8
<b>Secteur extérieur</b>											
Solde des transactions courantes											
Dons officiels non compris	-3,6	-3,0	-4,1	-4,1	-3,6	-4,0	-3,8	-3,7	-3,7	-3,4	-3,3
Dons officiels compris	-3,2	-2,7	-3,6	-3,7	-3,1	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-3,0	-3,0
<b>Dettes publiques</b>											
Encours de la dette publique 3/	32,8	37,6	36,9	39,3	36,7	39,5	39,0	38,3	37,4	36,5	35,4
Dont : dette extérieure	22,4	24,9	28,2	28,7	28,8	30,1	29,7	29,1	28,7	27,9	27,2

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI utilisant le PIB nominal actualisé.

1/ Les volumes de pétrole brut sont augmentés, à compter de 2018, d'exportations de gaz naturel de 60 millions de pieds cubes par an.

2/ Pourcentage de monnaie au sens large au début de la période.

3/ Comprend les écarts de financement cumulés.

Tableau 2a. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016–24

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018		2019			2020	2021	2022	2023	2024
			R. 18/378	Est.	R. 18/378	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>2.866</b>	<b>3.040</b>	<b>3.317</b>	<b>3.451</b>	<b>3.511</b>	<b>3.649</b>	<b>3.878</b>	<b>4.123</b>	<b>4.410</b>	<b>4.697</b>	<b>5.069</b>	
Recettes totales	2.812	2.975	3.252	3.364	3.431	3.550	3.776	4.019	4.303	4.641	5.012	
Recettes du secteur pétrolier	413	386	479	500	450	506	474	455	435	398	358	
Recettes du secteur non pétrolier	2.377	2.589	2.773	2.864	2.981	3.044	3.303	3.564	3.869	4.244	4.654	
Impôts directs	680	575	610	643	657	694	758	828	912	1.007	1.110	
Taxe directe sur les produits pétroliers	106	122	160	128	162	131	141	152	165	182	203	
Autres taxes sur les biens et services	1.152	1.346	1.419	1.496	1.534	1.584	1.722	1.878	2.045	2.243	2.455	
Taxes sur le commerce international	348	399	395	406	447	434	464	468	488	530	581	
Recettes non fiscales	147	148	189	191	181	200	218	238	260	281	305	
Dons totaux	54	65	65	86,7	79	100	102	104	107	56	57	
Projets	36	32	36	38	29	28	29	31	34	36	39	
Autre (allègement de la dette)	18	13	29	48	50	72	73	73	73	20	18	
<b>Dépenses totales</b>	<b>4.045</b>	<b>4.031</b>	<b>3.831</b>	<b>3.986</b>	<b>3.955</b>	<b>4.110</b>	<b>4.240</b>	<b>4.504</b>	<b>4.810</b>	<b>5.134</b>	<b>5.532</b>	
Dépenses courantes	2.407	2.279	2.519	2.485	2.646	2.659	2.735	2.909	3.097	3.264	3.534	
Traitements et salaires	948	1.006	1.004	1.007	1.038	1.032	1.050	1.111	1.169	1.230	1.334	
Biens et services	829	743	821	733	887	807	821	886	928	992	1.067	
Subventions et transferts	485	356	519	547	524	613	630	670	737	791	863	
Intérêts	145	174	175	199	198	207	235	241	263	252	269	
Extérieurs	131	136	126	151	151	160	178	197	217	218	233	
Intérieurs	14	38	49	48	47	47	57	44	45	35	37	
Dépenses d'équipement	1.608	1.751	1.293	1.474	1.327	1.479	1.504	1.595	1.713	1.870	1.998	
Financées sur ressources intérieures	1.070	961	509	674	671	654	662	705	785	841	898	
Financées sur ressources extérieures	489	773	746	749	617	775	796	840	875	972	1.038	
Réhabilitation et participation	49	16	37	50	40	50	47	50	53	57	62	
Prêts nets	30	0	19	27	-19	-27	0	0	0	0	0	
Ajustement aux dépenses de l'exercice												
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>												
Dons non compris	-1.233	-1.055	-579	-622	-523	-561	-464	-485	-507	-493	-519	
Dons compris	-1.178	-991	-514	-536	-444	-461	-361	-381	-400	-437	-462	
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-1.025</b>	<b>-880</b>	<b>-585</b>	<b>-632</b>	<b>-512</b>	<b>-584</b>	<b>-422</b>	<b>-391</b>	<b>-400</b>	<b>-419</b>	<b>-425</b>	
<b>Ajustement à la base caisse 1/</b>	<b>201</b>	<b>76</b>	<b>-300</b>	<b>-174</b>	<b>-103</b>	<b>-249</b>	<b>-199</b>	<b>-35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Ordres de paiement non exécutés (- = réduction) 1/	203	-106	-96	-96	0	0	0	0	0	0	0	
Restes à payer et arriérés (- = réduction)	-2	182	-204	-78	-103	-249	-199	-35	0	0	0	
dont arriérés (- = réduction)	-2	-145	-94	-135	-103	-73	-73	0	0	0	0	
dont restes à payer (- = réduction)		327	-110	136	0	-100	-63	0	0	0	0	
dont autres arriérés 3/				-78		-76	-64	-35	0	0	0	
<b>Solde global (base caisse)</b>												
Dons non compris	-1.032	-979	-880	-796	-627	-810	-783	-520	-507	-493	-519	
Dons compris	-977	-915	-814	-709	-548	-710	-561	-415	-400	-437	-462	
<b>Financement</b>	<b>978</b>	<b>914</b>	<b>431</b>	<b>710</b>	<b>163</b>	<b>353</b>	<b>517</b>	<b>415</b>	<b>400</b>	<b>437</b>	<b>462</b>	
Financements extérieurs, net	340	785	511	825	249	366	376	390	441	398	463	
Amortissement	-113	-135	-242	-210	-338	-381	-391	-419	-401	-538	-536	
Tirages	453	920	753	1.036	588	747	767	809	842	936	999	
Financement intérieur net	578	129	-80	-116	-86	-14	141	25	-41	39	-1	
Système bancaire	610	166	28	310	99	123	72	71	55	38	-70	
dont avances statutaires de la BEAC	93	346	0	0	0	0	0	0	-58	-58	-58	
Amortissement de la dette intérieure	-237	-36	-45	-64	-87	-65	-29	-27	-26	-26	0	
Autres financements intérieurs	205	-1	-64	-362	-98	-72	99	-19	-70	27	70	
Erreurs et omissions	59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Écart de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>383</b>	<b>0</b>	<b>384</b>	<b>357</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dont : FMI			85		86	88	44	0	0	0	0	
Dont : appui budgétaire (hors FMI)			298		298	269	0	0	0	0	0	
BAD			216		98	66	0	0	0	0	0	
Banque mondiale			0		111	115	0	0	0	0	0	
France			66		66	66	0	0	0	0	0	
Union européenne			16		23	23	0	0	0	0	0	
Autres			0		0	0	0	0	0	0	0	
<b>Pour mémoire :</b>												
Plancher des dépenses sociales		636	668	657	711	711						
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-1.034	-817	-339	-337	-246	-254	-127	-140	-137	-185	-193	
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-833	-741	-639	-511	-350	-503	-326	-174	-137	-185	-193	
Solde primaire non pétrolier (base odp, dons compris)	-1.447	-1.203	-818	-837	-696	-760	-600	-595	-572	-582	-551	
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-1.246	-1.127	-1.118	-1.011	-800	-1009	-799	-629	-572	-582	-551	
Obligations impayées de l'État	801	963	274	963	170	334	135	100	100	100	100	
Restes à payer	101	429	86	262	86	162	100	100	100	100	100	
Arriérés 2/	495	282	188	146	84	73	0	0	0	0	0	
Autres arriérés 3/	205	253		174		99	35	0	0	0	0	

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

2/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés. En 2018, d'autres arriérés liés à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contreparties de projets ont été annulés pour un total d'environ 303 milliards de FCFA.

3/ Les autres arriérés comprennent l'encours de la dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure "flottante" au Trésor telle qu'elle est définie dans le PAT. Le remboursement d'arriérés est ajusté depuis fin 2018 et l'encours des restes à payer est ajusté depuis fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 2b. Cameroun : opérations de l'administration centrale, 2016–24

(En pourcentage du PIB)

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			R. 18/378	Est.	R. 18/378	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>14,8</b>	<b>15,0</b>	<b>15,5</b>	<b>16,1</b>	<b>15,5</b>	<b>16,2</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>16,2</b>	<b>16,3</b>
Recettes totales	14,5	14,6	15,2	15,7	15,1	15,7	15,8	15,8	15,9	16,0	16,1
Recettes du secteur pétrolier	2,1	1,9	2,2	2,3	2,0	2,2	2,0	1,8	1,6	1,4	1,2
Recettes du secteur non pétrolier	12,3	12,7	12,9	13,4	13,2	13,5	13,8	14,1	14,3	14,6	15,0
Impôts directs	3,5	2,8	2,8	3,0	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,6
Taxe directe sur les produits pétroliers	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Autres taxes sur les biens et services	6,0	6,6	6,6	7,0	6,8	7,0	7,2	7,4	7,6	7,7	7,9
Taxes sur le commerce international	1,8	2,0	1,8	1,9	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9
Recettes non fiscales	0,8	0,7	0,9	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
Dons totaux	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2
Projets	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autre (allégement de la dette)	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1
<b>Dépenses totales</b>	<b>20,9</b>	<b>19,8</b>	<b>17,9</b>	<b>18,6</b>	<b>17,4</b>	<b>18,2</b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>	<b>17,7</b>	<b>17,8</b>
Dépenses courantes	12,4	11,2	11,8	11,6	11,7	11,8	11,5	11,5	11,4	11,3	11,4
Traitements et salaires	4,9	4,9	4,7	4,7	4,6	4,6	4,4	4,4	4,3	4,2	4,3
Biens et services	4,3	3,7	3,8	3,4	3,9	3,6	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4
Subventions et transferts	2,5	1,8	2,4	2,6	2,3	2,7	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8
Intérêts	0,7	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Extérieurs	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7
Intérieurs	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Dépenses d'équipement	8,3	8,6	6,0	6,9	5,9	6,6	6,3	6,3	6,3	6,5	6,4
Financées sur ressources intérieures	5,5	4,7	2,4	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,9	2,9	2,9
Financées sur ressources extérieures	2,5	3,8	3,5	3,5	2,7	3,4	3,3	3,3	3,2	3,4	3,3
Réhabilitation et participation	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Prêts nets	0,2	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ajustement aux dépenses de l'exercice											
<b>Solde global (base ordres de paiement)</b>											
Dons non compris	-6,4	-5,2	-2,7	-2,9	-2,3	-2,5	-1,9	-1,9	-1,9	-1,7	-1,7
Dons compris	-6,1	-4,9	-2,4	-2,5	-2,0	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Solde budgétaire de référence de la CEMAC</b>	<b>-5,4</b>	<b>-4,3</b>	<b>-2,7</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,4</b>
<b>Ajustement à la base caisse 1/</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,5</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Ordres de paiement non exécutés ( - = réduction) 1/	1,0	-0,5	-0,5	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restes à payer et arriérés ( - = réduction)		0,9	-1,0	-0,4	-0,5	-1,1	-0,8	-0,1	0,0	0,0	0,0
dont arriérés ( - = réduction)		-0,7	-0,4	-0,6	-0,5	-0,3	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
dont restes à payer ( - = réduction)		1,6	-0,5	0,6	0,0	-0,4	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
dont autres arriérés 3/				-0,4		-0,3	-0,3	-0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Solde global (base caisse)</b>											
Dons non compris	-5,3	-4,8	-4,1	-3,7	-2,8	-3,6	-3,3	-2,0	-1,9	-1,7	-1,7
Dons compris	-5,1	-4,5	-3,8	-3,3	-2,4	-3,1	-2,3	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5
<b>Financement</b>	<b>5,1</b>	<b>4,5</b>	<b>2,0</b>	<b>3,3</b>	<b>0,7</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
Financements extérieurs, net	1,8	3,9	2,4	3,9	1,1	1,6	1,6	1,5	1,6	1,4	1,5
Amortissement	-0,6	-0,7	-1,1	-1,0	-1,5	-1,7	-1,6	-1,7	-1,5	-1,9	-1,7
Tirages	2,3	4,5	3,5	4,8	2,6	3,3	3,2	3,2	3,1	3,2	3,2
Financement intérieur net	3,0	0,6	-0,4	-0,5	-0,4	-0,1	0,6	0,1	-0,2	0,1	0,0
Système bancaire	3,2	0,8	0,1	1,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,2	0,1	-0,2
dont avances statutaires de la BEAC	0,5	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	-0,2	-0,2
Amortissement de la dette intérieure	-1,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,4	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
Autres financements intérieurs	1,1	0,0	-0,3	-1,7	-0,4	-0,3	0,4	-0,1	-0,3	0,1	0,2
Erreurs et omissions											
<b>Écart de financement</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Dont : FMI			0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont : appui budgétaire (hors FMI)			1,4	1,3	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BAD			1,0	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banque mondiale			0,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France			0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Union européenne			0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Pour mémoire :</b>											
Plancher des dépenses sociales	...	3,1	3,1	3,1	3,1	3,2					
Solde primaire (base ordres de paiement, dons compris)	-5,3	-4,0	-1,6	-1,6	-1,1	-1,1	-0,5	-0,6	-0,5	-0,6	-0,6
Solde primaire (base caisse, dons compris)	-4,3	-3,6	-3,0	-2,4	-1,5	-2,2	-1,4	-0,7	-0,5	-0,6	-0,6
Solde primaire non pétrolier (base odp, dons compris)	-7,5	-5,9	-3,8	-3,9	-3,1	-3,4	-2,5	-2,3	-2,1	-2,0	-1,8
Solde primaire non pétrolier (base caisse, dons compris)	-6,4	-5,5	-5,2	-4,7	-3,5	-4,5	-3,3	-2,5	-2,1	-2,0	-1,8
Obligations payées de l'État	4,1	4,7	1,3	4,5	0,8	1,5	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3
Restes à payer	0,5	2,1	0,4	1,2	0,4	0,7	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Arriérés 2/	2,6	1,4	0,9	0,7	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres arriérés 3/	1,1	1,2		0,8		0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI avec le PIB nominal actualisé.

1/ Inclut l'ajustement pour ordres de paiements émis en 2016 en vue d'investissements à exécuter en 2017 et 2018.

2/ L'audit réalisé fin 2017 sur l'encours des arriérés intérieurs engagés avant 2016 s'est traduit par l'annulation de 68 milliards de FCFA d'arriérés. En 2018, d'autres arriérés liés à des subventions non financées, des transferts et des fonds de contreparties de projets ont été annulés pour un total d'environ 303 milliards de FCFA.

3/ Les autres arriérés comprennent l'encours de la dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure "flottante" au Trésor telle qu'elle est définie dans le PAT. Le remboursement d'arriérés est ajusté depuis fin 2018 et l'encours des restes à payer est ajusté depuis fin 2016 pour tenir compte de ces opérations.

Tableau 3. Cameroun : balance des paiements, 2016–24

	2016	2017	2018		2019		2020	2021	2022	2023	2024
			RT 18/378	Proj.	RT 18/378	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(en milliards de FCFA)										
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-613</b>	<b>-541</b>	<b>-780</b>	<b>-792</b>	<b>-695</b>	<b>-775</b>	<b>-778</b>	<b>-814</b>	<b>-861</b>	<b>-882</b>	<b>-918</b>
Balance commerciale	-137	-117	-409	-309	-392	-299	-324	-490	-584	-608	-651
Exportations de biens	2.725	2.675	2.747	2.833	2823	2.818	2.891	2.791	2.784	2.873	2.975
Pétrole et produits pétroliers	767	809	996	1.040	961	1.020	1.010	835	722	695	687
Secteur non pétrolier	1.958	1.866	1.751	1.792	1862	1.799	1.881	1.956	2.062	2.178	2.288
Importations de biens	-2.862	-2.792	-3.156	-3.142	-3215	-3.118	-3.215	-3.281	-3.368	-3.481	-3.626
Services (net)	-351	-286	-294	-277	-278	-292	-305	-257	-236	-243	-263
Exportations de services	986	1.120	1.142	1.231	1186	1.255	1.301	1.375	1.432	1.492	1.556
Importations de services	-1.336	-1.405	-1.436	-1.507	-1464	-1.547	-1.606	-1.632	-1.667	-1.735	-1.819
Revenu (net)	-331	-384	-338	-455	-319	-447	-429	-365	-358	-331	-320
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur dette publique	-131	-136	-119	-151	-140	-160	-178	-197	-217	-218	-233
Transferts (net)	205	246	260	248	294	263	280	298	316	300	316
Entrées	377	408	447	423	485	466	484	501	523	510	531
Sorties	-171	-161	-187	-175	-191	-203	-203	-203	-207	-210	-215
<b>Solde compte de capital et compte financier</b>	<b>-181</b>	<b>773</b>	<b>479</b>	<b>957</b>	<b>419</b>	<b>484</b>	<b>744</b>	<b>868</b>	<b>965</b>	<b>1.013</b>	<b>1.141</b>
Compte de capital	36	65	36	87	29	28	29	31	34	36	39
Transferts de capital	36	65	36	87	29	28	29	31	34	36	39
<i>dont</i> : transferts privés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	<b>-218</b>	<b>708</b>	<b>443</b>	<b>871</b>	<b>391</b>	<b>456</b>	<b>714</b>	<b>837</b>	<b>931</b>	<b>977</b>	<b>1.102</b>
Capital officiel	345	785	511	782	249	366	376	390	441	398	463
Emprunt à long terme	458	920	753	993	588	747	767	809	842	936	999
<i>dont</i> : allocations de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Principal non exigible rééchelonné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-113	-135	-242	-210	-338	-381	-391	-419	-401	-538	-536
Principal non encore exigible (allègemen)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital non officiel (net)	232	473	437	388	481	417	489	536	581	629	649
<i>dont</i> : investissement direct étranger	220	458	423	376	467	404	475	523	566	614	634
Secteur pétrolier (net)	82	91	87	87	86	86	85	84	84	83	82
Secteur non pétrolier	150	381	350	301	396	331	404	452	497	546	567
Capital privé à court terme, net	-795	-549	-505	-300	-340	-327	-150	-90	-90	-50	-10
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>97</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-697</b>	<b>212</b>	<b>-301</b>	<b>165</b>	<b>-276</b>	<b>-291</b>	<b>-34</b>	<b>54</b>	<b>104</b>	<b>131</b>	<b>223</b>
<b>Financement</b>	<b>697</b>	<b>-212</b>	<b>301</b>	<b>-165</b>	<b>276</b>	<b>291</b>	<b>34</b>	<b>-54</b>	<b>-104</b>	<b>-131</b>	<b>-223</b>
Banque des États de l'Afrique centrale 1/	697	-363	-67	-234	-94	-51	-10	-54	-104	-99	-170
Utilisation du crédit FMI (net)	-18	150	-15	-70	-15	-15	0	0	0	-32	-53
Écart de financement	0	0	383	0	384	357	44	0	0	0	0
<i>dont</i> :											
Financement FMI éventuel			85		86	88	44	0	0	0	0
Écart de financement restant			298		298	269	0	0	0	0	0
BAD			216		98	66	0	0	0	0	0
Banque mondiale			0		111	115	0	0	0	0	0
France			66		66	66	0	0	0	0	0
UE			16		23	23	0	0	0	0	0
	(en pourcentage du PIB)										
<b>Balance commerciale</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,6</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,9</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,1</b>
Exportations de pétrole	4,0	4,0	4,6	4,9	4,2	4,5	4,2	3,3	2,7	2,4	2,2
Exportations hors pétrole	10,1	9,2	8,2	8,4	8,2	8,0	7,9	7,7	7,6	7,5	7,4
Importations	14,8	13,7	14,7	14,7	14,2	13,8	13,5	12,9	12,5	12,0	11,7
<b>Solde du compte courant</b>											
Dons compris	-3,2	-2,7	-3,6	-3,7	-3,1	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-3,0	-3,0
Dons non compris	-3,6	-3,0	-4,1	-4,1	-3,6	-4,0	-3,8	-3,7	-3,7	-3,4	-3,3
<b>Solde global</b>	<b>-3,6</b>	<b>1,0</b>	<b>-1,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>
<b>Investissement direct étranger</b>	<b>1,1</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
	(en pourcentage de variation, sauf indication contraire)										
Volume des exportations	-4,0	-1,3	-4,0	-0,9	6,2	4,0	4,9	5,4	6,2	6,0	5,6
Pétrole brut	-3,1	-19,8	-4,0	-16,7	-6,6	4,8	-1,0	-21,0	-17,7	-5,0	0,0
Secteur non pétrolier	-4,3	3,8	-4,0	2,5	9,0	3,8	6,0	9,7	9,0	7,0	6,0
Volume des importations	-5,9	-4,8	12,4	7,0	1,5	-0,1	2,5	2,0	2,2	3,0	3,4
Termes de l'échange	0,2	-1,7	3,4	-0,2	-4,8	-4,3	-2,9	-8,5	-6,5	-3,0	-2,6
Indice des prix à l'exportation non pétroliers	7,1	-8,2	-2,3	-6,3	-2,5	-3,3	-1,4	-5,2	-3,3	-1,3	-0,9
Indice des prix à l'exportation	-8,0	-0,6	7,0	6,9	-3,2	-4,3	-2,3	-8,4	-6,1	-2,7	-1,9
Indice des prix à l'importation	-8,2	1,1	3,6	3,6	-0,6	-0,6	-0,2	0,8	0,2	0,1	0,0

Sources : autorités camerounaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Cette rubrique était incluse dans la rubrique non-pétrolière ci-dessus dans les rapports des services précédents ; pour 2017, cette rubrique pourrait inclure des erreurs et omissions et les données des comptes financiers ne sont pas définitives.

**Tableau 4. Cameroun : situation monétaire, 2016-24**  
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016		2017		2018 1/		2019		2020		2021		2022		2023		2024			
	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2	R.	T2		
<b>Avois extérieurs nets</b>	<b>1.706</b>	<b>1.970</b>	<b>1.846</b>	<b>1.947</b>	<b>2.074</b>	<b>2.105</b>	<b>1.806</b>	<b>1.976</b>	<b>1.990</b>	<b>2.055</b>	<b>2.021</b>	<b>2.074</b>	<b>2.178</b>	<b>2.309</b>	<b>2.532</b>					
Banques des États de l'Afrique centrale (BEAC)	1.406	1.770	1.714	1.836	2.007	2.045	1.731	1.960	1.966	1.930	2.052	2.118	2.222	2.320	2.490					
dont : avois extérieurs de la BEAC	-50	-191	-187	-261	-268	-268	-297	-309	-301	-332	-341	-384	-384	-352	-299					
dont : crédit du FMI	601	648	591	628	597	595	628	583	583	628	603	603	603	603	603					
Banques commerciales																				
<b>Avois intérieurs nets</b>	<b>2.639</b>	<b>2.632</b>	<b>2.787</b>	<b>2.948</b>	<b>3.165</b>	<b>3.087</b>	<b>3.157</b>	<b>3.147</b>	<b>3.363</b>	<b>3.497</b>	<b>3.857</b>	<b>4.181</b>	<b>4.509</b>	<b>4.871</b>	<b>5.172</b>					
Crédit intérieur	2.993	3.100	3.281	3.469	3.655	3.780	3.727	3.678	3.789	4.006	4.137	4.497	4.821	5.149	5.511	5.813				
Créances nettes sur le secteur public	301	319	509	530	761	790	796	643	839	976	627	967	1.117	1.201	1.236	1.243	1.145			
Crédit net à l'administration centrale	419	585	654	698	882	881	907	856	1.050	1.133	883	1.092	1.108	1.179	1.234	1.272	1.202			
Banque centrale	-11	129	175	116	309	314	296	306	343	307	326	322	253	264	286	283	215			
Créances	281	768	763	838	845	845	842	874	886	879	909	918	962	962	904	814	703			
Crédit en-deçà du plafond statutaire	231	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577	577			
Contrepartie du crédit FMI	50	191	187	261	268	268	265	297	309	301	332	341	384	384	384	352	299			
Dépôts	-292	-640	-589	-722	-536	-531	-546	-568	-543	-571	-583	-596	-709	-697	-617	-531	-488			
Banques commerciales	430	456	479	582	573	567	611	550	708	826	557	770	855	915	948	989	989			
Créances sur le Trésor	460	491	512	622	576	570	617	595	716	838	607	784	867	925	958	998	998			
Dépôts	-30	-35	-34	-40	-3	-4	-6	-45	-9	-11	-50	-14	-12	-10	-10	-10	-10			
Dépôts d'autres organismes publics	-302	-448	-480	-438	-397	-396	-388	-485	-500	-458	-533	-436	-316	-336	-376	-426				
Crédit aux organismes autonomes	22	37	66	39	63	63	36	39	46	56	39	66	73	77	78	84				
Crédit à l'économie 1/	2.853	2.925	3.042	3.170	3.137	3.232	3.173	3.269	3.193	3.274	3.368	3.415	3.633	3.881	4.175	4.538	4.953			
Crédit aux entreprises publiques	161	144	270	231	243	243	242	234	243	244	237	245	253	261	261	269	285			
Crédit aux établissements financiers	39	67	90	73	54	60	46	75	52	57	77	63	66	70	70	75				
Crédit au secteur privé	2.653	2.714	2.683	2.866	2.839	2.929	2.885	2.960	2.899	2.972	3.054	3.106	3.314	3.550	3.844	4.199	4.593			
Autres postes (net)	-354	-468	-494	-522	-522	-615	-640	-522	-642	-642	-537	-640	-640	-640	-640	-640				
<b>Monnaie au sens large</b>	<b>4.345</b>	<b>4.602</b>	<b>4.634</b>	<b>4.895</b>	<b>5.053</b>	<b>5.234</b>	<b>5.192</b>	<b>4.963</b>	<b>5.123</b>	<b>5.353</b>	<b>5.551</b>	<b>5.878</b>	<b>6.255</b>	<b>6.687</b>	<b>7.180</b>	<b>7.704</b>				
Circulation fiduciaire hors banques	905	978	903	1.037	1.074	1.056	1.014	1.007	965	1.004	1.096	1.120	1.185	1.260	1.347	1.445	1.550			
Dépôts	3.440	3.624	3.731	3.858	3.979	4.178	4.178	3.956	4.158	4.350	4.432	4.693	4.995	5.340	5.735	6.154				
<b>Pour mémoire :</b>																				
Emprunt net auprès banque centrale, sauf financement FMI	-61	-63	-12	-145	41	47	31	9	34	6	-6	-18	-132	-120	-98	-69	-84			
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large (en points de pourcentage)	-14,0	6,1	...	-0,5	2,3	2,2	...	...	...	...	0,5	-0,3	-0,6	0,9	1,7	2,0	3,1			
Avois extérieurs nets	19,5	-0,2	...	6,9	7,5	11,6	...	...	...	...	5,6	6,3	5,5	5,3	5,4	4,2	4,2			
dont : crédit à l'administration centrale	16,1	3,8	...	2,5	6,5	6,4	...	...	...	...	3,8	4,0	0,3	1,2	0,9	0,6	-1,0			
Crédit à l'économie (variations annuelles en pourcentage)	5,8	2,5	4,4	8,4	7,2	10,5	7,7	7,5	5,0	5,6	6,3	5,7	6,4	6,8	7,6	8,7	9,1			
Crédit au secteur privé																				
Variation annuelle en pourcentage	7,2	2,3	-0,6	5,6	4,6	7,9	7,1	10,3	8,0	5,9	6,5	6,1	6,7	7,1	8,3	9,2	9,4			
En pourcentage du PIB	13,7	13,4	12,5	13,4	13,3	13,7	12,8	13,1	12,9	13,2	13,5	13,8	14,0	14,2	14,5	14,8				
Monnaie au sens large (variation annuelle en pourcentage)	5,5	5,9	5,8	6,4	9,8	13,7	12,2	7,1	10,6	13,0	6,0	6,1	5,9	6,4	6,9	7,4	7,3			
Circulation fiduciaire hors banques	12,8	8,1	9,0	6,0	9,8	8,0	9,8	11,5	6,9	4,2	5,7	6,0	5,8	6,4	6,9	7,3	7,3			
Dépôts	3,7	5,3	5,0	6,5	9,8	15,3	12,8	6,0	11,4	15,2	6,1	6,1	5,9	6,4	6,9	7,4	7,3			
Vitesse de circulation (PIB/moyenne M2)	4,5	4,4	4,6	4,4	4,2	4,1	4,3	4,6	4,4	4,2	4,4	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0			

Sources : BEAC ; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

**Tableau 5. Cameroun : indicateurs de solidité financière, 2014–19**

(En pourcentage)

	Cameroun						CEMAC			
	2014	2015	2016	2017	2018	T1-19	2014	2017	2018	T1-19
<b>Adéquation des fonds propres</b>										
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	11.4	10.1	9.0	10.3	10.2	11.0	13.8	15.5	16.3	17.4
Ratio fonds propres réglementaires de base/actifs pondérés en fonction des risques 1/	9.1	9.3	7.6	8.5	9.1	...	12.6	14.5	22.1	...
Créances improductives moins provisions/fonds propres 1/	10.3	8.9	12.1	6.0	14.0	...	15.8	33.6	35.9	...
Fonds propres/actifs 1/	8.4	8.3	7.5	7.8	8.6	...	9.1	14.8	14.8	...
<b>Qualité des actifs</b>										
Prêts en situation d'arriérés/total des prêts	12.3	12.5	14.1	13.0	15.3	16.1	11.6	17.2	21.5	21.8
Créances improductives/total des prêts 1/	9.7	9.3	10.7	10.8	12.6	...	9.1	14.8	19.9	...
Grands risques (> 25 % des fonds propres)/fonds propres	125.3	162.1	157.1	157.8	201.0	156.0	116.4	160.5	157.0	111.0
<b>Résultats et rentabilité</b>										
Rendement des actifs (ROA)	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	1.6	1.0	0.6	0.9	1.6
Rendement des fonds propres (ROE)	14.8	14.1	17.0	14.0	19.0	34.0	14.9	8.5	12.0	20.0
<b>Liquidité</b>										
Réserves/total des dépôts	27.7	24.3	18.0	21.1	22.1	24.0	41.2	20.2	22.4	...
Actifs liquides/total des actifs 1/	23.0	23.1	23.2	24.2	29.7	...	29.5	23.4	25.5	...
Actifs liquides/passifs à court terme	139.5	147.5	148.7	142.9	159.9	186.9	156.3	154.3	163.0	181.0
Total des dépôts/total des prêts	141	128.9	128.2	134.8	136.7	144.2	149.8	124.6	127.4	137.7

Sources : BEAC, COBAC et indicateurs de solidité financière du FMI.

1/ Données issues de la base de données du FMI sur les indicateurs de solidité financière. Les dernières données disponibles pour 2018 datent d'octobre.



Tableau 6. Cameroun : matrice d'évaluation des risques

Source de risque	Probabilité relative	Impact si le risque se concrétise	Riposte recommandée
<b>Montée du protectionnisme et recul du multilatéralisme</b>	Élevée	<b>Moyen</b> À court terme, l'escalade et la persistance de mesures commerciales mettent en péril le système mondial, l'intégration régionale et la collaboration internationale et régionale. La mise en place de nouveaux obstacles et la menace de nouvelles mesures réduisent la croissance à la fois directement et par leurs effets négatifs sur la confiance (ils accroissent l'instabilité des marchés financiers). À moyen terme, la concurrence géopolitique et le délitement du consensus sur les avantages de la mondialisation se traduisent par une fragmentation de l'économie, ébranlent l'ordre mondial fondé sur des règles et portent atteinte à la croissance et la stabilité.	Soutenir l'intégration régionale de la CEMAC en ce qui concerne la libre circulation des biens et des personnes ; encourager un renforcement de la coopération afin de lever les obstacles au commerce intrarégional ; promouvoir la diversification des exportations.
<b>Durcissement brutal des conditions financières mondiales : augmentation durable de la prime de risque</b>	Moyenne	<b>Moyen</b> Il pourrait s'agir d'une réaction aux préoccupations suscitées par le volume de la dette dans certains pays de la zone euro, un Brexit chaotique ou des erreurs idiosyncratiques dans de grands pays émergents. Résultat : augmentation des risques liés au service de la dette et au refinancement, pressions sur les entreprises et les ménages endettés et les États vulnérables, tensions sur le compte de capital et repli généralisé.	Améliorer l'intégration de la CEMAC et les relations économiques avec le Nigéria ; améliorer le climat des affaires ; mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à accroître la compétitivité ; favoriser une croissance inclusive afin de renforcer la cohésion sociale.
<b>Durcissement brutal des conditions financières mondiales : anticipation par les marchés d'un durcissement de la politique monétaire aux États-Unis</b>	Faible	<b>Moyen</b> Pourrait être provoqué par une forte hausse des salaires et une inflation plus importante que prévu. Résultat : augmentation des risques liés au service de la dette et au refinancement, pressions sur les entreprises et les ménages endettés et les États vulnérables, tensions sur le compte de capital et repli généralisé.	Poursuivre le rééquilibrage budgétaire et les réformes structurelles qui s'imposent afin de réduire les déséquilibres extérieurs et de stimuler la confiance des investisseurs ; renforcer la surveillance et la réglementation des banques afin de réduire l'exposition aux risques ; encourager le développement des plateformes de fintech afin d'étendre l'accès aux services financiers.
<b>Croissance mondiale inférieure aux prévisions</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> La faiblesse de la croissance chez les principaux partenaires commerciaux dans les pays avancés (Union européenne, États-Unis), le ralentissement économique et l'éventualité d'une importante correction dans les grands pays émergents (Chine) pourraient réduire la demande extérieure, accentuer les fluctuations de la circulation des capitaux et compliquer les efforts d'ajustement au Cameroun	Améliorer l'intégration régionale et faciliter le commerce intrarégional ; mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et la compétitivité.
<b>Intensification des risques de fragmentation et de bouleversement sécuritaire</b>	Élevée	<b>Élevé</b> Intensification des risques de fragmentation/bouleversement sécuritaires dans certaines parties du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Europe, entraînant des perturbations socioéconomiques et politiques.	Améliorer la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et renforcer la cohésion sociale.
<b>Écart considérable par rapport aux prix énergétiques de référence</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Les risques pour les prix pétroliers sont globalement équilibrés. Ils pourraient augmenter fortement en raison d'une baisse des exportations supérieure aux attentes dans certains pays producteurs, en raison par exemple d'éventuelles perturbations politiques, dans un contexte de pénurie. Les prix pourraient également chuter fortement en cas de concrétisation des risques pesant sur la croissance mondiale ou si l'offre dépassait les attentes, par exemple en cas d'une croissance plus forte que prévu de la production américaine de gaz de schiste ou, à moyen terme, en cas d'une augmentation de la production de l'OPEP et de la Russie. Une baisse des prix pétroliers bénéficierait dans l'ensemble à la croissance mondiale, mais serait dommageable pour les pays exportateurs de pétrole.	Élargir la base d'imposition non pétrolière, accroître l'efficacité de la raffinerie nationale (SONARA) et stimuler la compétition dans le secteur des importations de pétrole.
<b>Cyberattaques</b>	Moyenne	<b>Medium</b> Les cyberattaques contre des infrastructures mondiales critiques dans les domaines des finances, des transports ou des communications et contre de grandes institutions privées ou publiques provoquent une instabilité financière systémique ou de vastes perturbations de l'activité socio-économique.	Accroître l'investissement dans les systèmes informatiques et améliorer la sensibilisation à la cybersécurité.
<b>Retombées en provenance d'autres pays de la CEMAC</b>	Élevée	<b>Élevé</b> La dégradation de la situation économique d'autres pays de la CEMAC pourrait affecter le Cameroun par le biais d'un accroissement de la pression sur les systèmes de paiement et de services bancaires.	Se coordonner avec les autres pays de la CEMAC afin de constituer des marges de manœuvre supplémentaires par le biais d'un ajustement budgétaire et de réformes structurelles.
<b>Retombées de la situation sécuritaire dans la région.</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Une détérioration de la situation sécuritaire régionale entraînerait une augmentation des populations déplacées, un renchérissement de la riposte sécuritaire, et freinerait les investissements dans les régions concernées.	Fournir la marge budgétaire nécessaire pour assumer l'augmentation des dépenses sécuritaires en diminuant les investissements publics non productifs ; préparer des plans d'urgence pour les réfugiés avec l'UNHCR.
<b>Lassitude des réformes avant les élections</b>	Élevée	<b>Élevé</b> Les élections prévues pour l'automne 2019 pourraient entraîner un dépassement des dépenses inattendu et retarder la mise en œuvre des réformes structurelles.	Renforcer le contrôle de l'exécution du budget et préparer des mesures d'urgence pour maintenir le cap du programme convenu de rééquilibrage budgétaire et de réformes.
<b>Risques contingents liés aux entreprises publiques</b>	Moyenne	<b>Élevé</b> Les risques contingents liés aux entreprises publiques pourraient faire peser de nouvelles pressions sur la dette publique et le rééquilibrage budgétaire en cours dans le cadre du programme.	Maîtriser les risques en améliorant le suivi et la communication en temps voulu des risques liés aux entreprises publiques et en développant des stratégies visant à réduire l'aide apportée par l'État à ces entreprises.

1/ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les expressions « court terme » et « moyen terme » signalent que les risques pourraient se concrétiser dans un délai d'un an et de trois ans, respectivement.

**Tableau 7. Cameroun : besoins de financement extérieur, 2017–24**

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
				Projections					
<b>1. Total des besoins de financement</b>	<b>28,4</b>	<b>1055,6</b>	<b>1252,2</b>	<b>1221,3</b>	<b>1178,2</b>	<b>1286,4</b>	<b>1365,7</b>	<b>1550,7</b>	<b>1677,2</b>
Déficit du compte courant	613,0	541,2	792,2	774,9	777,6	814,4	861,2	882,1	917,8
Amortissement de la dette Banques commerciales Secteur des entreprises	112,9	134,5	210,4	380,6	390,9	418,5	400,7	537,8	536,4
Remboursement du FMI	17,7	16,7	15,4	15,0	0,0	0,0	0,0	32,1	53,2
Variation des réserves brutes (augmentation = +)	-715,2	363,2	234,2	50,9	9,7	53,5	103,8	98,6	169,9
<b>2. Total des sources de financement</b>	<b>36,6</b>	<b>686,4</b>	<b>869,6</b>	<b>864,4</b>	<b>1134,6</b>	<b>1286,4</b>	<b>1365,7</b>	<b>1550,7</b>	<b>1677,2</b>
Transferts de capital	36,3	64,8	86,7	27,7	29,4	31,4	33,6	36,1	38,8
Investissement direct étranger (net)	324,7	458,4	375,7	404,0	475,3	522,6	566,5	614,5	634,3
Investissement de portefeuille (net)	12,3	14,2	12,5	12,9	13,3	13,7	14,1	14,5	14,9
Financement de la dette	-336,8	168,9	394,7	419,9	616,6	718,8	751,6	885,7	989,2
Secteur public	458,0	718,2	694,6	747,0	766,6	808,8	841,6	935,7	999,2
Dette à court terme	-794,8	-549,3	-299,9	-327,1	-150,0	-90,0	-90,0	-50,0	-10,0
Erreurs et omissions	0,0	-19,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>3. Total des besoins de financement</b>	<b>-8,1</b>	<b>369,2</b>	<b>382,6</b>	<b>356,9</b>	<b>43,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Financement prévu</b>		<b>201,5</b>	<b>298,2</b>	<b>268,9</b>					
BAD			216,5	65,6					
Banque mondiale		116,3	0,0	114,7					
France		65,5	66,0	65,6					
Union européenne		19,7	15,7	23,0					
<b>Écart de financement résiduel</b>		<b>167,1</b>	<b>85,2</b>	<b>87,8</b>	<b>43,4</b>				
Financement du FMI au titre de la FEC		167,1	85,2	88,0	43,5				

Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Cameroun : besoins bruts de financement, 2017–24

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Projections								
A. Déficit budgétaire global (base caisse, dons compris)	977,5	915,0	709,4	709,7	560,6	415,4	400,0	437,1	462,2
B. Autres besoins de financement	394,3	570,2	289,7	461,0	420,4	445,4	484,1	653,2	647,3
Amortissement (arriérés compris)	367,2	206,2	289,7	461,0	420,4	445,4	426,4	595,5	589,6
Extérieurs	130,6	151,2	225,8	395,6	390,9	418,5	400,7	569,9	589,6
dont amortissements (hors FMI)	112,9	134,5	210,4	380,6	390,9	418,5	400,7	537,8	536,4
dont remboursement crédit du FMI	17,7	16,7	15,4	15,0	0,0	0,0	0,0	32,1	53,2
Intérieurs	236,6	55,0	63,9	65,4	29,5	26,9	25,7	25,6	0,0
dont amortissement de bons du Trésor	203,4	35,6	63,9	65,4	29,5	26,9	25,7	25,6	0,0
dont amortissement d'obligations	33,2	19,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette faisant l'objet d'un moratoire									
Autres									
Système bancaire	27,1	364,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,7	57,7	57,7
Remboursement d'avances statutaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	57,7	57,7	57,7
Autres dépôts	27,1	364,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement d'arriérés de TVA									
Autres (y compris coûts de restructuration)									
Arriérés sur l'amortissement intérieur (réduction)									
Amortissement d'obligations		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
C=A+B Total des besoins de financement	1371,7	1485,2	999,0	1170,6	981,0	860,8	884,0	1090,3	1109,5
D. Sources de financement identifiées	1312,9	1484,3	999,3	813,7	937,4	860,8	884,0	1090,3	1109,5
Extérieures	453,0	919,7	1035,8	747,0	766,6	808,8	841,6	935,7	999,2
Tirages	453,0	919,7	1035,8	747,0	766,6	808,8	841,6	935,7	999,2
dont financement de projets (ext.)	453,0	741,5	710,8	747,0	766,6	808,8	841,6	935,7	999,2
Intérieures	859,9	564,6	-36,5	66,8	170,8	52,0	42,5	154,6	110,3
Secteur bancaire	654,7	565,7	325,4	138,4	72,1	71,4	112,5	127,4	40,7
Avances statutaires de la BEAC	93,1	345,9	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Retrait FMI		158,4							
Dépôts de l'État	474,6	0,0	140,0	-74,9	-111,4	13,7	79,9	86,6	42,8
Prêts bancaires	82,7	30,7	117,6	203,3	85,5	59,8	32,6	40,8	0,0
Autres financements bancaires	4,3	30,7	67,4	10,0	98,0	-2,0	0,0	0,0	-2,2
Autres financements non bancaires	205,2	-1,1	-361,9	-71,6	98,7	-19,5	-70,0	27,2	69,7
Recettes de privatisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
E=C-D Écart de financement	58,8	0,0	-0,3	356,9	43,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	59,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
F. Financement extérieur exceptionnel		0,0	0,0	268,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Multilatéral		0,0	0,0	203,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilatéral		0,0	0,0	65,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
E-F Besoins résiduels de financement									
FEC du FMI		0,0	0,0	88,0	43,5	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 9. Cameroun : proposition d'échéancier de décaissements au titre de l'accord FEC, 2017-20**

	Date de disponibilité	Montant (en millions de DTS)	En pourcentage de la quote-part 1/	Conditions du décaissement
1	26/06/17	124,2	45	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration.
2	15/12/17	82,8	30	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2017, et achèvement de la première revue.
3	30/06/18	55,2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue.
4	15/12/18	55,2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la troisième revue.
5	15/06/19	55,2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue.
6	15/12/19	55,2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la cinquième revue.
7	31/05/20	55,2	20	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la sixième revue.
	Total	483,0	175	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part actuelle du Cameroun est de 276,0 millions de DTS, dont un encours de 326,68 millions de DTS au 31 mars 2019.

Tableau 10. Cameroun : capacité à rembourser le FMI, 2016–2033

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Projections																		
<b>Obligations du FMI sur la base du crédit existant (en millions de DTS)</b>	21,5	20,7	19,9	9,3	-	-	-	41,4	63,5	63,5	63,5	63,5	22,1	-	-	-	-	-
Principal	-	0,6	0,4	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Commissions et intérêts	-	0,6	0,4	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif (en millions de DTS) <sup>1/</sup></b>	21,5	20,7	19,9	9,3	-	-	-	41,4	69,0	91,1	96,6	96,6	55,2	27,6	5,5	-	-	-
Principal	-	0,6	0,4	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Commissions et intérêts	-	0,6	0,4	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif <sup>1/</sup></b>	21,5	21,3	20,3	10,7	1,9	1,9	1,9	43,3	70,9	92,9	98,5	98,5	57,1	29,5	7,4	1,9	1,9	1,9
En millions de DTS	17,7	17,2	15,7	8,5	1,5	1,5	1,4	33,6	54,6	71,7	75,9	75,9	44,0	22,7	5,7	1,4	1,4	1,4
En milliards de FCFA	-	0,5	0,3	1,1	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Commissions et intérêts	17,7	16,7	15,4	7,4	-	-	-	32,1	53,2	70,2	74,5	74,5	42,6	21,3	4,3	-	-	-
Principal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
En pourcentage des recettes de l'État	0,6	0,6	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0	0,7	1,1	1,3	1,3	1,2	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et services	0,5	0,5	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,8	1,2	1,5	1,5	1,4	0,8	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	9,7	7,4	6,0	2,8	0,5	0,4	0,4	6,4	10,0	12,0	15,0	14,4	8,4	4,2	1,0	0,2	0,2	0,2
En pourcentage du PIB	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	7,8	7,7	7,4	3,9	0,7	0,7	0,7	15,7	25,7	33,7	35,7	35,7	20,7	10,7	2,7	0,7	0,7	0,7
En pourcentage des réserves brutes	1,3	1,0	0,8	0,4	0,1	0,1	0,1	1,4	2,2	2,7	2,7	2,5	1,4	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0
<b>Encours du crédit du FMI</b>	59,4	245,7	336,2	427,8	483,0	483,0	483,0	441,6	372,6	281,5	184,9	88,3	33,1	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0
En millions de DTS	49,0	198,4	259,5	341,1	380,9	378,8	376,4	342,7	287,3	217,1	142,6	68,1	25,5	4,3	0,0	0,0	0,0	0,0
En milliards de FCFA	1,7	6,5	7,5	9,3	9,8	9,2	8,5	7,3	5,7	4,0	2,4	1,1	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des recettes de l'État	1,3	5,2	6,4	8,4	9,1	9,1	8,9	7,9	6,3	4,6	2,9	1,3	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des exportations de biens et services	26,7	84,9	99,0	111,4	121,4	116,4	107,2	65,4	52,4	36,3	28,1	12,9	4,9	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette <sup>2/</sup>	0,3	1,0	1,2	1,5	1,6	1,5	1,4	1,2	0,9	0,7	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage du PIB	21,5	89,0	121,8	155,0	175,0	175,0	175,0	160,0	135,0	102,0	67,0	32,0	12,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	-21,5	186,3	90,5	91,6	55,2	0,0	0,0	-46,9	-69,0	-91,1	-96,6	-96,6	-49,7	-27,6	-5,5	0,0	0,0	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-	207,0	110,4	110,4	55,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissements	-	207,0	110,4	110,4	55,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	21,5	20,7	19,9	18,8	-	-	-	46,9	69,0	91,1	96,6	96,6	49,7	27,6	5,5	-	-	-
<i>Pour mémoire : (milliards de FCFA)</i>																		
PIB nominal	19,345	20,328	21,382	22,538	23,864	25,363	27,049	28,971	31,087	33,357	35,795	38,422	41,251	44,298	47,578	51,110	54,914	59,007
Exportations de biens et services	3,710	3,794	4,063	4,074	4,192	4,166	4,216	4,365	4,531	4,750	4,991	5,286	5,605	5,951	6,325	6,756	7,225	7,736
Recettes de l'État	2,866	3,040	3,451	3,649	3,878	4,123	4,410	4,697	5,069	5,454	5,900	6,358	6,853	7,422	8,010	8,689	9,403	10,219
Service de la dette <sup>2/</sup>	183	234	262	306	314	325	351	524	548	597	507	528	522	545	561	585	629	680
FCFA/DTS (moyenne de la période)	823,9	807,4	771,7	797,2	788,7	784,3	779,2	776,0	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1	771,1

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 4 décembre 2018, le Conseil d'administration du FMI a approuvé une prolongation du mécanisme modifié de fixation des taux d'imérêt qui fixe effectivement le taux d'imérêt à zéro sur la FEC et la FCC jusqu'au 30 juin 2019 et éventuellement plus longtemps. Le Conseil a également décidé de prolonger le taux d'imérêt de zéro sur la FEC jusqu'à fin juin 2019, tandis que le taux d'imérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Sur la base de ces décisions et des projections actuelles du taux de DTS, on suppose les taux d'intérêt suivants au-delà du 30 juin 2019 : les projections des charges d'intérêt entre 2019 et 2020 sont basées sur 0/0/0/0,25 % par an pour la FEC, la FCR, la FCC, et la FCE, respectivement, et au-delà de 2020 sur 0/0,25/0/0,25 % par an.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

## Annexe I. Tarification des carburants et subventions

**1. Les prix intérieurs des produits pétroliers sont régis par une structure complexe.** Elle comprend plusieurs composantes et fait intervenir deux grands acteurs, la Société nationale de raffinage (SONARA) et les marketeurs. La SONARA importe du pétrole brut léger qui est raffiné et distribué sur le marché intérieur, tandis que les marketeurs importent des produits pétroliers raffinés. Le prix à l'importation est la composante la plus importante et représente en moyenne un tiers du prix de détail intérieur (tableau 1). La SONARA bénéficie d'une subvention à la production qui constitue une marge fixe. Après une augmentation de 82 % au début de 2018, la marge de la SONARA est restée inchangée, quelle que soit l'évolution des prix à l'importation. En outre, la SONARA reçoit une subvention après impôt pour compenser l'écart entre le coût du raffinage du pétrole brut importé et le prix à la pompe. Les taxes *ad valorem* (TVA et droits de douane) et les droits d'accise (taxe spéciale sur les produits pétroliers, ou TSPP) sont importants. Après les changements intervenus mi-2014 et début 2017, la TSPP est restée stable et représentait 10 % du prix moyen à la pompe entre 2014 et 2018.

Annexe I tableau 1. Cameroun : structure des prix du diesel

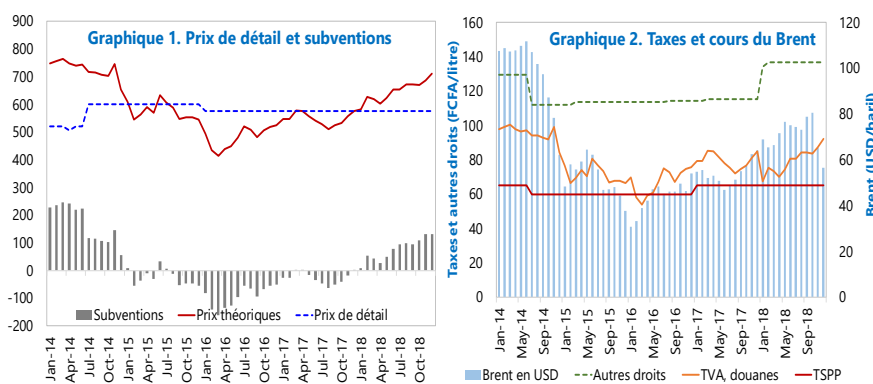
2018–19

	2018			2019		
	Jan.	Jun.	Dec.	Jan.	Feb.	Mar.
1- Prix à l'importation	290	324	364	314	288	309
2- Marge de la SONARA	26	48	48	48	48	48
3- Taxes	151	165	175	162	155	161
TVA	72	83	91	81	76	80
Douanes	14	16	18	16	14	15
TSPP	65	65	65	65	65	65
4- Frais de transport	62	65	65	65	65	65
5- Frais des marketeurs	40	40	40	40	40	40
6- Marge des détaillants	13	13	13	13	13	13
7- Prix théoriques	583	654	704	641	609	635
8- Subventions	-8	-79	-129	-66	-34	-61
9- Prix à la pompe	575	575	575	575	575	575

Source : autorités camerounaises. Par souci de simplicité, nous présentons uniquement les prix du diesel qui représentaient en moyenne plus de 52 % de la consommation de produits pétroliers en 2014-18. Les prix de détail intérieurs et les prix à la pompe sont utilisés de façon interchangeable. La structure des prix de l'essence et du pétrole lampant est identique.

**2. D'autres frais fixes compliquent davantage la structure des prix.** La péréquation transport, les frais des marketeurs, les marges des détaillants et d'autres frais pèsent lourdement sur les prix de détail intérieurs. La péréquation transport est prélevée par la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH). À travers des importations, la CSPH répond à la demande intérieure de produits pétroliers non satisfaite et assure la péréquation des prix de détail dans tout le pays.

Annexe I Graphique 1. Cameroun : structure des prix du diesel 2018–19



Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Les frais des marketeurs et les marges des détaillants, qui comprennent des frais financiers et d'autres frais généraux, sont restés inchangés depuis juillet 2014.

**3. Les prix intérieurs des carburants sont restés fixes, à l'exception d'une forte hausse à fin 2014 et d'une légère baisse au début de 2016 (graphique 1).** Malgré les retards persistants, les prix des importations suivent l'évolution des cours mondiaux des produits pétroliers, ainsi que les fluctuations des taux de change. Cependant, les prix de détail intérieurs restent fixés par voie administrative. Ils ont été augmentés de 15 % au milieu de 2014 puis réduits de 4 % au début de 2016, et n'ont pas évolué depuis.

**4. Les subventions servent à maintenir les prix de détail intérieurs inchangés.** Contrairement aux prix théoriques qui excluent les subventions à la consommation, les prix de détail sont fixés par voie administrative. Durant les épisodes de cours internationaux élevés entre le premier et le troisième trimestre 2014, les autorités ont largement fait appel aux subventions aux carburants pour amortir les effets de la hausse des prix sur les prix de détail. Alors que les cours internationaux commençaient à évoluer à la baisse à fin 2014, les prix à la pompe se sont stabilisés grâce à une forte diminution des subventions. Lorsque les cours internationaux sont remontés, les subventions à la consommation ont réapparu tout au long de 2018, ce qui a eu pour effet de maintenir les prix de détail en-dessous des prix théoriques. Les subventions aux produits pétroliers ont représenté ¼ du total des transferts et subventions (4,5 % des dépenses courantes, et 0,5 % du PIB) en 2017–18. Dans le même temps, avec les prix des importations de pétrole brut, représentant une part importante des frais de fonctionnement de la SONARA auxquels s'ajoutent d'autres facteurs d'inefficacités, des prix de détail fixes, la SONARA subit des pertes d'exploitation lorsque le cours du baril de Brent dépasse 62 dollars, nécessitant des subventions du gouvernement (indemnisation de la SONARA pour les pertes validées encourues du fait de l'écart entre les prix assurant le recouvrement des coûts et les prix de détail fixes). Ces subventions ont coûté à l'État 0,3 % du PIB de plus en 2017 et en 2018.

**5. Les cours internationaux du pétrole qui restent relativement bas offrent l'occasion de réformer le mécanisme de fixation des prix<sup>1</sup>.** Cette réforme consisterait à répercuter progressivement les fluctuations des cours internationaux du pétrole sur les prix de détail intérieurs, et ferait suite à l'adoption d'un plan de réforme clair, complété par une vaste campagne de communication et des mesures sociales d'accompagnement afin de protéger les plus vulnérables contre des changements brusques des prix de détail intérieurs. Les scénarios suivants pourraient aider les autorités à réformer le mécanisme de fixation des prix. Nous prenons comme référence la structure des prix observée au premier trimestre 2019 (janvier-mars). Les trois scénarios possibles supposent une élimination des subventions après impôts et tolèrent des changements fréquents, mais limités, des prix à la pompe. Dans chaque scénario, la contribution budgétaire nette représente la différence entre les taxes (TVA, taxes douanières et droits d'accises) et les subventions à la production et après impôts, y compris les subventions à la SONARA.

<sup>1</sup> Le rapport des services du FMI n° 15/332 analyse en détail les solutions possibles (adopter une stratégie claire de communication, réformer le régime fiscal, assurer la viabilité financière de la SONARA et libéraliser le marché des importations, entre autres) pour réformer le mécanisme de fixation des prix des carburants au Cameroun.

- Le scénario 1 prend en considération la structure actuelle des prix et suppose qu'aucune réforme majeure n'est adoptée. Les prix à la pompe et les autres paramètres ne changent pas. Dans ce scénario, le prix d'équilibre du Brent qui permettrait de facto de supprimer les subventions sans changer les prix à la pompe et les autres paramètres correspond à 45 dollars le baril, contre un prix actuel de 62 dollars le baril. La contribution budgétaire nette est estimée à 103 FCFA par litre.
- Dans le scénario 2, les autorités conservent la marge fixe de la SONARA et la TSPP. L'évolution des prix à l'importation se traduit par des modifications de la péréquation transport, des frais des marketeurs et des marges des détaillants. Cette modification se répercutera également sur les prix à la pompe, avec une évolution mensuelle de 4 % en moyenne. La contribution budgétaire nette est estimée à 110 FCFA par litre.
- Le scénario 3 suppose une TSPP fixe. La marge de la SONARA est susceptible d'évoluer en fonction des fluctuations des cours internationaux. La variation des prix à la pompe d'un mois sur l'autre est limitée à  $\pm 5$  %. Tous les autres paramètres réagissent aux fluctuations des prix à l'importation. Les prix à la pompe varient de 2 % en moyenne au premier trimestre 2019, et la contribution budgétaire nette s'élève à 116 FCFA par litre.

**6. Alors que le scénario 1 peut sembler irréaliste puisque d'après les projections, les cours internationaux du pétrole (62 dollars le baril) dépassent de 40 % le prix d'équilibre (45 dollars le baril), les scénarios 2 et 3 semblent intéressants.** La contribution budgétaire nette est doublée par rapport au scénario actuel de prix administrés, et la variation mensuelle des prix de détail intérieurs peut être plafonnée à  $\pm 5$  %. Une réforme du mécanisme des prix administrés aidera les autorités à optimiser la contribution au budget de la taxation des produits pétroliers tout en évitant des variations brutales des prix à la pompe.

**Annexe I tableau 2. Cameroun : structure des prix du diesel et scénarios possibles 2018–19**  
(column 1 need to be enlarged)  
(FCFA par litre, sauf indication contraire)

	2018	2019			Scénario 1			Scénario 2			Scénario 3		
	Déc.	Prix actuels			Prix d'équilibre			TSPP fixe et marge			TSPP fixe		
		Janv.	Fév.	Mars	Janv.	Fév.	Mars	Janv.	Fév.	Mars	Janv.	Fév.	Mars
1- Prix à l'importation	364	314	288	309	258	259	258	314	288	309	314	288	309
2- Marge de la SONARA	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	41	40	50
3- Taxes	175	162	155	161	151	150	151	159	153	163	161	155	161
TVA	91	81	76	80	71	71	71	80	75	81	81	75	81
Douanes	18	16	14	15	16	14	15	14	13	17	16	14	15
TSPP	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
4- Frais de transport	65	65	65	65	65	65	65	56	55	65	40	56	21
5- Frais des marketeurs	40	40	40	40	40	40	40	36	36	45	36	36	45
6- Marge des détaillants	13	13	13	13	13	13	13	12	12	15	12	12	15
7- Prix théoriques	704	641	609	635	575	575	575	625	591	644	604	586	601
8- Subventions	-129	-66	-34	-61	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9- Prix à la pompe	575	575	575	575	575	575	575	625	591	644	604	586	601
Pour mémoire													
Brent (USD par baril)	56.5	59.3	62.5	65.0	45.0	45.2	45.0	59.3	62.5	65.0	59.3	62.5	65.0
Variation des prix à la po.	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	9%	-5%	9%	5%	-3%	3%
Contribution budgétaire	-2.3	47.8	73.7	52.4	103.4	102.1	103.2	110.9	105.4	114.8	120.8	115.1	111.5

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

**7. Les autorités ont commencé à prendre des mesures pour réviser et simplifier la structure des prix intérieurs des carburants.** Les mesures prévues consistent à étudier les moyens



de réduire la péréquation transport, et éventuellement d'autres postes libéralisés de la structure des prix, tout en maintenant des prix à la pompe fixes, et à réduire les marges perçues par les acteurs du secteur public de la structure des prix (la CSPH, la Société de dépôt public, tout en assurant le transfert de tout excédent au Trésor), prendre des mesures complémentaires afin de réduire les frais de fonctionnement de la SONARA. Des changements aux droits d'accise sur le pétrole accroîtraient la volatilité des recettes liées à la taxation des produits pétroliers, et ne sont pas conseillés. Les autorités ont demandé le concours de la Banque mondiale afin de i) réaliser une analyse plus vaste et approfondie de la structure des prix ; ii) établir des subventions mieux ciblées pour protéger les populations pauvres et vulnérables et iii) aider à préparer une campagne de communication pour sensibiliser le public aux objectifs et aux conséquences de la réforme.

## Annexe II. La réforme du compte unique du Trésor au Cameroun

**1. Atténuer les tensions récurrentes de liquidités et éviter l'apparition d'arriérés intérieurs sont des objectifs importants du programme de réforme économique des autorités appuyé par la FEC.** Outre l'amélioration de la gestion de trésorerie à l'aide de plans d'engagements et de passation des marchés crédibles, le compte unique du Trésor (CUT) est un outil important pour s'assurer que le Trésor a accès à toutes les ressources publiques disponibles et ne supporte pas des coûts d'emprunt inutiles.

**2. Aujourd'hui, le compte du Trésor auprès de la BEAC n'est pas un véritable CUT** car il existe 28 autres comptes des administrations à la BEAC sans aucun lien direct entre eux, et un grand nombre de comptes d'entités publiques dans des banques commerciales.

**3. Dès 2017, les autorités avaient lancé un inventaire afin de recenser les comptes détenus par des entités publiques dans des banques commerciales, indépendamment du réseau du Trésor.** À fin 2018, cet inventaire avait permis de dénombrer plus de 2 000 comptes détenus par des entités publiques, à l'exclusion des entreprises publiques, dans 10 des 14 banques commerciales du pays, représentant 390 milliards de FCFA (1,8 % du PIB) de dépôts à vue et de dépôts à terme. Un grand nombre de comptes (25 % des comptes, et 35 % des dépôts) sont détenus par des entités publiques, en particulier l'Accord de partenariat européen (APE). Le tiers environ des comptes et des dépôts concernent des dépenses en capital, notamment des comptes pour des fonds de contrepartie et des investissements financés sur ressources extérieures et intérieures. Des comptes et dépôts détenus par des comités, des fonds spéciaux tels que le fonds routier et des comptes spéciaux sont également importants. Les autorités sont en train d'achever leur inventaire et de déterminer quels comptes doivent être clôturés en priorité.

**Tableau 1. Cameroun : comptes détenus par des entités publiques auprès de banques commerciales, 2018**

Catégories	Nombre de comptes		Soldes des comptes (en millions de FCFA)
		(en %)	
Dépenses d'équipement	704	29.6	112.6
Fonds de contrepartie	349	14.7	49.6
Investissement intérieur	257	10.8	29.2
Projets financés sur ressources extérieures	98	4.1	33.8
Organismes publics	556	23.4	137.2
Présidence	3	0.1	0.2
Autres administrations publiques	91	3.8	23.6
Établissements publics administratifs (EPA)	462	19.4	113.4
Entités infranationales	357	15.0	6.1
Défense et sécurité	21	0.9	9.4
Santé et éducation	266	11.2	3.1
Comptes spéciaux	74	3.1	65.1
Comités	39	1.6	0.8
Fonds routier et autres fonds	41	1.7	13.4
Dette et rétrocession	7	0.3	2.5
Ambassades et org. internationales	13	0.5	0.2
Autres	303	12.7	39.4
<b>Total</b>	<b>2381</b>	<b>100.0</b>	<b>389.8</b>

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

**Tableau 2. Cameroun : ressources oisives et comptes clôturés, 2018**

Catégories	Ressources oisives		Comptes clôturés	
	Nb de comptes	Montant (milliards de FCFA)	Nb de comptes	Montant (milliards de FCFA)
Dépenses d'équipement	351	21.8	126.0	3.1
<i>Fonds de contrepartie</i>	140	11.2	32.0	2.1
<i>Investissement intérieur</i>	185	10.3	78.0	0.8
<i>Projets financés sur ress. ext.</i>	26	0.3	16.0	0.2
Comptes spéciaux	11	0.0		
Rétrocession à d'autres org. publics	7	22.7		
<b>Total</b>	<b>369</b>	<b>44.5</b>	<b>126</b>	<b>3.1</b>

Sources : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

#### **4. Les autorités ont plus particulièrement commencé par recenser les ressources oisives.**

Après l'inventaire, les autorités ont recensé et clos 126 comptes détenus par l'agence chargée de la dette publique et comptes détenant des ressources intérieures pour financer des dépenses en capital. Ils correspondent notamment à i) des comptes restés inactifs depuis trois ans, ii) des comptes qui servent à assurer des dépenses courantes, iii) des comptes relatifs à des projets achevés et iv) des projets sans accords de financement. Les soldes correspondants ont été transférés au CUT. Les autorités se sont engagées à identifier tous les autres comptes à transférer au CUT et à contacter leurs titulaires avant septembre 2019 pour pouvoir les clôturer et transférer leurs soldes au CUT avant la fin décembre 2019. Ce travail préliminaire contribuera à atténuer les contraintes de liquidité, améliorer la gestion de la trésorerie et faciliter les étapes suivantes d'un passage progressif à un CUT à part entière.

#### **Étapes essentielles de la mise en œuvre**

**5. Pour garantir le succès de la réforme,** il faut élaborer une stratégie et un plan d'action clairs afin d'achever la mise en place du CUT. Les principales mesures intermédiaires sont les suivantes :

- Signer avec la BEAC un accord de gestion du CUT afin de créer un CUT et des sous-comptes (dont les soldes seront nuls) en application de l'article 67 de la première directive de la CEMAC sur la gestion des finances publiques. Veiller à ce que la CEMAC dispose des moyens techniques de fournir un état quotidien du CUT et des sous-comptes (avant fin septembre 2019) ;
- Analyser les moyens de consolider les 28 comptes des administrations auprès de la BEAC ;
- Préparer un calendrier prévoyant de transférer progressivement au CUT les soldes de trésorerie auprès de banques commerciales afin d'éviter de perturber le système financier, à terminer en décembre 2019 avec le transfert de tous les soldes restants et la clôture des comptes auprès des banques commerciales. Continuer d'interdire l'ouverture de nouveaux comptes.

#### **Soutien aux réformes de la gestion de trésorerie**

- Mettre en œuvre des plans d'engagements et de passation des marchés réalistes, sur lesquels pourra reposer le plan de trésorerie.
- Améliorer la gestion du Trésor en élargissant le rôle du Comité de trésorerie afin qu'il recouvre la régulation budgétaire, préparer des plans de trésorerie et d'engagement hebdomadaires et continuer de réduire les soldes des comptes de correspondants.

## Annexe III. Améliorer l'efficacité des investissements publics : quelles conséquences macroéconomiques ?

### Contexte

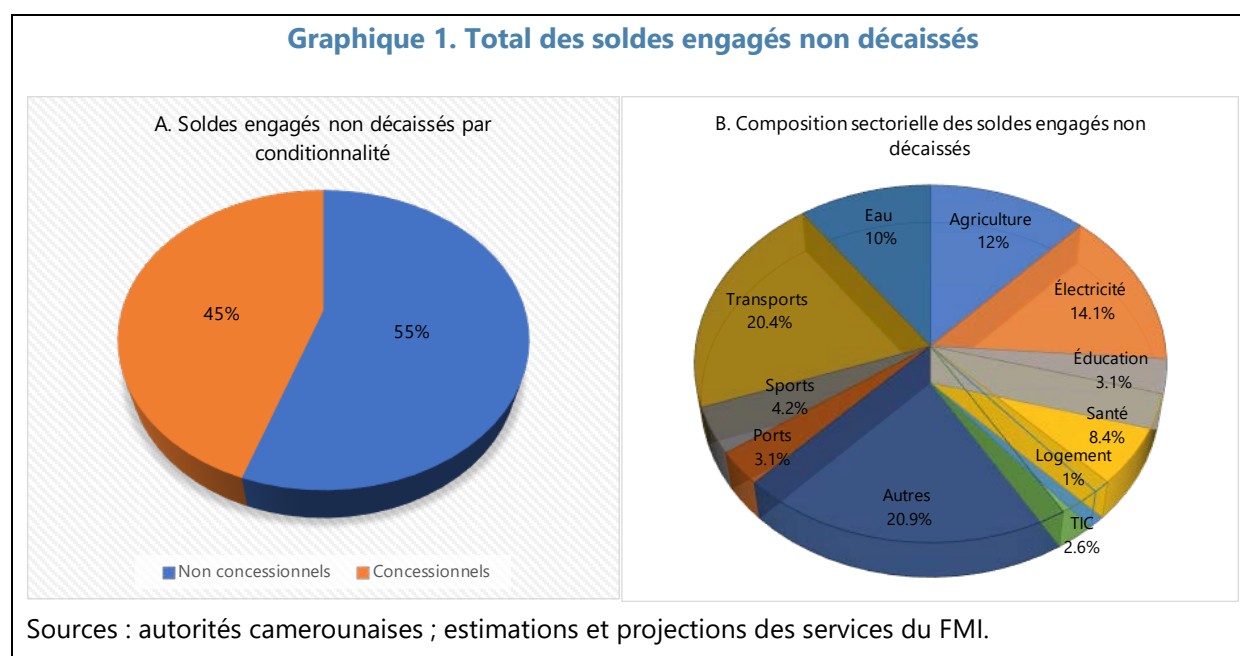
**1. La politique des pouvoirs publics continue d'être guidée par l'objectif de développement à long terme qui vise à faire du Cameroun un pays émergent d'ici 2035.** Pour atteindre cet objectif, l'État a privilégié les investissements publics dans les infrastructures et les secteurs non pétroliers en recourant davantage à des sources non concessionnelles pour financer les projets (voir le graphique 1). Cette situation s'est traduite par une accumulation rapide de la dette publique, portée de 12,1 % du PIB en 2010 (après allègement de la dette au titre de l'initiative PPTe) à 35,6 % du PIB à fin 2018, ce qui a valu au Cameroun d'être jugé à risque élevé de surendettement. Une série de risques extérieurs et intérieurs pesant sur les perspectives à moyen terme, il demeure nécessaire de stabiliser l'économie, de hiérarchiser les investissements publics et de plafonner le financement des projets par des sources extérieures non concessionnelles. Cette annexe présente plusieurs scénarios afin de montrer a) les avantages d'une poursuite des réformes visant à supprimer les facteurs d'inefficacité et privilégier les projets les plus rentables et b) l'intérêt de rééquilibrer les sources de financement des investissements en abandonnant progressivement les financements non concessionnels.

**2. On applique le modèle dette-investissement-croissance pour mesurer l'avantage des réformes des investissements publics dans des conditions de financement favorables.** Ce modèle montre l'articulation entre investissement et croissance dans les pays où l'efficacité structurelle de l'investissement et les contraintes des capacités d'absorption déterminent l'efficacité des investissements. Il apporte un cadre qui aide à comprendre les principaux arbitrages que doivent faire les décideurs entre un vaste éventail d'instruments de financement du développement. Ce modèle intègre l'analyse de viabilité de la dette dans un cadre qui tient compte des différences de niveau d'efficacité des dépenses publiques, de la réaction du secteur privé au plan d'investissement et de la capacité des autorités à ajuster les impôts et les dépenses (Buffie 2012). En outre, il aide à éclairer les décisions des autorités sur les moyens d'investir les recettes tirées des ressources naturelles pour stimuler la croissance tout en maintenant la viabilité des finances publiques et la stabilité macroéconomique.

**3. Ce cadre est particulièrement adapté aux pays en développement comme le Cameroun où la suppression des facteurs d'inefficacité dans le processus d'investissement public aura vraisemblablement des conséquences majeures sur la croissance.** Une analyse détaillée des multiplicateurs budgétaires au Cameroun a révélé un impact limité des dépenses sur la croissance (FMI 2018). Une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) réalisée en 2016 estime l'écart d'efficacité des investissements publics à 51 %, près du double de l'écart d'efficacité moyen d'autres pays émergents ou pays à faible revenu. Il s'explique principalement par les faiblesses dans la sélection et l'évaluation *ex-ante* des projets, qui aboutissent à l'inclusion dans le budget de projets qui manquent de maturité, un manque de transparence durant la phase d'exécution et une mauvaise comptabilisation des actifs d'investissements. Ces lacunes se traduisent

par des dépassements de coût et une mauvaise hiérarchisation des projets d'investissement. Le budget d'investissement du Cameroun surestime sa contribution au développement des infrastructures car il se peut qu'une partie importante des dépenses comptabilisées comme des investissements publics ne génère aucune accumulation de capital public. De plus, même lorsqu'elles sont classées dans la bonne catégorie, les dépenses d'investissement comportent des frais administratifs élevés qui témoignent de certaines inefficiences (Shang 2018). L'EGIP réalisée par la Banque mondiale et le FMI a formulé plusieurs recommandations, notamment des documents contraignants précisant les critères de sélection des projets, une meilleure définition des procédures d'expropriation foncière et des stratégies d'indemnisation des propriétaires fonciers qui faciliteraient la mise en œuvre rapide des projets d'infrastructure.

**4. Le modèle est calibré sur le Cameroun à l'aide de données macroéconomiques et microéconomiques particulières.** L'efficacité des investissements publics se situe à 50 %, conformément aux conclusions du rapport de l'EGIP pour le Cameroun. Le taux de rentabilité initial des investissements publics est de 18,3 % sur la base du taux de rentabilité médian (lors de l'évaluation) des projets d'investissements publics au Cameroun financés par la Banque mondiale et évalués par le Groupe indépendant d'évaluation. Le taux de rentabilité médian à l'achèvement des projets est légèrement inférieur, à 14,3 % (IEG 2018). La dette publique totale est estimée à 33,4 % à fin 2017 pour tenir compte des engagements contractés ou garantis.



## Scénario de référence

**5. Le scénario de référence suppose la mise en œuvre de la consolidation budgétaire et extérieure, ainsi que l'achèvement progressif des projets d'infrastructure.** Les investissements publics restent stables à 6,8 % du PIB à moyen terme, et on n'entrevoit aucune

amélioration de l'efficacité des investissements publics. Les nouveaux projets d'investissements publics sont financés essentiellement par des prêts non concessionnels.

### Conséquences macroéconomiques des réformes

**6. Des simulations modélisées mettent en évidence les résultats macroéconomiques des améliorations de l'efficacité des investissements publics et de la hiérarchisation des projets sans augmentation des investissements.** Le graphique 2 montre les avantages de cette double réforme lorsque les nouveaux investissements publics sont financés par des prêts non concessionnels. Le scénario de référence sans réformes est illustré en bleu, tandis que les lignes orange et vertes représentent l'effet des réformes lorsque l'on évolue vers une hausse modérée et élevée de l'efficience et de la rentabilité.

**7. Dans le scénario à « double réforme », l'efficience des investissements publics s'améliore progressivement par rapport au niveau actuel (50 %) pour atteindre un niveau modéré (65 %), puis le niveau des pays émergents (75 %), de sorte que chaque dollar d'investissement public produit 0,5, 0,65 et 0,75 dollar de capital public productif.** Le graphique 2 montre les avantages d'améliorations progressives de l'efficacité des investissements publics, en supposant que des financements non concessionnels servent à maintenir l'investissement public autour de 6,8 % du PIB. Comme le montrent les résultats de la simulation au graphique 1, si la double réforme parvient à porter la rentabilité moyenne des investissements de 18,3 % à 30,3 %, les avantages cumulés en termes de consommation et d'investissement privés d'ici 2034 pourraient être chacun supérieurs de 2 % environ, tandis que la hausse du PIB serait modeste. Ces résultats confirment la nécessité de privilégier les investissements très rentables dans les infrastructures routières et de production d'électricité tout en veillant à ce que la qualité au démarrage des projets soit maintenue jusqu'à leur achèvement. Le fardeau de la dette reste relativement stable.

### Conséquences macroéconomiques des options de financement favorables

**8. L'effet des réformes de la politique d'investissements publics dépend d'options de financement favorables, comme le montrent les simulations suivantes.** Le graphique 3 illustre les conséquences macroéconomiques d'une augmentation hypothétique des investissements publics (de 2 % du PIB) pendant la période de simulation lorsqu'ils sont entièrement financés par des prêts concessionnels. Comme précédemment, les courbes orange et vertes représentent l'effet des réformes, tandis que la courbe bleue continue décrit le scénario de référence sans réformes.

**9. Comme prévu, une stratégie de « double réforme » consistant à privilégier des projets très rentables et des améliorations de l'efficacité se traduit par une hausse élevée de la croissance si les autorités décidaient d'augmenter les investissements privés (de 2 % du PIB) en les finançant uniquement à des conditions avantageuses (voir la courbe verte).** Si la double réforme parvient à porter la rentabilité moyenne des investissements publics de 18,3 % à 30,3 %, alors une hausse modeste des investissements publics (2 % du PIB) se traduit par des taux de croissance beaucoup plus élevés sur les dix années suivant l'augmentation des investissements par rapport au scénario de référence hypothétique (en bleu). Les avantages qu'il y a à privilégier les

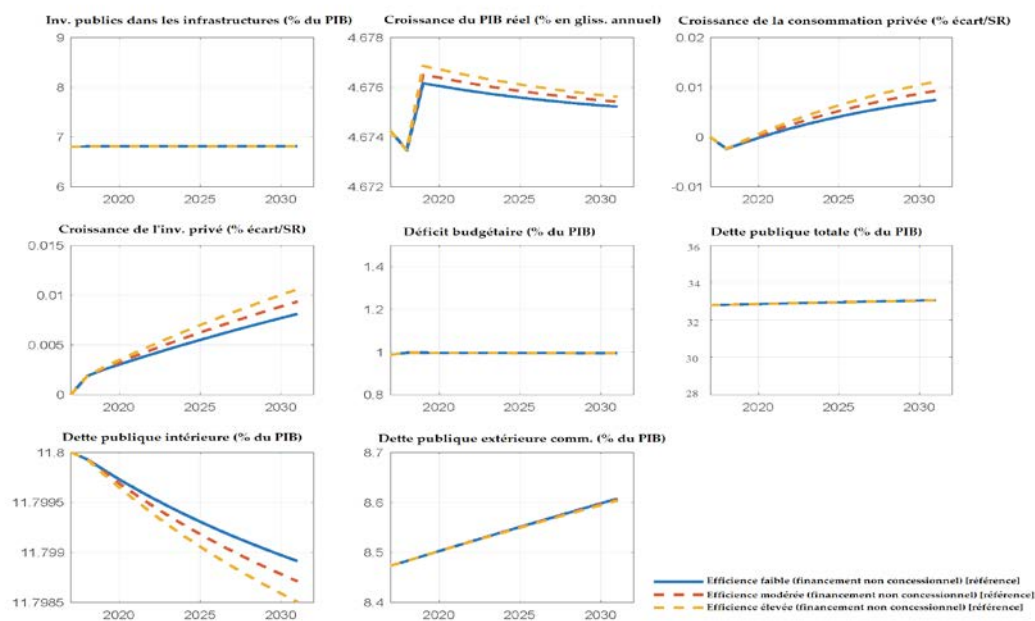
projets très rentables et à supprimer les inefficacités sont amplifiés lorsque les investissements publics augmentent et les options de financement favorables. Comme le montre le graphique 2, la dette publique diminue progressivement lorsque l'on fait appel à des prêts concessionnels pour financer cette augmentation. Le choix de projets très rentables et l'amélioration de l'efficacité attirent l'investissement privé et aboutissent à une hausse de la croissance (courbe verte). Ces réformes de grande ampleur amplifient l'effet de l'augmentation des investissements publics, surtout lorsque les conditions de financement sont favorables. La consommation et l'investissement privés sont supérieurs de 26 % et 16 % en 2034 lorsque l'efficacité et la rentabilité s'améliorent, tandis que le PIB est supérieur de 4,8 %.

## Conclusion

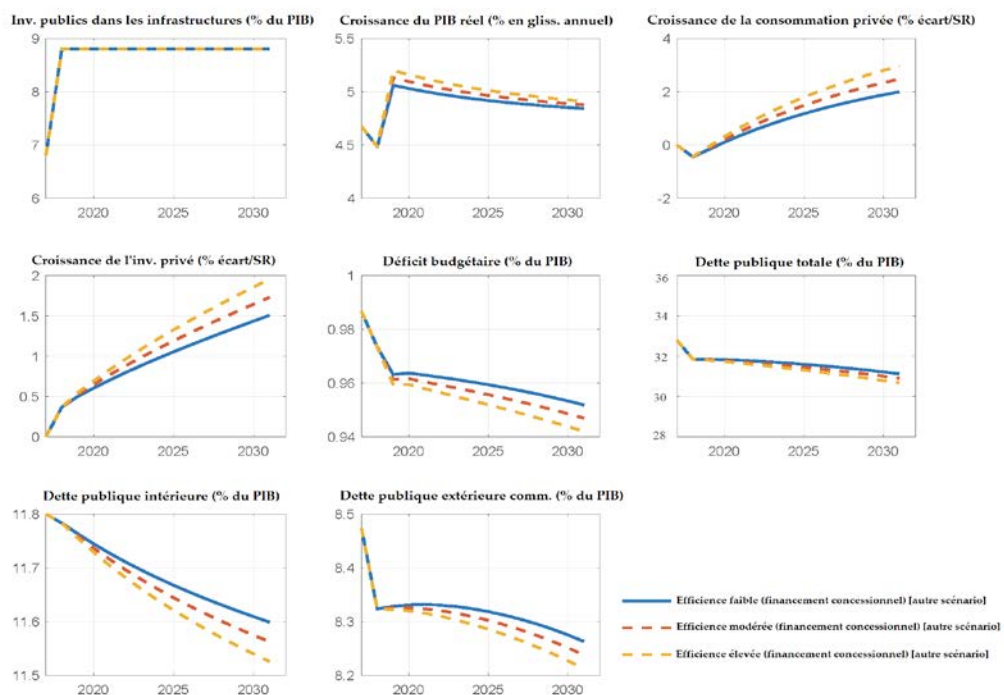
### **10. Les réformes des investissements publics présentent des avantages considérables, d'autant plus lorsque les conditions financières des nouveaux emprunts sont plus favorables.**

Les résultats de la simulation révèlent que l'on obtient des dividendes durables de la croissance en adoptant des réformes des investissements publics qui visent à supprimer les facteurs d'inefficacité et privilégier les projets à haut rendement les plus susceptibles d'attirer les investissements privés. Les effets bénéfiques de ces efforts sont amplifiés dans le cas hypothétique où une augmentation marginale est financée par des prêts concessionnels. Le fardeau de la dette résultant d'une augmentation modeste est relativement faible si les réformes de l'investissement public s'accompagnent de gains en termes d'efficacité et de rendement.

**Graphique 2. Avantages macroéconomiques d'une double réforme sans hausse des investissements**



**Graphique 3. Avantages macroéconomiques d'une double réforme avec une hausse modeste des investissements**



Source : estimations et projections des services du FMI.



## Bibliographie

- BMI. (2018). Cameroon: Oil & Gas Report Q3 2018. Business Monitor International. A Fitch Group Company.
- Buffie, E. B.-F. (2012). Public Investment, Growth, and Debt Sustainability: Putting Together the Pieces. IMF WP. 12/144. International Monetary Fund.
- IEG. (2018). IEG World Bank Project Performance Ratings. World Bank Data Catalog. Retrieved from <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/ieg-world-bank-project-performance-ratings>
- IMF. (2018). Cameroon Article IV Consultation. Washington D.C: International Monetary Fund.
- IMF. (2017). Bolivia: 2017 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Authorities of Bolivia. IMF Country Report No. 17/395. International Monetary Fund.
- Melina, G. Y.-F. (2016). Debt sustainability, public investment, and natural resources in developing countries. *Economic Modelling*, 630-649.
- Shang, B. D. (2018, August). Assessing the Efficiency and Equity of Public Expenditures: Key Issues and Reform Considerations. IMF Technical Assistance Report. International Monetary Fund.

## Appendice I. Lettre d'Intention

Le 17 juin 2019

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street N.W.  
Washington, D.C. 20431  
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre des mesures énoncées dans son programme économique et financier appuyé par l'accord triennal de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2017-20, dans un contexte économique et sécuritaire difficile.

La performance du Cameroun au titre de la FEC reste globalement satisfaisante. Tous les critères quantitatifs ont été respectés, sauf deux, et tous les repères indicatifs, sauf un, ont également été respectés. En particulier, le plancher portant sur le solde primaire non-pétrolier a été respecté malgré une accélération des dépenses notamment sur financement extérieur au-delà des enveloppes prévues dans la loi de finances 2018 révisée, les recettes non-pétrolières ayant également largement dépassé les prévisions. Toutefois, le plafond du financement net du gouvernement par la BEAC (hors FMI) n'a pas été respecté principalement en raison de paiements importants survenus en fin d'année au titre des correspondants du Trésor, paiements qui ont également occasionné une forte hausse des restes-à-payer. Le critère quantitatif continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté. Le paiement du service de la dette de 52 milliards de FCFA dû à la Chine en janvier 2019 a été retardé jusqu'en avril, car le gouvernement envisageait de l'intégrer dans les discussions en cours avec ce pays sur la restructuration de la dette. Près de la moitié des cibles indicatives de mars 2019 ont été respectées, la performance ayant été influencée par les résultats de 2018 et la faiblesse de l'activité économique au premier trimestre. Tous les repères indicatifs ont été respectés, à l'exception du plafond sur les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), le dépassement de ce plafond ayant été causé par les exigences sécuritaires. La mise en œuvre des réformes structurelles inscrites au programme s'est poursuivie et s'est traduite par la réalisation de huit des onze repères structurels prévus entre décembre 2018 et mai 2019.

Le gouvernement s'engage à assurer la bonne mise en œuvre du programme pour le reste de l'année en cours et à respecter les objectifs de consolidation budgétaire tout en reconstituant ses dépôts à la BEAC.

A cet effet, des mesures préalables ont été mises en œuvre afin de corriger les écarts observés en 2018 au niveau de l'objectif quantitatif d'accumulation nette de dépôts du gouvernement à la BEAC. Des réformes structurelles visant à renforcer la transparence et la discipline budgétaire sont également envisagées. Au vu des réalisations de 2018 et de la poursuite de l'accélération de l'exécution des projets à financement extérieur en cours, un collectif budgétaire visant à réviser la loi de finances 2019 conformément aux objectifs du programme et en vue d'une meilleure prise en compte des priorités actuelles du gouvernement a été préparé et soumis au parlement pour ratification. Ce collectif budgétaire intègre des recettes totales en légère hausse par rapport aux prévisions initiales. Les perspectives favorables au niveau des recettes pétrolières s'expliquent par l'accroissement prévu de la production de pétrole. En ce qui concerne les recettes non-pétrolières, la mise en œuvre de mesures administratives y compris le renforcement des fonctions de recouvrement et de contrôle fiscal, ainsi que la mise en œuvre des mesures inscrites dans la loi de finances 2019 devraient contribuer à un léger dépassement des objectifs actuels. Combinées avec une réallocation des dépenses courantes et des dépenses d'investissements sur ressources intérieures, ces marges de recettes devraient permettre une augmentation des dépenses d'investissement financées sur prêts extérieurs concernant les projets prioritaires en cours d'exécution. Avec une part plus importante de financements extérieurs, il sera possible de continuer à mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés domestiques et de réduire les soldes des comptes correspondants tout en renforçant les dépôts du Trésor à la BEAC. Afin de renforcer la transparence et la discipline budgétaires, un rapport d'exécution budgétaire identifiant les différences entre l'exécution et la loi de finances initiale a été publié, et un décret portant calendrier budgétaire et réduisant la période complémentaire à un mois a été signé.

Le gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de performance quantitatif à fin décembre 2018 relatif au plafond sur l'endettement du gouvernement central auprès de la BEAC excluant les décaissements du Fonds Monétaire International (FMI), au vu des mesures correctrices fortes permettant de reconstituer les marges de manœuvre budgétaire, ainsi que pour le non-respect du critère continu sur l'accumulation d'arriérés extérieurs, ces arriérés ayant été apurés. Le gouvernement sollicite également la modification des critères de performance quantitatifs de fin juin relatifs (i) au plafond sur les décaissements de dette extérieure non concessionnelle afin de permettre l'exécution de projets prioritaires en cours et le décaissement du reliquat des appels de fonds de 2018 ; (ii) au plafond sur le financement net du gouvernement par la BEAC ; (iii) au plafond sur le financement intérieur net ; et (iv) au plancher sur le déficit primaire non-pétrolier, comme indiqué au tableau 1 du MPEF ; ainsi que la modification de la définition du critère de performance continu sur les emprunts non-concessionnels et du repère indicatif sur l'accumulation nette des arriérés de paiements intérieurs. Enfin, le gouvernement sollicite la modification de certaines cibles indicatives de fin juin et fin septembre 2019, comme indiqué au tableau 1 du MPEF.

Le gouvernement s'engage à respecter les critères et repères quantitatifs du programme reprofilés à fin juin, ainsi que les critères et repères quantitatifs de décembre 2019. Un suivi rapproché de l'exécution budgétaire, un encadrement du recours aux procédures exceptionnelles de dépenses à travers les engagements provisionnels et les avances de trésorerie, ainsi que l'identification de mesures contingentes au niveau des recettes et des dépenses permettront le respect des objectifs budgétaires

révisés pour 2019. Le gouvernement s'engage également à rattraper les retards dans l'exécution des repères structurels et à assurer la mise en œuvre de toutes les mesures prévues pour le reste de l'année.

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de politiques cohérentes avec le maintien de la stabilité extérieure régionale, qui exige le redressement des réserves de change de la BEAC. À cet égard, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC en vue du renforcement de la conformité à la nouvelle réglementation de changes. Il veillera au respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation, notamment des recettes pétrolières.

Le Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) joint à la présente lettre d'intention décrit la situation économique et financière en 2018-19, fait l'exposé des politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre pour le reste de l'année 2019 et établit les critères quantitatifs et cibles indicatives, ainsi que les repères et réformes structurelles, jusqu'à fin décembre 2019.

Tenant compte des réalisations au titre du programme à date, ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, le gouvernement sollicite la conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC et le décaissement d'un montant de 55,2 millions de DTS.

Le gouvernement est convaincu que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il s'engage à prendre toutes les mesures complémentaires à cette fin. Les autorités camerounaises consulteront le FMI sur les mesures complémentaires éventuelles et avant de procéder à toute révision de celles énoncées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à communiquer régulièrement aux services du FMI toutes les informations requises dans les délais prescrits et conformément au Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint.

Enfin, le Gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente Lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Pièces jointes : -Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières  
- Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Economiques et Financières, 2017–19

### INTRODUCTION

**1. Le Gouvernement poursuit ses efforts dans la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par le Fonds Monétaire International (FMI) à travers la Facilité Élargie de Crédit (FEC), malgré un contexte socio-économique toujours difficile.** Cinq des six critères de réalisation à fin décembre 2018 ont été respectés, ainsi que quatre des cinq repères indicatifs. Par ailleurs, cinq des onze (11) repères structurels retenus entre fin décembre et fin mai 2018, ont été réalisés, et trois (3) ont été mis en œuvre avec retard. Le contexte sécuritaire difficile que traverse le Cameroun continue de peser lourdement sur la situation économique et sociale du pays. Cependant, le gouvernement reste fermement engagé à assurer la bonne mise en œuvre du programme pour le reste de l'année en cours, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ses engagements. Il s'agira en particulier de poursuivre les réformes de gestion des finances publiques à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC, de continuer à élargir la base des recettes non pétrolières, d'améliorer le contrôle et l'efficacité des dépenses d'investissement public, de renforcer la stabilité du secteur bancaire, de réduire les obstacles au développement du secteur privé et de promouvoir la diversification de l'économie tout préservant la soutenabilité de la dette.

### EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

**2. La croissance économique a rebondi en 2018, principalement en raison de la baisse moins marquée de la production pétrolière.** Après une décélération à 3½% en 2017, l'activité économique a enregistré une progression de 4,0% en 2018 (contre 3,8 % estimé au terme de la 3<sup>ème</sup> revue). Cette reprise est marquée principalement par une contraction moins prononcée du secteur pétrolier et gazier, alimentée par l'entrée en fonctionnement de la nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel. La croissance du secteur non-pétrolier, en baisse par rapport à 2017, reste toutefois dynamique à 4,4%, portée par la mise en œuvre des projets de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), la production du bois en grumes et des produits transformés du bois et le secteur des services, en particulier les banques et organismes financiers. L'inflation moyenne reste faible avec de fortes disparités régionales et une tendance haussière (passant de 0,6% en 2017 à 1,1% en 2018 pour atteindre 1,4% en mars 2019) due principalement au renchérissement des produits alimentaires.

**3. La consolidation budgétaire s'est poursuivie malgré des dépenses en capital plus importantes que prévu.** Les données préliminaires de fin 2018 indiquent un solde budgétaire global qui a baissé à 2,5% du PIB (4,9% du PIB en 2017), une meilleure performance dans la mobilisation des recettes non-pétrolières (0,7% du PIB) ayant couvert les dépenses d'investissement plus importantes par rapport aux prévisions (d'environ 1% du PIB). Le dépassement des allocations budgétaires s'est traduit par une accumulation de dépenses à régulariser à la fin de la période

complémentaire de 2018. Le déficit primaire hors pétrole s'est amélioré de 2% du PIB par rapport à 2017 pour atteindre 3,9% du PIB. Le déficit base caisse à 3,0% était inférieur aux prévisions en raison d'une plus grande accumulation des restes à payer (RAP) de 0,6% du PIB. L'exécution budgétaire à fin Mars 2019 montre une contre-performance dans la mobilisation des recettes non-pétrolières, ainsi qu'un niveau d'exécution des dépenses courantes et des dépenses en capital en deçà des prévisions trimestrielles. Le solde budgétaire global affiche un surplus de 0,7% du PIB, contre une prévision de déficit de 0.3% du PIB.

**4. Le déficit de la balance courante s'est creusé pour atteindre 3,7% du PIB en 2018 (contre 2,7% du PIB en 2017), principalement en raison des fortes importations de produits minéraux dues à l'arrêt de production de la raffinerie (SONARA), la mise en œuvre des projets de la CAN et de la faiblesse des exportations agricoles en partie causée par les perturbations dans les zones de production des régions anglophones.** Toutefois, les rapatriements des avoirs en devises des banques liés à une application plus stricte de la réglementation des changes ont permis l'accumulation des avoirs extérieurs nets (AEN) au niveau de la BEAC dépassant les prévisions de la troisième revue de 158 milliards de FCFA à fin 2018. Les AEN de la BEAC ont continué d'augmenter (de plus 48 milliards de FCFA) au premier trimestre de 2019 et les avoirs extérieurs des banques ont légèrement diminué résultant en une augmentation des AEN totaux de CFAF 35 milliards.

**5. La croissance des agrégats monétaires s'est accélérée en contrepartie de l'accumulation des réserves.** A fin décembre 2018 et en glissement annuel, la croissance de la masse monétaire au sens large et les dépôts ont presque doublé pour se situer à un peu moins de 10%. Le crédit à l'économie s'est également accru, atteignant 7,2% dont 4,6% pour le crédit au secteur privé et 69% pour le crédit aux entreprises publiques à fin décembre. Cependant au cours du premier trimestre de 2019, la masse monétaire et le crédit ont baissé par rapport à fin 2018 à cause de la morosité de l'activité économique. Bien que l'aide budgétaire ait été décaissée comme prévu, les dépôts nets du gouvernement à la BEAC ont diminué de 0,5% du PIB à fin décembre 2018, comparé à une accumulation nette projetée de 0,4% du PIB, principalement en raison de paiements importants dans les comptes de correspondants. Les réserves des banques auprès de la banque centrale restent élevées, représentant 24% des dépôts à fin mars 2019 mais la qualité de leur portefeuille s'est dégradée avec un niveau des créances en souffrances qui est passé de 13% du total des crédits à fin 2017 à 15,3% à fin 2018 et 16,2% à fin février 2019.

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER

**6. Tous les critères de réalisation quantitatifs sauf deux ont été respectés, ainsi qu'une partie des cibles indicatives de fin mars 2019** (Tableau 1). Sur la base des données de fin 2018 et des données préliminaires de fin mars 2019 :

- Le critère de réalisation sur le solde primaire hors pétrole a été respecté avec une marge de 0,15% du PIB, le surplus de recettes ayant compensé des dépenses plus importantes que prévu dans la loi de finances révisée de 2018 ;
- Le plafond du financement net du gouvernement par la BEAC (hors FMI) a été manqué de 0,5% du PIB en raison de paiements importants au titre des correspondants du Trésor ;

- Le plafond sur le financement intérieur net (hors FMI) a été respecté avec une forte marge (1,3% du PIB), le niveau des financements extérieurs ayant été plus élevé que prévu dans le programme ;
- Les critères de réalisation sur la dette ont été respectés avec des marges significatives, notamment : le plafond sur les décaissements des prêts non concessionnels (0,5% du PIB de marge), le plafond sur la signature de nouveaux prêts non concessionnels (0,4% de GDP de marge). Toutefois, le critère de réalisation continu sur la non accumulation des arriérés extérieurs a été manqué entre janvier et avril 2019. Compte tenu des négociations en cours dans le cadre de la restructuration de la dette vis-à-vis de la Chine, un paiement de 52 milliards de FCFA dû en janvier 2019 que le gouvernement envisageait d'intégrer dans le champ de la restructuration a été retardé. Le paiement a été effectué le 17 avril 2019.
- Tous les objectifs indicatifs de fin décembre 2018 ont été atteints, à l'exception du plafond indicatif sur les interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), qui a été dépassé de 0,2% du PIB en raison de la persistance des défis sécuritaires (tableau 1).
- Environ la moitié des cibles indicatives de mars 2019 ont été respectées, à savoir le déficit primaire non-pétrolier, le financement domestique net du gouvernement (hors FMI), les décaissements non-concessionnels, et le plafond sur les interventions directes de la SNH. Le critère de performance continu sur la signature de nouveaux emprunts non-concessionnels a été respecté, mais pas celui sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs.
- Près de la moitié des cibles indicatives à fin mars 2019 ont été atteintes, à savoir le déficit primaire non pétrolier, le financement intérieur net du gouvernement (hors FMI), les décaissements de prêts non concessionnels et le plafond des interventions directes de la SNH.

**7. La mise en œuvre des repères structurels du programme continue de progresser malgré des retards enregistrés pour certaines réformes, notamment celles concernant le secteur financier.** Cinq des onze repères structurels de fin mars 2019 ont été réalisés dans les délais et trois repères ont été mis en œuvre avec retard (Tableau 2). Les repères concernant la politique budgétaire et la gestion des finances publiques ont été respectés, de même que deux mesures qui concourent à la stabilité financière et à la croissance soutenue par le secteur privé à savoir le paiement trimestriel des factures des principaux services publics par l'Etat et la disponibilité en ligne de la base de données informatisées des sûretés mobilières. Toutefois, quelques repères structurels prévus pour la 4<sup>ème</sup> revue n'ont pas été respectés à bonne date, à savoir :

- *Former à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires (prévu pour décembre 2018).* La procédure de sélection des juges à former et des experts chargés de l'animation des séminaires s'est avérée plus longue que prévu. Lancée officiellement le 28 décembre 2018, la formation a effectivement débuté le 07 janvier 2019 et s'est achevée le 29 mars 2019.
- *Autoriser des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL, valider les compensations nécessaires pour le carburant GPL en commission et transférer régulièrement les excédents de trésorerie de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) au Trésor (prévu pour janvier 2019).* Des

appels d'offre ouverts sont effectués depuis novembre 2018, et la commission de validation intégrant le Ministère des finances (Commission technique de réhabilitation - CTR) et le Comité technique de suivi (CTS) a été établie en avril 2019. Le transfert des excédents de la CSPH au trésor sur la base des états financiers à fin décembre 2018 sera approuvé en juin 2019 par le conseil d'administration et effectif d'ici fin août 2019.

- *Mettre en place un mécanisme pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes (ID) de la SNH afin d'assurer leur régularisation mensuelle conformément aux différentes natures de la dépense et fournir un tableau des ID par nature de dépenses aux services du FMI (prévu pour janvier 2019).* Un groupe de travail Ministère des finances/SNH chargé de la réconciliation des données de la redevance pétrolière siège à une fréquence mensuelle et les données détaillées par nature sont validées et transmises au trésor pour être comptabilisées en dépenses à régulariser en attendant la régularisation budgétaire. Un tableau détaillant la nature des dépenses au titre des ID a été transmis aux services du FMI le 1<sup>er</sup> mai 2019.
- *Préparer un plan de décaissement des soldes engagés non-décaissés (SENDS) pour 2019-20 suite aux discussions avec les partenaires au développement (prévu pour mars 2019).* L'élaboration du plan de décaissements des SENDS a nécessité plus de temps que prévu en raison de l'approche méthodologique adoptée. Un rapport inventoriant tous les SENDS a été produit en début 2018, sur la base duquel une analyse des SENDS à problèmes a été menée, assortie à chaque fois des propositions de solutions. Enfin, la seconde conférence de programmation des décaissements a été organisée en avril 2019, avec tous les bailleurs de fonds, les maîtres d'ouvrages et les coordonnateurs de projets, à l'effet de recueillir des données pour un meilleur suivi des SENDS. Le plan de décaissement des SENDS 2019-20 cohérent avec le cadre macro-fiscal a été transmis aux services du FMI le 24 mai.
- *Décider du modèle économique de la banque des PME (prévu pour mars 2019).* La mise en œuvre de ce repère prévu pour fin mars 2019 nécessite au préalable la réalisation d'une étude sur le besoin de financement des PME, qui a été finalisée en mai. Le modèle économique sera décidé d'ici septembre 2019.
- *Finaliser l'enregistrement des sûretés mobilières dans la base de données informatisée (prévu pour mars 2019).* Le registre a été officiellement lancé le 23 mai. L'enregistrement est en cours et sera terminé d'ici fin juillet 2019.

## PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER EN 2019 ET À MOYEN TERME

### A. Cadre Macroéconomique

**8. Les perspectives de croissance économique restent positives.** La croissance devrait s'améliorer légèrement à 4,2% en 2019, tirée essentiellement par une augmentation de la production pétrolière. La finalisation des travaux de construction liés aux préparatifs de la CAN de 2021 ainsi que l'achèvement des grands projets d'infrastructures (notamment routiers et



énergétiques), et l'intégration de l'économie camerounaise dans les chaînes de valeur mondiales, notamment par la valorisation plus poussée des matières premières locales, devraient soutenir une augmentation progressive de la croissance à moyen terme qui pourrait se stabiliser entre 5% et 5,5%.

**9. Le respect des objectifs budgétaires de 2019 et au-delà est essentiel pour rétablir les grands équilibres macroéconomiques au niveau du Cameroun et de la sous-région.** En effet, la consolidation budgétaire et des efforts accrus pour assurer le rapatriement des recettes d'exportation devront sous-tendre l'amélioration du compte courant et la reconstitution des réserves de change. Le déficit du compte courant devrait se stabiliser à environ 3% du PIB dans le moyen terme et les avoirs extérieurs nets à environ 2'532 milliards de FCFA à 2024 contre 1'706 milliards de FCFA en 2016. Ces efforts sont également essentiels pour stabiliser et inverser l'évolution de la dette publique, qui a augmenté plus rapidement que prévu en 2018, suite à l'accélération des décaissements des prêts-projets, et maintenir le service de la dette à des niveaux viables. Tout dérapage pourrait entraîner une trajectoire non soutenable de la dette publique, dû à une accumulation rapide du stock de la dette non-concessionnelle, ainsi qu'à une base d'exportations qui reste limitée et peu diversifiée.

**10. Des risques internes et externes pourraient affecter les perspectives.** Les risques externes comprennent principalement les incertitudes liées aux tensions commerciales internationales, au ralentissement de la croissance en Chine, à la volatilité persistante des prix des produits de base et aux retards dans l'ajustement régional de la CEMAC, qui pourraient peser sur la croissance. Sur le plan intérieur, une nouvelle détérioration du climat sociopolitique avant les prochaines élections législatives et municipales pourrait nuire aux efforts de consolidation budgétaire en cours et à la mise en œuvre des réformes. Néanmoins, le secteur non-pétrolier reste dynamique, ce qui pourrait aider à atténuer certains chocs négatifs.

## B. Politique budgétaire

### Objectifs de politique budgétaires du programme pour le reste de 2019

**11. Au vu de l'exécution budgétaire 2018 et des réalisations préliminaires du premier trimestre du budget 2019, les objectifs de la loi de finances initiale (LFI) de 2019 ont été révisés.** La loi de finances de 2019 est globalement en phase avec les objectifs du programme, car elle prévoit un déficit de 2,0 % du PIB. Toutefois, au regard de la meilleure performance des recettes non-pétrolières enregistrées en 2018 et de l'accélération des dépenses en capital qui devrait se poursuivre en 2019, la composition des recettes et des dépenses de la LF 2019 a été être révisée.

**12. Dans ce contexte, un projet de collectif budgétaire a été préparé et soumis à la ratification du parlement en mai 2019.** Ce collectif vise à maintenir le déficit budgétaire à 2% du PIB. Toutefois, il intègre des recettes légèrement supérieures à celles prévues dans la loi de finances initiale, en raison de l'accroissement prévu des recettes pétrolières (de 0.3 % du PIB par rapport aux projections initiales), et des recettes non-pétrolières en légère hausse, dû à la base plus élevée de 2018 ainsi qu'à l'impact des mesures de la loi de finances 2019. Toutefois, l'augmentation des

recettes non-pétrolières devrait rester modeste, en raison (i) du retard enregistré dans la mise en œuvre des mesures nouvelles, (ii) du niveau de mobilisation des recettes fiscales et douanières en deçà des projections au terme du premier trimestre du fait entre autres de la crise sociopolitique et sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ; (iii) et de la baisse importante des déclarations et paiements de la SONARA à la DGD et à la DGI enregistrés au terme du premier trimestre et dont la tendance pourrait se poursuivre sur le reste de l'exercice. Au niveau des dépenses, les dépenses courantes intègrent des provisions suffisantes pour permettre au gouvernement de continuer de faire face à la situation sécuritaire et humanitaire, d'assurer le financement adéquat des élections et de répondre aux besoins de subvention. Les dépenses d'investissement sont maintenues à environ 6,6 % du PIB, toutefois avec un accroissement des dépenses sur financement extérieur de 0,7 % du PIB afin de ne pas entraver la bonne exécution de projets prioritaires en cours, sur la base d'un plan de décaissements détaillé. Avec une part plus importante de dépenses sur financements extérieurs dans le déficit (base prise en charge par le trésor), il sera possible de continuer à mettre en œuvre le plan d'apurement des arriérés domestiques et de réduire les soldes des comptes correspondants tout en renforçant les dépôts du Trésor à la BEAC.

**13. Le gouvernement continuera à recourir aux émissions de bons et d'obligations conformément à l'autorisation de la loi de finances 2019 pour satisfaire ses besoins de trésorerie.**

La forte liquidité bancaire a permis de dépasser largement les prévisions d'émission de bons du trésor assimilables (BTAs) au premier trimestre 2019. Ainsi, 116,77 milliards de FCFA de BTAs ont été émis pour une prévision initiale de 45 milliards de FCFA, révisée à 122 milliards de FCFA du fait des conditions de liquidité des marchés. Ainsi les autorisations de la LFI de 2019 de 260 milliards de FCFA y compris l'émission de 150 milliards de FCFA d'obligations du Trésor assimilables (OTA) prévue aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de 2019 pourront être pleinement réalisées et contribuer à dynamiser le marché des titres.

**14. Le respect des objectifs budgétaires révisés pour 2019 passe par un renforcement urgent et nécessaire du contrôle de l'exécution budgétaire :**

- Afin d'assurer la transparence dans l'exécution budgétaire un rapport d'exécution budgétaire 2018 identifiant clairement les dépassements de certaines allocations budgétaires et les raisons de ces dépassements, y inclus un suivi des procédures dérogatoires, a été publié le 31 mai 2019 ;
- Malgré la production des circulaires d'exécution budgétaire qui encadrent le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses à travers les engagements prévisionnels, les avances de trésorerie et les caisses d'avances, ces procédures continuent de compromettre la transparence de l'exécution budgétaire et de compliquer les opérations de régularisation budgétaire durant la période complémentaire. Ceci constitue un risque majeur pour le respect des objectifs du programme. Le niveau des dépenses à régulariser en fin de période complémentaire reste élevé (1,1% du PIB) avec des dépassements importants sur les crédits budgétaires votés, et la persistance d'opérations de bouclage de l'exécution budgétaire bien au-delà de la fin de la période complémentaire. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour appliquer les dispositions de la circulaire d'exécution budgétaire de 2019 qui prévoit entre autres l'élimination

des engagement provisionnels et des caisses d'avance qui sont remplacées par les régies d'avances. En particulier, le volume total des dépenses par procédures exceptionnelles sera limité à 5% de l'enveloppe totale des dépenses financées sur ressources propres (excluant le service de la dette) en 2019 ;

- Afin d'améliorer la prévisibilité et la transparence de l'exécution budgétaire, le niveau des interventions directes sera limité à un maximum de 140 milliards de FCFA pour 2019. La loi de finances rectificative intègre une couverture budgétaire pour la totalité des 140 milliards de FCFA afin d'éviter de déplacer d'autres dépenses ;
- Les dépenses à régulariser y compris celles effectuées directement par la SNH seront régularisées mensuellement pour éviter l'accumulation de soldes importants de dépenses à régulariser en fin d'année. Des extraits comptables mensuels seront préparés et annexés au TABORD indiquant le montant des avances de trésorerie et des régies d'avance ; et les engagements seront arrêtés effectivement avant fin novembre 2019, les ordonnancements à fin décembre 2019 et la période complémentaire sera réduite de manière permanente à un mois (fin janvier 2020 pour l'année fiscale 2019).

**15. Le gouvernement s'engage à effectuer les arbitrages nécessaires et à identifier et quantifier des mesures contingentes afin de contenir les risques pesant sur les objectifs de recettes et de maintenir les dépenses exécutées dans la limite de l'enveloppe totale des crédits budgétaires de la loi de finances 2019 révisée.**

- En ce qui concerne les recettes, le gouvernement s'engage à renforcer le recouvrement des arriérés fiscaux, en particulier ceux des entreprises publiques. Le gouvernement mettra également en œuvre des mesures pour apurer les dettes croisées, notamment à travers les opérations d'ordre. La DGI et la DGD poursuivront les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale en renforçant le contrôle sur les entreprises présentant des risques de minoration de leurs déclarations.
- Le gouvernement poursuivra de manière résolue les efforts engagés pour réduire le train de vie de l'état, sur la base de la circulaire du Premier Ministre de 2017. La réduction des frais de mission, des commissions, l'application stricte de la mercuriale des prix et la limitation des procédures exceptionnelles dégageraient des marges budgétaires qui pourraient être redéployées aux dépenses prioritaires. Au niveau de la gestion des dépenses, des efforts seront déployés dans le cadre du contrôle du rythme des engagements budgétaires des dépenses tout en assurant l'adéquation de ces engagements avec les flux de recettes afin de consolider notre profil de réduction du déficit du solde primaire.

**Objectifs de politique budgétaire à moyen terme**

**16. Le cadre budgétaire de moyen terme restera conforme aux objectifs du programme avec un déficit arrimé au critère de convergence de la CEMAC.** Le cadre budgétaire à moyen terme reste ancré sur une réduction graduelle du déficit budgétaire global, qui se stabilise autour de 1,5% du PIB, permettant le respect du critère de convergence de la CEMAC (solde de référence) d'ici 2020. Cette réduction du déficit budgétaire se fera à travers une amélioration continue de la mobilisation des recettes non pétrolières (notamment au travers de la poursuite de la réduction des

exonérations) et une maîtrise et plus grande efficacité des dépenses publiques. Une réduction graduelle des dépenses non-prioritaires, tout en préservant les dépenses sociales et une meilleure priorisation des dépenses en capital permettra de poursuivre les projets d'investissements.

**17. La consolidation budgétaire se poursuivra tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires.** Pour 2019-20, dans le cadre de sa stratégie intérimaire pour la croissance et l'emploi, le gouvernement va entreprendre des actions résolues pour continuer à réduire la pauvreté et les inégalités. En l'occurrence, la mise à l'échelle du programme de filets sociaux avec des ressources d'un montant d'au moins 4,5 milliards de FCFA budgétisées et mises à la disposition des responsables de projet, et qui passeront à 9 milliards de FCFA en 2020. Le gouvernement continuera d'accroître les dépenses dédiées à la santé et à l'éducation et améliorer leur qualité, notamment en assurant la mise à disposition de ressources suffisantes pour le programme de gestion des dépenses de santé basé sur la performance. Le plancher sur les dépenses sociales pour 2020 sera graduellement relevé pour se rapprocher de 3,7% du PIB.

## C. Réformes structurelles des finances publiques

**18. En matière de gestion budgétaire, la mise en œuvre des mesures en cours visant à renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire sera poursuivie.**

- Le gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre des lois portant respectivement sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques pour leur mise en vigueur effective avec l'exercice budgétaire 2020. À cet égard, le gouvernement s'engage à signer d'ici au 31 mai 2019 le décret portant calendrier budgétaire réduisant la période complémentaire à un mois, et à finaliser les autres décrets d'application pour la transposition des 4 autres directives de la CEMAC avant fin juin 2019.
- En ce qui concerne la réforme des finances publiques de manière globale, le gouvernement entend démarrer la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan opérationnel de réformes de l'exercice 2019 et notamment la réorganisation des administrations publiques impactées par lesdites réformes, et l'élaboration des textes d'application du nouveau code des marchés publics.

**19. En outre, le gouvernement entend continuer les réformes de moyen terme visant à améliorer la qualité des dépenses et la gestion de la trésorerie, telles que définies dans notre programme de réformes des finances publiques.** Les principaux axes de ces réformes sont les suivants :

- *Poursuivre et approfondir les réformes de gestion de la trésorerie en vue de la mise en place d'un compte unique du trésor (CUT, prévu pour septembre 2019).* Ainsi les actions suivantes seront entreprises :
  - Renforcer le rôle du comité de trésorerie, qui sera chargé de préparer des plans de trésorerie mensuels crédibles fondés sur des plans d'engagement adossés à des plans de passation

des marchés afin de réduire les tensions de liquidités et l'accumulation d'arriérés intérieurs. Le comité préparera également des plans d'engagements annuels à présenter en annexe de la loi de finances à partir du budget 2020.

- Poursuivre les efforts visant à la fermeture et le rapatriement des comptes bancaires éligibles au CUT des administrations, institutions et agences publiques, des établissements publics administratifs et de certains comptes de la Caisse autonome d'amortissements (CAA) vers la BEAC (dans le compte du Trésor ou dans des comptes ouverts au nom de ces entités). Courant 2018, plus de 400 comptes de la CAA ont été clôturés et leurs soldes d'environ 7.3 milliards de FCFA ont été reversés au Trésor, pour un montant total identifié d'environ 40 milliards de FCFA. Par ailleurs, le gouvernement a saisi les banques pour la fermeture et le reversement à la BEAC avant septembre 2019, des soldes de certains comptes dormants totalisant un solde d'environ 44,5 milliards de FCFA. Le gouvernement poursuivra également le dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur la possibilité de centraliser tous les fonds de contrepartie pour les nouveaux projets conjoints dans un compte unique ouvert auprès de la BEAC. La gestion des comptes déjà ouverts pour les anciens projets se poursuivra jusqu'à la finalisation des études y afférentes (gestion des fonds de contrepartie) en tenant compte des exigences des différents bailleurs. En vue du rapatriement effectif des ressources de l'administration des banques commerciales à la BEAC et de l'élargissement du périmètre du compte unique du trésor, le gouvernement s'engage à réaliser les actions suivantes d'ici fin septembre 2019: (i) signer une convention de gestion du compte unique avec la BEAC; (ii) présenter un recensement des comptes des administrations (et du solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie en date du 30 juin 2019 ; (iii) adresser aux entités publiques titulaires de ces comptes des correspondants expliquant la réforme du CUT et proposant un calendrier de fermeture et de rapatriement des soldes de ces comptes au CUT à la BEAC d'ici fin décembre 2019. Le total des ressources transférées au CUT entre mai et décembre se montera à au moins 80 milliards de FCFA.
- *Continuer le nettoyage et le dégonflement des soldes des comptes de correspondants tout en veillant au respect de l'objectif d'accumulation des dépôts.* La fermeture des comptes correspondants dormants et des comptes des entités non génératrices de recettes a été finalisée (repère structurel de juin 2019), l'audit des comptes de correspondants restants va se poursuivre et l'interdiction d'effectuer de nouvelles appropriations pour reports de crédits budgétaires ainsi que d'ouvrir de nouveaux comptes est maintenue.
- *Le système de reporting financier de l'Etat continuera d'être renforcé, afin de rendre l'information budgétaire et comptable exhaustive, fiable, et disponible dans les délais.* En particulier à partir de juin 2019, le TOFE sera produit sur la base des liens automatiques avec les balances des comptes du Trésor d'une part et la table des ordonnancements d'autre part, et validé conformément aux dispositions 953, 954 et 955 de la circulaire du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2019.
- *Afin de renforcer l'efficacité des dépenses en capital, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des réformes pour améliorer la sélection des projets, la planification et l'exécution des investissements.*

- La mise en œuvre du décret de maturation des projets d'investissement permettra de n'inscrire dans le budget que des projets ayant reçu le visa de maturité et notamment dont les indemnités d'expropriation ont été réglées.
- La responsabilisation des unités d'exécution de projets sera renforcée au travers de la définition de cahiers des charges standardisés, et de l'adossement de la rémunération des experts de ces unités d'exécutions à des indicateurs de performance bien définis. Ces cahiers des charges incluront, entre autres, la préparation de rapports trimestriels avec des indicateurs de mise en œuvre physique et financière du projet, la révision du plan de décaissement, si nécessaire, et les dépenses de gestion du projet (nouveau repère structurel de septembre 2019).

**20. La DGI et la DGD vont poursuivre les efforts entamés pour améliorer le recouvrement des recettes, lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ; réduire les exonérations et assurer l'intégrité des fichiers des contribuables et des systèmes informatiques.**

- **La DGI mettra notamment l'accent sur :**
  - a. Le renforcement de l'efficacité de la DGE et des Centres Régionaux des Impôts du Centre 1 et du Littoral 1, à travers une meilleure organisation de ces structures, ainsi que le renforcement de la gestion de la fiscalité des personnes physiques à travers la création des cellules spécialisées au sein des CIME et des centres divisionnaires des impôts (CDI).
  - b. L'amélioration du rendement de la TVA à travers le relevement du seuil d'assujettissement à la TVA.
  - c. La poursuite de l'informatisation des procédures fiscales notamment celles des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) rénovés afin de leur faire bénéficier des acquis de la dématérialisation des déclarations et des paiements électroniques.
  - d. Le renforcement du contrôle fiscal à travers la mise en œuvre de contrôles ponctuels en vue de réduire le taux des déclarations créditrices de TVA, la mise en place d'un dispositif de suivi automatisé des procédures de contrôle à la DGE et dans les CIME ; et l'intensification du recours aux expertises locales et internationales à travers le mécanisme « inspecteur des impôts sans frontières ».
  - e. Sur la base des résultats des échanges renforcés avec la DGD, nous entendons également développer le potentiel de recouvrements additionnels de recettes. En particulier, nous entendons poursuivre les opérations de recensement, d'enquête et de contrôle des entreprises non-conformes et procéder au rappel et recouvrement des impôts et taxes non déclarés.
  - f. l'instauration d'un impôt uniforme et simplifié pour les entreprises non assujetties à la TVA.
  - g. La poursuite du processus de simplification et d'automatisation des procédures à travers l'introduction du télépaiement pour les entreprises de la DGE et des CIME, la télédéclaration des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) et de l'enregistrement fiscal des actes judiciaires, la dématérialisation de la procédure contentieuse et d'octroi du sursis de

paiement afin de réduire les délais de traitement des dossiers et maîtriser les risques de dilatoire dans le recouvrement des recettes fiscales.

- h. L'amélioration du recouvrement des impôts et taxes grâce notamment au renforcement du mécanisme de recouvrement forcé des dettes fiscales des importateurs auprès de la DGD.
- **La DGD, quant à elle poursuivra la consolidation des acquis des réformes mises en œuvre en renforçant les mesures d'optimisation des recettes et de facilitation en vigueur**, telles que :
  - a. Sécuriser les recettes douanières à travers la réconciliation trimestrielle des déclarations d'importations et les images scannées validées par la Société générale de surveillance (SGS) et les valeurs liquidées en douane. Des dispositions seront prises pour accroître l'efficacité de cette mesure, notamment en (i) rendant obligatoire la déclaration d'importation (DI) pour les opérations soumises et non soumises au programme de vérification des importations avec la valeur f.o.b. déclarée et en exigeant le numéro du Rapport sur la Valeur et le Classement tarifaire (RVC) pour les déclarations soumises ; (ii) rendant obligatoire et bloquant à l'import le champ du RVC et du Contrôle d'identification des véhicules importés au Cameroun (CIVIC) dans les déclarations en douane ; (iii) améliorant le contrôle des véhicules usagés à travers la responsabilisation des importateurs et les commissionnaires en douanes agréés, notamment par l'exigence de la fiche CIVIC avant la délivrance de l'attestation de dédouanement en vue de l'immatriculation des véhicules importés. La DGD procédera à la réconciliation des valeurs CIVIC transmises par la SGS et celles validées par la DGD. Le suivi des exportations sera également renforcé en (i) exigeant les bordereaux de taxation (BDT) sur toutes les déclarations d'exportation soumises et (ii) rendant obligatoire et bloquant le champ du BDT. Par ailleurs, la SGS tiendra compte des dispositions législatives et réglementaires à l'instar des Lois de Finances et autres textes réglementaires lors de l'évaluation et de la pré-liquidation.
  - b. Procéder à des réconciliations mensuelles entre les recettes perçues en Douanes et les recettes versées au Trésor (dans le cadre du Comité TABORD dont l'équipe opérationnelle réunit les régies financières autour de la DAE) pour évaluer et valider les résultats mensuels du MINFI ;
  - c. Poursuivre la réduction de la dépense fiscale en collaboration avec la DGI.
  - d. Améliorer le recouvrement des recettes à travers la simplification des procédures, la poursuite de l'extension du paiement électronique et l'harmonisation des bases de taxation sur toute l'étendue du territoire ;
  - e. Renforcer la protection du système d'information à travers la sécurisation des profils des utilisateurs et de l'interconnexion avec les autres partenaires à travers le renforcement et la sécurisation de SYDONIA ++. En parallèle, finaliser les travaux de modernisation du système d'information de la DGD (CAMCIS) et envisager l'opérationnalisation de certains modules au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
  - f. Focaliser la lutte contre la fraude et la contrebande à travers l'opération HALCOMI III les produits tels que les véhicules, sardines, alcools, tissus etc... ;

**21. Les travaux conjoints de la DGI et de la DGD sur la base des données de l'application « FUSION » vont se poursuivre et devraient permettre d'améliorer la collecte et le partage d'informations entre les deux administrations.** Les actions continueront de porter sur : (i) la poursuite de l'assainissement du fichier des contribuables à travers l'exploitation des résultats des croisements des fichiers DGI-DGD ; (ii) l'harmonisation et la simplification des procédures ; (iii) l'encadrement des régimes dérogatoires notamment l'accélération des contrôles conjoints DGI-DGD des entreprises ayant bénéficié des régimes fiscaux dérogatoires ; (iv) la poursuite de l'évaluation chaque année de la dépense fiscale ; (v) la fiabilisation des exonérations en rendant obligatoire la transmission immédiate du document visé par le MINFI à la direction de la législation et du contentieux pour prise en charge et son inscription dans une base de données établie au niveau des services centraux de la DGD et (vi) la mise en place d'un manuel de procédures visant à renforcer les opérations d'enquêtes et de contrôles conjoints pour en optimiser les recettes.

## D. Politique d'endettement et gestion des passifs contingents

**22. Notre politique d'endettement continuera d'être centrée sur le besoin d'éviter les risques de surendettement et de placer la dette publique sur une trajectoire soutenable.** Le risque de surendettement étant toujours élevé, le gouvernement continuera de privilégier les emprunts concessionnels et de limiter l'endettement non-concessionnel à des projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible conformément aux limites du programme définies sur la base des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette publique.

**23. La dette a augmenté en 2018 mais des efforts, qui seront soutenus, ont été fournis pour contenir la signature de nouveaux prêts non concessionnels.** La proportion de la dette publique totale sur le PIB a augmenté de 27,4% en 2016 à 34,5% à fin 2018<sup>8</sup>. Sur les 31 nouveaux prêts d'un montant de 675,6 milliards de FCFA (dont 433,7 milliards de FCFA en non-concessionnel) qui étaient envisagés dans le plan d'endettement de 2018, 18 projets pour un montant de 449,7 milliards de FCFA ont été effectivement contractés, dont 9 projets non-concessionnels pour un montant de 341,2 milliards de FCFA (inférieur au plafond du programme de 436 milliards sur les nouvelles dettes extérieures non concessionnels) (Tableau du texte 1).

**24. Pour préserver la soutenabilité de la dette, le gouvernement a affiné la priorisation du plan d'endettement et finalisé le plan de décaissement de 2019 (repère structurel).** Les plans ont été formulés en coordination avec les principaux bailleurs de fonds, tout en respectant les plafonds annuels de décaissements de prêts non-concessionnels de 588 milliards de FCFA et de signature de nouveaux prêts. Le gouvernement a aussi annulé 111 milliards de FCFA de SENDs non-performants contribuant ainsi, avec l'accélération des décaissements, à réduire le stock des SEND à 18,9 % du PIB, et considère l'annulation d'un montant de 166 milliards de FCFA supplémentaire. Pour ce qui est des plafonds de décaissements non-concessionnels, l'arbitrage entre l'urgence et l'importance des décaissements à prioriser, en tenant compte de la capacité réelle d'absorption des

<sup>8</sup> Cette estimation inclut la dette fournisseur de 2013 de la SONARA de 0,3% du PIB. Dans son cadrage macroéconomique et dans l'analyse de viabilité de la dette, le FMI ajoute à ces encours le solde des instances de paiement au niveau du trésor et les autres dettes de la SONARA.



projets ainsi que de la liquidité nécessaire pour faire face au service de la dette devrait conduire au maintien dudit plafond à 588 milliards de FCFA pour l'année 2019. Le gouvernement continuera de préparer des plans de décaissement trimestriels pour tous les projets d'investissement, en coopération avec les maîtres d'ouvrage et les coordonnateurs de projet, qui serviront de base aux demandes d'appels de fonds conformément au plan de décaissement des SENDs. Le suivi mensuel des appels de fonds et décaissements effectifs sera poursuivi.

**25. Le gouvernement a sollicité de la Chine un rééchelonnement de sa dette et la restructuration de certains financements dû à une forte augmentation du service de la dette et aux retards dans l'exécution des projets.** En effet, le service total de la dette extérieure a atteint 380 milliards de FCFA en 2018 et devrait encore augmenter en 2019 à 471 milliards de FCFA soit 15% des recettes non-pétrolières dont 35% est dû à la Chine. Les travaux ont permis d'obtenir un accord de principe sur une annulation de la dette envers le gouvernement chinois d'un montant évalué à 35 milliards de FCFA et de considérer la possibilité d'un rééchelonnement du service de la dette envers Eximbank Chine sur 3 ans, qui pourrait porter sur un montant d'environ 0,7% du PIB.

**26. Par ailleurs, le gouvernement entend renforcer le suivi de la gestion et des performances des entreprises et établissements publics afin de limiter les risques budgétaires.**

- En particulier, le gouvernement entend accélérer la mise en œuvre de la réforme des entreprises et établissements publics découlant des lois de N° 2017/011 et N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant respectivement Statut Général des entreprises publiques et Statut Général des établissements publics. Afin de rationaliser son portefeuille et réduire les risques budgétaires, le gouvernement s'engage à étudier la viabilité des entreprises publiques à travers la réalisation des études diagnostiques de CAMTEL, CAMWATER, CAMAIR-Co et le Port Autonome de Douala et des audits de certaines autres entreprises publiques déficitaires et/ou très endettées au plus tard le 31 décembre 2019 (nouveau repère structurel).
- Le trésor public continuera de procéder au paiement trimestriel des consommations de l'État des services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA) sur la base des dotations budgétaires annuelles afin de limiter l'émergence des dettes croisées avec ces entités, et à rapprocher avec les consommations effectives en fin d'année. En retour ces entités devront s'acquitter convenablement de leurs obligations fiscales.
- Le gouvernement envisage également de modifier la loi sur les partenariats public-privé (PPP) afin d'améliorer la transparence des projets financés, et d'éviter les projets ne répondant pas à ses priorités.

**27. Le gouvernement continuera de renforcer le cadre de gestion de la dette publique.** Le CNDP continuera d'examiner systématiquement toutes les propositions de financements de projets, y compris de la part d'entreprises publiques incluses dans le périmètre de la dette publique et en PPP, et ne donnera son aval que si le projet répond aux critères de maturité, d'urgence, de priorité, de qualité du financement, de soutenabilité budgétaire, et d'opportunité économique, tout en tenant compte de l'impact sur la viabilité de la dette. Seul un préavis favorable inconditionnel du CNDP permettra d'aboutir à la signature de nouvelles conventions d'emprunt. D'autre part, le

gouvernement, y compris les entreprises publiques incluses dans le périmètre de la dette publique, s'engage dès à présent à ne pas contracter de nouveaux emprunts collatéralisés.

**28. Le gouvernement mettra en œuvre les mesures non encore exécutées contenues dans la stratégie de viabilisation financière de la SONARA.** Il s'agit de :

- a. Réaliser des appels d'offre ouverts pour les importations de GPL. Cette mesure s'est traduite par une baisse significative de la prime à l'importation de ce produit et a permis de réaliser une économie de l'ordre de 5 à 6 milliards de FCFA par an. Le cadre réglementaire de la CSPH a été aligné à la nouvelle loi sur les entreprises publiques qui prévoit le versement au trésor des bénéfices annuels réalisés. Ainsi la validation des manques-à-gagner (MAG) sur le GPL CSPH par un comité élargi et l'approbation du transfert au trésor des excédents de la CSPH par son Conseil d'administration seront effectués d'ici juin 2019, et le versement effectif de ces bénéfices se fera avant fin août 2019 (repère structurel reprogrammé).
- b. Permettre à la SONARA de mettre sur le marché ses titres OTZ pour renforcer sa trésorerie.
- c. Apurer les MAG mensuellement, et régler les montants dûs par l'Etat dans un délai maximum de 90 jours.
- d. Payer régulièrement les taxes collectées et celles dues par la SONARA au Trésor public.
- e. Réviser et simplifier la structure actuelle des prix du carburants (nouveau repère structurel) pour rendre la structure des prix viable et équitable entre les différents acteurs impliqués, à travers notamment: (i) la réduction du poste « péréquation transport »; (ii) l'analyse de la situation financière des acteurs publics du secteur pétrolier (SCDP, CSPH et SONARA) en vue de la réduction de leur quote-part dans la structure des prix y compris à travers la réduction de leurs coûts de fonctionnement et du reversement de leurs excédents au trésor; (iv) le développement d'un programme de subventions plus ciblé sur les populations vulnérables et le lancement d'une campagne de communication mettant en lumière les coûts et l'iniquité des subventions généralisées et les avantages d'une flexibilité accrue des prix du carburant, avec le soutien de la Banque mondiale.

Tableau du Texte 1. Cameroun : Plan d'endettement 2018 révisé

N°	Libelle	Baillieur	Montant (milliards de FCFA, taux de change date de signature)	
			FCFA, taux de change date de signature	Date de signature
<b>Prêts concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>				
1	Projet de construction d'un pont sur le fleuve logone et ses aménagements connexes	BAD	21.9	(05/24/2018)
2	Projet de construction d'un pont sur le fleuve logone et ses aménagements connexes	FAD	7.8	(05/24/2018)
4	Projet d'assistance technique au secteur minier au Cameroun	BM	15.9	(06/20/2018)
5	Projet d'infrastructures agricoles et de développement des chaînes des valeurs au Cameroun (RUMPI 2)	BID	30.5	(05/08/2018)
9	Projet de construction du Centre de formation professionnelle de Nanga Eboko	Raiffeisen Bank	3.3	(20/12/2018)
10	Programme de développement communautaire en réponse aux déplacements forcés	BM	4.3	(17/12/2018)
11	Projet de renforcement de la performance du système de santé - Financement additionnel	BM	3.3	(17/12/2018)
14	Projet d'appui à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant au cameroun	BID	11.6	(28/12/2018)
15	Projet de modernisation de la DGI	KFW	9.8	(20/12/2018)
<b>Total</b>			<b>108.4</b>	
<b>Prêts non-concessionnels identifiés au titre de la limite d'emprunt</b>				
3	Projet d'électrification rurale par le Fonds de l'OPEP pour le Développement International	OFID	7.3	(05/24/2018)
18	Projet de réhabilitation du stade Roumde-adjja, construction de son stade annexe et d'un hôtel 4 étoiles à Garoua	BMCE Bank international	19.7	(03/19/2018)
19	Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase I, 1500 caméras)	BANK OF CHINA	23.0	(02/28/2018)
20	Importations de Pétrole brut de la SONARA	ITFC/BID	44.6	(02/19/2018)
21	Projet de stabilisation et de renforcement des réseaux électriques de la ville de Douala	SG Paris	108.7	(03/07/2018)
22	Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes phase II: Dschang, Garoua-boulai, Garoua, Maroua et Yabassi	Eximbank China	53.5	(03/22/2018)
26	Ligne de crédit pour le financement d'une opération d'importation d'engrais au profit de la SODECOTON	BADEA	14.4	(12/28/2018)
27	Projet d'accroissement des capacités des usines de la SODECOTON	BADEA	5.8	(12/28/2018)
29	Opération d'importation d'intrants agricoles pour la campagne cotonnière 2017, 2018	ITFC	64.3	(12/26/2018)
<b>Total</b>			<b>341.2</b>	

## E. Politique monétaire régionale et stabilité du secteur financier

**29. Le gouvernement s'engage à poursuivre les efforts engagés pour maintenir la stabilité de l'arrangement monétaire, qui passe par la stabilisation et le redressement des réserves de la BEAC.** En particulier, la mise en œuvre des recommandations du sommet des chefs d'Etat d'octobre 2018 au Tchad a permis de renforcer le rapatriement des devises qui a atteint 184 milliards de FCFA à fin décembre 2018 pour le Cameroun. De plus, le gouvernement s'engage fermement à assurer la transparence et la rétrocession des recettes d'exportation des entreprises publiques, notamment dans le secteur pétrolier. En particulier,

- Le gouvernement procédera au recensement des comptes à l'étranger détenus par les entreprises publiques et des montants détenus sur ces comptes d'ici fin juillet 2019 ; ces entités devront procéder au rapatriement et à la rétrocession de ces avoirs extérieurs auprès de banques résidentes au plus tard le 31 Décembre 2019, conformément à la réglementation, ou obtenir une dérogation écrite de la BEAC.
- Le gouvernement partagera avec la BEAC tous les contrats conclus avec les opérateurs des industries extractives, spécifiant en particulier le partage des recettes, les modalités de rapatriement de ces recettes et les conditions financières d'ici fin septembre 2019 (nouveau repère structurel). Le gouvernement établira un échéancier pour s'assurer que ces contrats sont pleinement en conformité avec la nouvelle réglementation des changes. Le gouvernement s'engage également à consulter les services de la BEAC avant la signature de nouveaux contrats de concession ou d'accord de partage des revenus avec les industries extractives pour s'assurer de leur concordance avec les dispositifs de la réglementation des changes.
- Le gouvernement organisera avec la BEAC une réunion consultative de haut niveau avec les opérateurs de ces secteurs, afin de clarifier la nouvelle réglementation des changes et d'examiner toutes les questions relatives à sa mise en œuvre d'ici fin juillet 2019.
- Le gouvernement demandera à l'administration des douanes d'accomplir les diligences qui lui incombent, dans le respect du nouveau corpus réglementaire en matière de la domiciliation de toutes les transactions à l'exportation auprès d'une banque commerciale résidente d'ici fin août 2019. A cet effet, une plateforme informatique d'échange de données BEAC-Banques-MINFI (Trésor-Douanes) est en cours de création pour faciliter le contrôle et le suivi du rapatriement des recettes d'exportation.

**30. Le gouvernement poursuit la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité du système bancaire.** À cet effet :

- Les options de résolution des deux banques en difficulté ont été formulées par le MINFI sur la base du rapport d'assistance technique et transmises aux services du Premier Ministre et la COBAC pour observation. La COBAC n'a pas formulé d'objections mais a sollicité des plans de restructuration définitifs approuvés par le gouvernement assortis de date butoir. Le gouvernement a donc engagé des discussions avec les actionnaires et a mis en place un comité chargé de l'élaboration des plans, qui prévoiront entre autres (i) l'évaluation des prix de cession des actifs non performants sur la base de la nouvelle méthodologie d'évaluation de la SRC pour

dégager les besoins en capital de chaque banque ; (ii) le comblement du capital minimum nécessaire au respect des normes prudentielles par les actionnaires ; et à défaut, (iii) la recherche d'un repreneur. Ces plans, qui répondront aux objectifs d'inclusion financière et de minimisation des coûts budgétaires et risques pour l'État, seront élaborés en concertation avec les services du FMI d'ici fin juin et soumis pour consultation à la COBAC d'ici fin juillet pour leur adoption avant fin octobre 2019 (repère structurel reprogrammé)

- L'étude sur les besoins de financement des PME a été finalisée. Le gouvernement proposera un modèle économique viable pour le financement des PME sur la base des meilleures pratiques internationales, qui sera approuvé avant fin septembre 2019 (repère structurel reprogrammé). La banque des PME, toujours déficitaire à fin 2018, poursuit sa stratégie de consolidation avec l'objectif d'atteindre l'équilibre au deuxième trimestre 2019.
- La banque publique était profitable en 2018 et poursuit la mise en place de son contrat de performance, qui sera revu par le Comité paritaire d'évaluation à fin mai 2019. Le transfert des créances douteuses de la banque publique à la SRC ainsi que leur évaluation sur la base de la nouvelle méthodologie seront finalisés d'ici fin juin 2019. Conformément à son engagement, le gouvernement procédera d'ici fin juin 2019, sur une base compétitive, au recrutement d'administrateurs pour doter la banque d'un Conseil d'administration en majorité indépendant. Conformément aux bonnes pratiques internationales, le comité d'audit sera présidé à partir de septembre 2019 par un administrateur indépendant.
- Le Ministère des Finances veille à la stricte application de la nouvelle réglementation de la microfinance mise en place depuis 2018. À cet effet, il veillera, conformément à la réglementation, à ce que chaque institution en activité à fin 2019 ait obtenu un agrément de la COBAC et transmettra un état des lieux à la COBAC d'ici fin janvier 2020.

### **31. Le gouvernement a continué également à mettre en œuvre le plan d'action de réduction des prêts non-performants.**

- La formation sur les conflits bancaires de 20 juges et 10 greffiers issues de 4 grands centres d'affaires a été conclue en mars 2019. Le déploiement de ces magistrats dans les chambres commerciales et la concentration des dossiers judiciaires bancaires sur ces magistrats sont en cours. Les autorités assureront un suivi annuel de cette formation sur la base de cas pratiques et cette formation initiale sera offerte tous les deux ans à de nouveaux magistrats.
- Le registre des sûretés mobilières est opérationnel. L'enregistrement du stock existant des sûretés est en cours et sera finalisé à fin Juillet 2019.
- Le rapport actualisé sur l'état des lieux des créances en souffrance sera finalisé à fin mai 2019. D'ici fin juillet 2019, les autorités (i) engageront des discussions avec chaque banque pour identifier les défis auxquels elle est confrontée en matière de classification et de passage à pertes et profits de créances provisionnées, et (ii) évalueront l'opportunité d'une mesure exceptionnelle pour faciliter le nettoyage des bilans.
- Le CNC a élaboré un projet de loi sur la pénalisation du non-remboursement du crédit ; le texte est en cours de relecture et son introduction au parlement est prévue pour fin juin 2019.

- Les textes de loi relatifs : (i) à l'institution d'un juge de la mise en état des dossiers en matière civile et commerciale ; (ii) à la modification de la loi portant organisation judiciaire qui consacrera la création des tribunaux de commerce ; (iii) aux frais de consignation consacrant le droit d'accès à la justice et aux délais de traitement seront soumis au parlement d'ici fin août 2019 après avoir recueilli et intégré les commentaires des partenaires au développement et les textes d'application correspondants revus d'ici fin 2019.
- Le plan d'action sur la réduction des créances en souffrance sera enrichi et actualisé d'ici fin juin 2019 par le Ministère des Finances en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et l'association professionnelle des banques.

## F. Compétitivité et développement du secteur privé

**32. Le gouvernement s'est engagé à accélérer la mise en œuvre de mesures visant à soutenir le développement du secteur privé et la diversification de l'économie.** Les efforts récents se sont concentrés sur l'amélioration des infrastructures douanières et des procédures afin de faciliter le commerce et la collecte des impôts.

- *Facilitation du commerce.* Le gouvernement a continué d'appuyer la modernisation du cadre juridique de la CEMAC, notamment la mise en œuvre du nouveau code des douanes de la CEMAC approuvé en mars 2019. La plate-forme de paiement électronique du port de Douala a été étendue, permettant le paiement des droits de douane et taxes dans plusieurs régions. D'autres frais et taxes sont également en train d'être intégrés à la plateforme, ce qui en fait un guichet unique pour le paiement de tous les frais liés au commerce extérieur. Un accès accéléré au «circuit vert» est déjà accordé aux opérateurs à faible risque et à fort potentiel de recettes. Le titre de transit unique (TTU) est déjà opérationnel et l'entrepôt pour véhicules usagés de moins de dix ans est en cours de réalisation. En plus des actions qui précèdent, le gouvernement s'engage, afin d'améliorer les performances du commerce transfrontalier, à (i) adopter et implémenter un plan de fin de projet pour la dématérialisation des opérations de commerce extérieur (juin 2019) ; (ii) Implémenter le concept d'opérateur agréé (novembre 2019) et (iii) Supprimer les contrôles intermédiaires de transport des marchandises en transit en des check-point conventionnels (novembre 2019).
- *Mise à niveau des procédures.* Les mesures en cours portent sur la simplification, la modernisation et la réduction du coût des obligations fiscales. Elles concernent notamment le suivi en ligne du traitement des réclamations contentieuses, la délivrance en ligne des sursis de paiement, la transmission électronique des quittances de paiement des impôts aux contribuables, la consultation en ligne de la situation fiscale des contribuables, et le paiement en espèces par les petites et micro-entreprises de leurs impôts et taxes auprès des guichets des banques.

**33. Le gouvernement s'engage également à prendre des mesures pour renforcer le respect des principes de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et des standards internationaux sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC /FT).** Le gouvernement prend des mesures pour donner suite aux 14 recommandations du Comité ITIE afin que le Cameroun puisse être déclaré conforme à la norme de

2016 lors du cycle de validation 2019 et prévoit de publier un rapport d'avancement d'ici mi-2019. En ce qui concerne la réglementation LBC / FT, une évaluation nationale des risques a été lancée en novembre 2018 avec le soutien de la Banque mondiale qui est l'une des composantes de l'évaluation par le GABAC devant se tenir cette année. La réglementation de changes adoptée par la BEAC renforce la conformité du dispositif de LBC/FT. Le Gouvernement soutiendra les actions de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) pour une plus grande dénonciation des transactions douteuses par les institutions désignées non-bancaires et un renforcement du suivi de ces dénonciations et des poursuites judiciaires éventuelles. Des actions de sensibilisation ciblées auprès des différents acteurs seront menées dans ce sens. Le Ministère de la Justice produira des statistiques dédiées et les autorités judiciaires produiront une information dédiée dans leur rapport annuel.

## MODALITES DU PROGRAMME

**34. Le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum.** Le programme sera sujet à des revues semi-annuelles et à des critères de performance, cibles indicatives et repères structurels tels que définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique en pièce-jointe (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La cinquième revue du programme sera basée sur les cibles et objectifs de fin-juin 2019 et devrait être complétée le 15 décembre 2019 ou après, et la sixième et dernière revue sera basée sur les cibles et objectifs de fin décembre 2019 et devrait être complétée le 31 mai 2020 ou après.

**Tableau 1. Cameroun : Critères de réalisation quantitatifs et repères indicatifs (2018-2019)**  
(milliards de FCFA, base cumulative pour chaque année fiscale)

	2018				2019				
	2018		2019		2019		2019		
	Sep.	Déc.	Mars	Jun	Sep.	Déc.	Sep.	Déc.	
<b>A. Critères de réalisation et cibles indicatives 1/</b>									
Plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base prise en charge)	3 <sup>ème</sup> Rev. Act. Rev. RI Révisé	3 <sup>ème</sup> Rev. CR/RI CR-ajusté	3 <sup>ème</sup> Rev. Statut	3 <sup>ème</sup> Rev. Statut	3 <sup>ème</sup> Rev. RI	Prel. Statut	3 <sup>ème</sup> Rev. CR/RI révisé	3 <sup>ème</sup> Rev. RI révisé	3 <sup>ème</sup> Rev. Proj. CR/RI
Plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI 2/	-477 -557 -113 -163 -63 36 596 371	-872 -872 -8 -7 -70 -69 596 508	Respecté Non-respecté Respecté Non-respecté Respecté	Respecté -123 -51 -36 353	Respecté 60 42 19 79	Respecté 417 -10 9 353	Respecté -399 -101 34 389	Respecté -574 -101 -30 588	Respecté -673 18 -6 588
Plafond sur l'endettement du gouvernement central auprès de la banque centrale, excluant le financement net du FMI (stock) 2/									
Plafond sur les décaissements de dettes extérieures non-concessionnelles 3/									
<b>B. Critères de réalisation suivis sur une base continue 4/</b>									
Plafond sur les accumulations des nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0 0	0 0	Respecté	Respecté	0	52	Non-respecté	0	0
Plafond sur les nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement 5/; 6/; 7/	620 436	436 718	Respecté	Respecté	500	0	Respecté	500	500
<b>C. Cibles indicatives</b>									
Plancher sur les recettes non-pétrolières	196,6 1,985	2,680 2,684	Respecté	Respecté	669	646	Non-respecté	1,385 2,102 2,116	2,892 3,044
Plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs	0 -75	-94 -168	Respecté	Respecté	0	293	Non-respecté	0	0
Plancher sur les dépenses sociales	460 462	657 661	Respecté	Respecté	164	142	Non-respecté	325 497	749 772
Plafond sur les interventions directes de la SNH	156 149	156 195	Respecté	Non respecté	140	46	Respecté	140 140	140 140
Part des dépenses exécutées par des procédures exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnées (ordre de paiement) 8/	10 10	10 9	Respecté	Respecté	5	7	Non-respecté	5 5	5 5
<b>Pour mémoire :</b>									
1. Appuis budgétaires extérieurs hors financement du FMI	167 184	298 297	297	297	55	0	88	0	219 180 298 269
2. Plafond sur les nouvelles dettes ou garanties extérieures concessionnelles du gouvernement 9/	245 70	245 92	245	92	150	110	318	150	318 150 318
3. Solde du compte spécial pour les avances statutaires non décaissées	247 255	227 232	227	232	214	217	202	202	189 189 177 177

Sources : Autorités du Cameroun ; et estimations et projections des services du FMI.

Note : les termes utilisés dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1/ Les indicateurs du programme sous A et B sont des critères de réalisation (CR) à fin juin et à fin décembre ; repères indicatifs (RI) autrement.

2/ Ce plafond fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure excluant le financement du FMI, sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro-rata à la hausse/jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2018.

3/ Ce critère sur le décaissement de la dette extérieure non concessionnelle contractée à la date d'approbation du programme est modifié à compter de septembre 2018 pour inclure tous les prêts projets non-concessionnels.

4/ Les critères sont fixés à partir du début de l'année.

5/ Excepté les crédits imports ordinaires et l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

6/ Pour 2018, le plafond sera ajusté à la hausse par le montant de l'aide budgétaire non concessionnelle hors financement du FMI pour des motifs de gestion de dette, jusqu'à hauteur des montants indiqués pour mémoire au numéro 1 ci-dessous excluant les appuis budgétaires en dons. A partir de 2019, ce plafond sera fixé au montant des appuis budgétaires non-concessionnels approuvés jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA.

7/ A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le plafond de la dette extérieure non concessionnelle est fixé à zéro jusqu'à ce qu'il soit modifié par le Conseil d'administration du FMI à la suite des discussions sur une nouvelle AVD et sur une liste de projets spécifiques pour 2020.

8/ Il s'agit du paiement effectué par le Trésor sans autorisation préalable (émission de l'ordre de paiement, notamment les avances de trésorerie, les engagements provisionnels et les caisses d'avance), à l'exception des paiements sur le service de la dette.

9/ Sur la base des conventions signées au titre des projets conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/11/1414.pdf>.



Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2018–19

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement	Revue
<b>Mesures préalables</b>				
1		Soumettre un budget révisé pour 2019 conforme aux objectifs du programme	Lettre de transmission à l'Assemblée nationale	
2		Finaliser le calendrier budgétaire mettant en œuvre la nouvelle loi de finances, en incluant une réduction de la période complémentaire à un mois à compter du budget 2020	Décret signé établissant le nouveau calendrier budgétaire	
3		Publier le rapport d'exécution du budget 2018 expliquant les dépassements de dépenses	Publication sur le site internet du ministère des finances	
<b>Politique budgétaire et mobilisation des recettes</b>				
1		Préparer des rapports de réconciliation trimestriels entre les valeurs de la déclaration d'importation et images scanner certifiées par la SGS et les valeurs liquidées en douane	Rapports de vérification trimestriels envoyés aux services du FMI	Continu
<b>Gestion des finances publiques et de la dette</b>				
2		Communiquer la nature et le volume des passifs contingents dans une annexe à la loi de finances, y compris les passifs fermes et contingents de tous les contrats de partenariats public-privé (PPP) existants.	Annexé à la loi de finances	Continu, 5 <sup>ème</sup> revue
3		Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs	Rapport envoyé aux services du FMI	Continu
4		Produire un rapport trimestriel sur les soldes à régler et les arriérés au titre des exercices budgétaires antérieurs	Rapport présenté aux services du FMI	Continu
5		Autoriser des appels d'offres ouverts pour les achats de GPL, valider les compensations nécessaires pour le carburant GPL en commission et transférer régulièrement les excédents de trésorerie de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) au Trésor	Décret du Premier ministre	4 <sup>ème</sup> revue
6		Mettre en place un mécanisme pour identifier la nature et réconcilier les données des interventions directes de la SNH afin d'assurer leur régularisation mensuelle conformément aux différentes natures de la dépense	Mettre en place un comité de réconciliation et présenter un tableau des interventions de la SNH par type de dépenses.	Non-observé; proposé à être reprogrammé
7		Préparer un plan de décaissement des SENDs pour 2019-20 en ligne avec les objectifs macro-budgétaires du programme après consultation avec les partenaires au développement	Un plan de décaissement des SENDs est transmis aux services du FMI	Non-observé, finalisé en mai 2019
8		Fermer tous les comptes pour les entités non génératrices de revenus (principalement les administrations publiques telles que les ministères sectoriels et les organismes publics) et arrêter le transfert de nouveaux crédits budgétaires à ces comptes	Relevés comptables confirmant la clôture des comptes	En cours
9		Finaliser la mise en place du compte unique du Trésor en fermant tous les comptes publics éligibles au CUT dans les banques commerciales et consolidant ceux du Trésor et de la BEAC	Le CUT est fonctionnel et les comptes du gouvernement central et des EPAs sont fermés dans les banques commerciales	4 <sup>ème</sup> revue 5 <sup>ème</sup> revue 5 <sup>ème</sup> revue

Tableau 2. Cameroun : mesures préalables et repères structurels, 2018–19 (suite)

	Calendrier	Indicateur	Stade d'avancement	Revue
<b>Stabilité du secteur financier et croissance tirée par le secteur privé</b>				
10	Trimestriel, dès septembre 2018	Extrait budgétaire et comptable indiquant les paiements sera envoyé aux services du FMI	Observé.	Continu
11	Décembre 2018	Former à la résolution des conflits bancaires des juges exerçant dans les chambres commerciales des principaux centres d'affaires	Au moins 10 juges formés et en exercice	4 <sup>ème</sup> revue mars
12	Décembre 2018	Informatiser le registre des sûretés mobilières.	Registre disponible en ligne	4 <sup>ème</sup> revue
13	Mars-2019	Décider du modèle économique de la banque des PME	Le modèle d'entreprise approuvé est soumis au personnel du FMI	Non-observé; proposé à être reprogrammé
14	Mars 2019	Finaliser la base de données des sûretés mobilières en saisissant l'ensemble des sûretés mobilières détenues par les banques	Registre contenant les sûretés mobilières détenues par les banques disponible en ligne	Non-observé; prévu d'être complété d'ici fin juillet 2019
15	Août-2019	Résoudre les deux banques en difficulté	Les deux banques sont recapitalisées ou résolues	En cours; pourrait être retardé pour permettre plus d'assistance technique
<b>Nouveaux repères structurels proposés ou reprogrammés</b>				
1	Août 2019	Valider les compensations nécessaires pour le carburant GPL par un comité et transférer les excédents de trésorerie approuvés par le Conseil d'administration de la caisse de stabilisation du prix des hydrocarbures (CSPH) au Trésor	Communication de la liste des membres du comité concernés et preuve du transfert des excédents de recettes au trésor	Repère structurel reprogrammé
2	Septembre 2019	Poursuivre les réformes visant à élargir le CUT à la BEAC: (i) signer une convention de gestion du compte unique avec la BEAC; (ii) présenter un recensement des comptes des administrations (et du solde de ces comptes) hors fonds de contrepartie en date du 30 juin 2019; (iii) adresser aux entités publiques titulaires de ces comptes des correspondances expliquant la réforme du CUT et proposant un calendrier de fermeture et de rapatriement des soldes de ces comptes au CUT à la BEAC d'ici fin décembre 2019	Convention signée transmise aux services du FMI; recensement effectué et transmis aux services du FMI, copies des correspondances transmises au FMI	Repère structurel reformulé
3	Septembre 2019	Renforcer la responsabilisation des unités d'exécution de projets en établissant des cahiers des charges clairs et en étudiant la possibilité de lier la rémunération à la performance	Cahiers des charges adoptés et mis en œuvre par le biais d'une circulaire MINEPAT	Nouveau repère structurel
4	Décider du modèle économique de la banque des PME	Décider du modèle économique de la banque des PME	Le modèle d'entreprise approuvé est transmis aux services du FMI.	Repère structurel reprogrammé
5	Réviser et simplifier la structure de prix du carburant existante	Réviser et simplifier la structure de prix du carburant existante	Décret modifiant la structure des prix des carburants	Nouveau repère structurel
6	Transmission des contrats des sociétés minières et pétrolières à la BEAC	Transmission des contrats des sociétés minières et pétrolières à la BEAC	La confirmation par la BEAC de la réception des contrats	Nouveau repère structurel
7	Adopter en consultation avec la COBAC et le FMI des plans de résolution des deux banques en difficulté qui minimise les coûts fiscaux	Adopter en consultation avec la COBAC et le FMI des plans de résolution des deux banques en difficulté qui minimise les coûts fiscaux	Communication des plans de résolution approuvés	Repère structurel reprogrammé et reformulé
8	Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PaD, CAMAIR Co, CAMWATER)	Finaliser les études diagnostiques de quelques grandes entreprises publiques (CAMTEL, PaD, CAMAIR Co, CAMWATER)	Rapports d'études envoyés aux services du FMI	Nouveau repère structurel

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

### Dispositions de la facilité élargie de crédit, 2017–20

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) adopté en juin 2017. Le PAT établit également le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

#### Conditionnalité

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin Juin 2019 à fin Décembre 2019 sont établis dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

#### Définitions

3. **Le gouvernement** : Sauf indication contraire, on entend par « gouvernement » l'administration centrale de la République du Cameroun qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48–50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Une entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue en partie ou en totalité par l'Etat ou ses démembrements, qui vend des biens et services au public à une grande échelle. A partir de juin 2017, toutes les opérations entre l'Etat et ces entreprises publiques devraient faire l'objet de traitement brut dans le TOFE en faisant la part des opérations de recettes de celles liées aux dépenses.

#### Revenus

5. **Le total des ressources du gouvernement** est constitué des recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de vente d'actifs et les recettes de privatisations (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes du gouvernement.

6. **Les recettes pétrolières** sont définies comme la somme du solde transférable de la SNH et de l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et de celles qui exploitent le gaz. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux donnent lieu à des

changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

**7. Les recettes non pétrolières** comprennent toutes les recettes (fiscales et non fiscales) du gouvernement, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La TVA est enregistrée sur une base nette des remboursements de TVA. Les droits de pipeline payés par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont enregistrés dans la rubrique des recettes non fiscales.

**8. Les recettes de privatisation** comprennent tous les fonds versés au gouvernement dans le cadre de la vente ou du transfert de la gérance d'une entreprise (« concession »), d'un organisme ou d'une installation publique à une (des) entreprise(s) privée(s) (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un (des) État(s) étranger(s)), un (des) organisme(s) privé(s) ou une (des) personne(s) physique(s). Le produit des privatisations comprend en outre tous les fonds provenant de la vente d'actions détenues par le gouvernement dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être présentées en chiffres bruts ; si la vente ou la concession entraîne des coûts, ceux-ci doivent être comptabilisés séparément dans les dépenses.

## Dépenses

**9. Le total des dépenses du gouvernement et les « prêts nets »** sont l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, de transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), de paiements d'intérêts, des dépenses d'investissement, toutes comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire, et les prêts nets (définis dans le MSFP de 2001). Le total des dépenses du gouvernement inclut également les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable qui n'ont pas été régularisées.

**10. Les interventions directes de la SNH** (Société nationale des hydrocarbures) font partie des dépenses du gouvernement. Il s'agit de paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte du gouvernement essentiellement pour faire face à des dépenses exceptionnelles de souveraineté et de sécurité.

**11. Les dépenses sociales** comprennent des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'Etat portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du gouvernement. Elles incluent : (i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des Ministères de l'éducation de base, des enseignements secondaires, et de l'emploi et de la formation professionnelle ; (ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes du Ministère de la santé publique ; et (iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes des Ministères du travail et de la sécurité sociale, de la jeunesse et de l'éducation civique, des affaires sociales, et de la promotion de la femme et de la famille.

## Solde et financement

**12. Solde budgétaire primaire :** Le solde budgétaire primaire est défini comme étant la différence entre le total des recettes du gouvernement (défini au paragraphe 5) et le total des dépenses du gouvernement et prêts nets (défini au paragraphe 9) hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

**13. Dette :** Le terme « dette » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8(a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « **dette** » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en terme de principal ou d'intérêts. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette.

**14. La dette extérieure,** pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le FCFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays de la CEMAC. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'Etat et des autres entités publiques dont le gouvernement détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'Etat de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

**15. Dette extérieure à taux d'intérêt variable.** A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, en ce qui concerne la signature de nouveaux emprunts portant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt majoré d'un spread, l'élément-don de la dette sera calculé en utilisant un taux de référence du programme majoré de l'écart (en points de base) spécifié dans le contrat de dette ou, le cas échéant, sur le site Web de la BIRD / BAD. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 3,26% et reste inchangé pendant toute la durée du programme.<sup>9</sup> L'écart de l'Euribor à six mois sur le LIBOR USD à six mois est de -250 points de base. L'écart du LIBOR JPY à six mois sur le LIBOR USD à six mois est de -300 points de base. L'écart du LIBOR GBP à six mois sur le LIBOR USD à six mois est de -200 points de base. Pour les taux d'intérêt sur les devises autres que l'euro, le yen et le sterling, l'écart par rapport au LIBOR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux

<sup>9</sup> Le taux de référence et les marges du programme sont basés sur le «taux projeté moyen» pour le LIBOR USD à six mois pour les 10 années à venir à compter des Perspectives de l'économie mondiale de l'automne 2018

variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que ceux spécifiés ci-dessus, un spread reflétant la différence entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base près) sera alors ajouté.

**16. La dette extérieure concessionnelle** : Une dette extérieure est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.<sup>10</sup> L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée.<sup>11</sup> Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

**17. La dette intérieure** est définie comme étant l'ensemble des dettes et obligations du gouvernement en FCFA. Elles incluent les soldes non remboursés, les avances de la BEAC, les bons et obligations du Trésor, la *dette structurée*, les arriérés de paiements intérieurs et la dette domestique de la SONARA.

- La **dette structurée** est définie comme étant la dette qui a fait l'objet de traitement par convention ou par titrisation. Dans le cadre du programme, la dette structurée bancaire est incluse dans le crédit net bancaire et la dette structurée non bancaire est retracée dans le financement non bancaire.
  - i. La **dette structurée bancaire** est définie comme étant l'ensemble des créances des banques locales sur le gouvernement à l'exception des bons et obligations du trésor. Il s'agit de la dette bancaire titrisée dont l'encours à fin 2016 était de 86,36 milliards de FCFA et des accords d'avances directes.
  - ii. La **dette structurée non bancaire** est définie comme étant l'ensemble des restes à payer de l'Etat à l'égard des particuliers ou des institutions non-bancaires locales ou de la CEMAC ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'une convention de remboursement suivant un échéancier bien défini.

**18. Le financement intérieur net du gouvernement** : est défini comme étant la somme (i) du crédit bancaire net au gouvernement ; et (ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net au gouvernement est égal à la variation du solde entre les engagements et les avoirs du gouvernement envers le système bancaire national. Ces avoirs incluent : (i) les encaisses du Trésor ; (ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale, à l'exclusion du compte PPTE et du compte au titre du C2D ; et (iii) du solde créditeur des comptes de la CAA auprès des banques commerciales destinés au remboursement des obligations du gouvernement au titre de la dette. Les engagements du gouvernement incluent : (i) les concours de la Banque Centrale notamment les avances statutaires, le financement net du FMI

<sup>10</sup> La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>11</sup> Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la BID tiendra compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

(décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations cautionnées, et les titres du Trésor détenus par la Banque Centrale ; et (ii) les concours des banques commerciales notamment les prêts et avances directs, les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Ces données devront faire l'objet de réconciliations mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le financement non-bancaire net du gouvernement inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'États (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire local ; (ii) la variation de l'encours de la dette intérieure structurée non-bancaire (définie au paragraphe 16) ; (iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; (iv) la variation du solde des comptes de correspondants (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et (v) la variation de l'encours des créances sur le gouvernement abandonnées par le secteur privé. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé par le Trésor public.

**19. Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des *arriérés de paiement sur les dépenses* ; (ii) des *arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée* ; et (iii) la *dette non structurée* :

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme étant les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours. Les **restes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'Etat. Ils sont définis comme étant les dépenses qui ont suivi la procédure normale d'exécution de la dépense (engagement, liquidation et ordonnancement) jusqu'à la prise en charge au Trésor public mais non encore payées. Les restes à payer de moins de 90 jours représentent **les instances de paiement**. Le Trésor fera un suivi mensuel pour identifier les arriérés de dépenses dans le stock des restes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre le montant dû en vertu d'une convention de dette intérieure (définie au paragraphe 11) ou du remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor échus et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans la convention ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- La **dette non structurée** est définie comme étant :
  - i. La *dette non-structurée de la CAA* qui est l'ensemble des restes à payer et obligations de l'Etat transférés à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui n'ont pas fait l'objet de convention de remboursement ou de titrisation. L'encours de la dette non structurée était de 113.96 milliards de FCFA à fin 2016.
  - ii. La *dette intérieure "flottante"*, comprenant l'ensemble des engagements de l'Etat pour lesquels un service a été rendu par un prestataire public ou privé, mais n'ayant pas fait l'objet d'engagement budgétaire. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale résultant des opérations de compensation de dette avec les entreprises publiques et de l'exécution des marchés publics sur

financements extérieurs qui n'ont pas fait l'objet de prise en charge budgétaire pour insuffisance de crédit budgétaire. La direction générale du budget en collaboration avec le Trésor public effectuera un suivi mensuel de ces engagements.

**20. Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme des obligations du gouvernement au titre de la dette extérieure qui n'ont pas été payées à la date où elles étaient dues selon les termes de la convention.

## I. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

**21. Les objectifs quantitatifs** (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

### A. Solde budgétaire primaire non pétrolier

#### Critère de réalisation

**22. Un plancher sur le solde budgétaire primaire non pétrolier (base prise en charge par le Trésor)** est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Le solde budgétaire primaire non pétrolier est défini comme étant la différence entre le solde budgétaire primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

**23.** Pour s'assurer de la cohérence des données, issues de différentes sources, utilisées pour l'élaboration du TOFE notamment entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur les financements communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement du TOFE (qui incluent les erreurs et omissions) pour un mois donné, ne devrait pas dépasser, en valeur absolue, 5 % des dépenses cumulées de ce mois. En cas de dépassement, un exercice approfondi de réconciliation de l'ensemble des données sources du TOFE sera lancé en consultation avec les services du FMI.

#### Dates butoirs pour la communication des informations

**24.** Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde budgétaire primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### B. Financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI

#### Critère de réalisation

**25. Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI** est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Pour le besoin du programme, le



financement intérieur net du gouvernement excluant le financement net du FMI sera le financement intérieur net du gouvernement, défini au paragraphe 17, hors financement net du FMI.

### Ajustement

**26.** Le plafond de financement bancaire net du gouvernement excluant le financement net du FMI fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**27.** Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2019. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l'année.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**28.** Les données détaillées sur le financement intérieur net (bancaire et non bancaire) du gouvernement ainsi que la situation des décaissements au titres des appuis budgétaires, le remboursement du service de la dette extérieure et la situation des arriérés extérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

## C. Décaissement des prêts extérieurs non-concessionnels

### Critère de réalisation

**29.** Un **plafond des décaissements des prêts extérieurs non-concessionnels**, est défini comme OQ au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée dans le cadre du financement des projets. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 15 du présent protocole.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**30.** Les détails des décaissements sur les prêts extérieurs contractés par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois, en indiquant la date de signature des prêts et en distinguant les prêts concessionnels de ceux qui ne le sont pas.

## D. Créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement central

### Critère de réalisation

**31.** Un **plafond sur les créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement** est défini comme OQ dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme étant la différence entre d'une part les créances de la Banque Centrale sur le gouvernement hors financement du FMI— notamment : les soldes non remboursés des avances statutaires consolidées, du refinancement des

obligations cautionnées, et des titres du Trésor détenus par la Banque Centrale—et d’autres part les encaisses et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque Centrale incluant le solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées. Le solde du compte spécial fera l’objet d’un suivi régulier de manière à maintenir les objectifs définis au tableau 1 du MPEF.

**32.** Le plafond des créances nettes de la Banque centrale sur le gouvernement fera l’objet d’un ajustement si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**33.** Si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux montants programmés, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) pro-tanto dans la limite de 120 milliards de FCFA pour chaque trimestre de 2019. Ce plafond pourra être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires durant l’année.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**34.** Le détail sur tous les financements de la Banque Centrale au gouvernement ainsi que la situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois par la BEAC.

## **E. Non-accumulation d’arriérés de paiements extérieurs**

### **Critère de réalisation**

**35.** **Un plafond nul d’accumulation d’arriérés de paiements extérieurs** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s’applique à l’accumulation d’arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 19 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l’État accepte de ne pas accumuler d’arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l’exception d’arriérés découlant d’obligations en cours de renégociation. La non-accumulation d’arriérés extérieurs du gouvernement est un critère de réalisation à respecter de manière continue. Ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative à partir de l’approbation du programme.

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**36.** Les données relatives aux soldes, à l’accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation sera suivi de manière continue par les autorités et tout nouvel arriéré extérieur devrait être immédiatement notifié au FMI.

## F. Prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement

### Critère de réalisation

**37. Un plafond sur les emprunts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement** est défini comme OQ continu au tableau 1 du MPEF. Le gouvernement s'engage, de manière continue, à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 16 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans le paragraphe 14 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique aux entreprises publiques, définies au paragraphe 4, qui reçoivent des transferts de l'État, aux municipalités et autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional du CEMAC, aux crédits normaux à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires pour les importations, aux prêts du FMI ou aux allègements de dette obtenus sous la forme de rééchelonnement ou de refinancement impliquant une amélioration de la valeur actualisée nette de la dette. Aux fins du présent critère, l'allègement de la dette est défini comme une restructuration avec le créancier existant à des conditions permettant de réduire la valeur actualisée nette de la dette et un rééchelonnement de la dette est défini comme des opérations avec le créancier existant qui prolongent la moyenne pondérée des échéances des flux de trésorerie sans augmenter la valeur actualisée nette. Cet engagement constitue un critère de réalisation à respecter de manière continue. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels défini au tableau 1 du MPEF s'applique à tout nouvel emprunt contracté ou garanti par année calendaire et non sur une base cumulative à partir de la date d'approbation du programme.

**38.** À compter de la date d'achèvement de la quatrième revue, le plafond du critère de réalisation applicable aux prêts extérieurs non-concessionnels contractés ou garantis seront limités à ceux relatifs à la liste des projets énumérés dans le tableau du texte 1. Toute signature ou octroi de garantie sur un nouveau prêt extérieur non-concessionnel pour des projets autres que ceux énumérés dans le tableau du texte 1 ci-dessous entraînerait le non-respect du critère. Les prêts extérieurs non-concessionnels de la liste ci-dessous déjà contractés ou garantis en 2019 sont imputés au plafond de l'année civile 2019 spécifié dans le tableau 1 du MPEF.

### Ajustement

**39.** Le plafond sur les prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement sera ajusté à la hausse pour tenir compte des appuis budgétaires non-concessionnels de la BAD et de la France pour des opérations de gestion de la dette. Les opérations de gestion de la dette sont celles qui améliorent le profil global de la dette publique (voir le paragraphe 35 de la note d'orientation relative aux limites de la dette SM/15/125).

### **Dates butoirs pour la communication des informations**

**40.** Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Ce critère fait l'objet d'un suivi continu par les autorités et toute signature ou garantie de dette doit être immédiatement notifiée au FMI

### Tableau du texte 1. Cameroun : Liste des projets pour le critère d'endettement non-concessionnel pour 2019

- 1 SONARA (refinancement, travaux et fonds de roulement), signé le 26/4/2019.
- 2 Projet de "construction des lignes de transport Ebolowa-Kribi (225 KV) et Mbalmayo-Mekin (90 KV) et leurs ouvrages connexes
- 3 Projet de Construction de la route Olama-Kribi (tronçon Bingambo-Grandzambi)
- 4 Projet de Construction et d'Équipement de l'Hôpital Régional Annexe de Mbalmayo
- 5 Projet de développement des chaînes de valeurs élevage et pisciculture
- 6 Construction des lignes de transport 225 KV entre N'Gaoundéré et Tibati
- 7 Projet d'interconnexion des réseaux électrique du Cameroun et du Tchad
- 8 Projet d'aménagement hydroélectrique de Menchum
- 9 Programme routier phase 3 (Ring Road)
- 10 Projet d'acquisition du matériel roulant de CAMRAIL (Phase 1)
- 11 Projet régional de réinsertion socioéconomique des jeunes
- 12 Zone logistique du port de kribi: Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 KV pour l'alimentation du complexe industrialo portuaire de KRIBI (phase 1) tranche 1
- 13 Projet d'extension au plan national du système intelligent de vidéosurveillance urbaine (phase I, 1500 caméras)
- 14 Construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 KV pour l'alimentation du complexe industrialo portuaire de KRIBI (phase 1) tranche 2
- 15 Projet de réhabilitation de la CRTV
- 16 Phase II PLANUT Volet "Pêches et Elevage"
- 17 Projet de Construction de la route Olama-Kribi (tronçon Bingambo-Grandzambi)
- 18 Projet de construction de 2412 forages équipés de pompes à motricité humaine dans les régions septentrionales du Cameroun dans le cadre du PLANUT
- 19 Zone logistique du port de kribi:Travaux d'aménagement de la zone logistique du port
- 20 Projet 25 wagons
- 21 Projet de renovation du Centre National de Réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH)
- 22 Etudes de faisabilité et de conception du Projet d'approvisionnement en eau potable de villes de Buea, Tiko et Mutenguene

## II. AUTRES OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

### A. Recettes non-pétrolières

41. Un plancher sur les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF.

### B. Accumulations d'arriérés de paiements intérieurs

42. Un plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs pris en charge par le Trésor sont définis au paragraphe 18, et excluent la dette non structurée flottante non prise en charge par le Trésor.

## C. Les dépenses sociales

**43. Un plancher sur les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11**, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**44.** Les données sur la situation financière de l'État telle que présentée dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE), le détail des recettes en faisant ressortir les recettes pétrolières, les arriérés de paiements intérieurs et la situation de l'exécution des dépenses sociales doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois.

## D. Part des dépenses exceptionnelles sur le total des dépenses hors dette ordonnancées

**45. Un plafond sur la part des dépenses exceptionnelles sur les dépenses hors dettes ordonnancées**, est défini comme objectif indicatif au tableau 1 du MPEF. Ce critère sera calculé sur la base du ratio entre les dépenses exceptionnelles (dépenses hors service de la dette payées sans ordonnancement préalable qui incluent les avances de trésorerie, les engagements prévisionnels et les caisses d'avance) et le total des ordonnancements sur les dépenses financées sur ressources domestiques hors service de la dette (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

### Dates butoirs pour la communication des informations

**46.** Des extraits comptables mensuels indiquant les montant des avances de trésorerie, des engagements prévisionnels et des caisses d'avance seront communiqués aux services du FMI dans les 3 semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses sur base ordonnancement du tableau M1 du TOFE seront utilisées pour le calcul de ce ratio.

## III. EXIGENCES SUR LA TRANSMISSION DES DONNÉES

**47.** Les données quantitatives relatives aux objectifs quantitatives et indicatifs du gouvernement seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité décrite au tableau 1 ci-dessous. En outre, toutes les révisions de données seront rapidement communiquées aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement traitées dans le présent PAT mais qui sont nécessaires à la mise en œuvre du programme et informer les services du FMI sur la situation de l'atteinte des objectifs du programme.

Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données

Information	Institution Responsable	Fréquence des Données	Délai de transmission
<b><i>Finances Publiques</i></b>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs doivent être disponibles à temps pour permettre de déterminer les OQ du programme à bonne date, en cas de non disponibilité de l'exécution physique des projets sur financement extérieur, les informations sur les demandes de retrait de fonds auprès des bailleurs seront utilisées).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État, stock des bons et obligations du Trésor non remboursés, la situation du remboursement de la dette intérieure, les recettes de privatisation et les abandons de créances).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation de la mise en œuvre des dépenses sociales définies au paragraphe 11	MINEFIN	Mensuelle	6 semaines
Situation des restes à payer de l'exercice en cours (mandats non payés) en distinguant ceux qui ont fait plus de 90 jours de ceux qui ne le sont pas.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Situation sur le remboursement de la dette intérieure.	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
Statistique de la dette extérieure contractée et garantie (service détaillé de la dette extérieure échu/payé, liste des nouveaux prêts en spécifiant les conditions financières, les prêts garanties et les arriérés extérieurs, liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines La signature ou la garantie de dettes extérieures et la survenance d'arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement notifiées au FMI
Rapport de suivi mensuel des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/MINEPAT	Mensuelle	2 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (suite)**

Un rapport trimestriel sur la cohérence (i) des statistiques monétaires concernant la position nette du Trésor avec les données du TOFE sur le financement intérieur net du système bancaire et (ii) des données de la dette extérieure produites par la CAA et le financement extérieur net du TOFE.	MINFI/BEAC	Trimestrielle	8 semaines
Des données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
Extraits comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et de caisses d'avance, solde des engagements provisionnels.	MINFI	Mensuelle	3 semaines
Produire un rapport mensuel de validation du TABORD et de la balance des comptes sur la base d'un pointage contradictoire des différentes administrations	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publier la structure des prix des produits pétroliers	MINFI	Mensuelle	1 <sup>ère</sup> semaine du mois en cours
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, incluant : (i) la structure des prix en vigueur du mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b. (ou du prix sortie-SONARA)- pour aboutir au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués à la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA); avec distinction entre vente au détail et vente aux industries; et (iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et les subventions impayées.	MINFI	Mensuelle	4 semaines
État mensuel des comptes correspondant (y compris compte 42) et dépôts de consignations auprès du Trésor, ventilé par grande catégories (services administratifs, entreprises publiques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres).	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Fournir les prévisions des recettes de la DGI, DGD et DGTCFM, par type d'impôt sur base annuelle et sur une base mensuelle et les réalisations comparées aux prévisions	DGI, DGD, DGTCFM	Mensuelle	6 semaines
Solde de remboursement de la TVA (les demandes de remboursement, les paiements effectués, et la situation du compte de remboursement de TVA)	MINFI/DGI	Mensuelle	6 semaines



**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (suite)**

DGI/DGD rapports conjoints trimestriels de collaboration indiquant notamment les résultats en termes d'identification des fraudes et de recouvrement de recettes supplémentaires.	DGI/DGD	Trimestriels	6 semaines
La situation de la SNH y compris les volumes exportés, les prix, les taux de changes, les couts d'opérations, les interventions directes, les engagements envers l'Etat, le solde transférable au Trésor.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Inclure le montant total des recettes pétrolières de la compagnie pétrolière nationale SNH et des interventions directes dans le tableau mensuel des opérations financières de l'État (TOFE)	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Extrait comptable et budgétaire indiquant la situation de paiement des factures de l'État envers les entreprises de services publics (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA)	MINFI	Trimestrielle	3 semaines
La situation des paiements des subventions éventuelles et les obligations fiscales des entreprises publiques.	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
Publier le rapport d'exécution trimestrielle du budget	MINFI	Trimestrielle	6 semaines
<b><u>Secteur Monétaire</u></b>			
Le bilan consolidé des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire intégrée	BEAC	Mensuelle	10 semaines
La position nette du gouvernement	BEAC	Mensuelle	6 semaines
La situation du solde du compte spécial des avances statutaires non-décaissées	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Le taux directeur et les taux d'intérêts créditeur et débiteur	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<b><u>Balance des Paiements</u></b>			
Les données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MINFI/INS	Mensuelle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Dès la révision	2 semaines

**Tableau 1. Résumé des Exigences sur la Transmission des Données (conclus)**

<b><i>Secteur Réel</i></b>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	INS	Annuelle	6 semaines
Les comptes nationaux trimestriels	INS	Trimestrielle	8 semaines
Indice des prix désagrégés (Yaoundé et Douala)	INS	Mensuelle	2 semaines
Les indices des prix à la consommation désagrégés	INS	Mensuelle	2 semaines
<b><i>Réformes structurelles et autres données</i></b>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Cameroun, à compter de sa date de publication ou de sa finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de son entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines



## CAMEROUN

### QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION— INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ET LETTRE D'INTENTION COMPLÉMENTAIRE

1<sup>er</sup> juillet 2019

Approuvé par  
**David Owen (département Afrique) et Martin Sommer (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)**

Préparé par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

**1. Le présent supplément contient des informations mises à jour sur les arriérés extérieurs du Cameroun depuis la publication du rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue de l'accord FEC.** Les informations actualisées relatives aux arriérés extérieurs accroissent le niveau du non-respect du critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs, pour lequel les autorités camerounaises ont demandé une dérogation pour non-observation sur la base de mesures correctives. Ces renseignements supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation faite par les services du FMI.

**2. Le montant des nouveaux arriérés extérieurs qui se sont accumulés depuis que le conseil d'administration a achevé la troisième revue de l'accord FEC s'élève à 3,18 milliards de FCFA (qui s'ajoutent aux 52 milliards de FCFA déjà indiqués dans le rapport des services du FMI).** Outre les 52 milliards de FCFA déjà indiqués, un paiement à l'Espagne n'a pas été effectué en janvier, et un autre n'a pas été effectué en mai 2019. Le paiement de mai a été effectué peu après la fin du délai de grâce, et les autorités ne disposaient pas de toutes les informations nécessaires pour procéder au paiement de janvier à temps. Les arriérés relatifs au paiement de janvier ont à présent été apurés, et les intérêts de pénalisation relatifs aux deux montants ont également été payés. Les autorités ont indiqué qu'elles allaient renforcer le suivi du service de la dette exigible. Compte tenu du faible montant des nouveaux arriérés (0,01 % du PIB) et des mesures correctives prises par les autorités, les services du FMI continuent de souscrire à

la demande de dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation formulée par les autorités.

**3. Une lettre d'intention complémentaire est jointe au présent supplément.**

## Lettre d'intention complémentaire

Yaoundé, le 1<sup>er</sup> juillet, 2019

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street N.W.  
Washington, D.C. 20431  
Etats Unis d'Amérique

Madame la Directrice Générale,

En additif à la lettre d'intention que je vous ai adressée en date du 17 juin 2019, en vue de solliciter la conclusion de la 4<sup>e</sup> revue du programme économique et financier appuyé par le FMI dans le cadre d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC),

J'ai l'honneur de vous informer que le montant des nouveaux arriérés extérieurs accumulés depuis la conclusion de la troisième revue de ce programme s'élève à 55.18 milliards de FCFA au lieu de 52 milliards de FCFA comme il a été indiqué dans le rapport des services du FMI, ainsi que dans ladite lettre d'intention et le memorandum de politiques économiques et financières y annexé.

Les arriérés additionnels ont été accumulés récemment envers l'Espagne en raison, d'une part d'un léger retard dans le paiement du service de la dette au-delà de la période de grâce, et, d'autre part, du fait que le gouvernement n'avait pas l'information nécessaire pour effectuer le paiement dans les délais. Tous les arriérés et intérêts de retard ont d'ores et déjà été réglés dans leur intégralité.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

/s/

Joseph Dion Ngute

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**Déclaration de M. Raghani, administrateur  
pour le Cameroun et de M. N'Sonde, conseiller  
principal auprès de l'administrateur  
26 juin 2019**

1. Au nom des autorités camerounaises que nous représentons, nous tenons à exprimer une fois de plus notre gratitude aux services du FMI, à la direction et au conseil d'administration pour leur appui constant au Cameroun, qui a joué un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de sortie de crise. Les autorités restent attachées à l'objectif régional de préserver la stabilité intérieure et extérieure en renforçant les réserves de change, comme l'ont rappelé les chefs d'État de la CEMAC lors de leur réunion du 24 mars 2019 à N'Djamena, ainsi qu'à leur programme national visant à réaliser une croissance soutenue et inclusive et la transformation de l'économie.

2. L'évolution macroéconomique récente laisse présager des perspectives favorables pour le Cameroun. Les résultats obtenus par le pays dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) restent satisfaisants malgré une situation intérieure et extérieure difficile. La plupart des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs fixés dans le cadre de la quatrième revue ont été respectés. La mise en œuvre des mesures structurelles envisagées dans le cadre du programme se poursuit également, huit des onze repères structurels pour décembre 2018 à mai 2019 ayant été observés.

3. À l'avenir, les autorités sont déterminées à appliquer des politiques et des réformes conformes aux objectifs du programme. Compte tenu de leurs réalisations et de leur détermination à appliquer le programme, elles sollicitent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC. Elles seraient en outre reconnaissantes au conseil d'administration d'approuver leurs demandes de dérogation pour inobservation de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation.

**Évolution récente de l'économie et résultats du programme**

4. La croissance du PIB réel s'est accélérée en 2018 pour atteindre 4 %, contre 3,5 % en 2017, tirée par une production de pétrole et de gaz plus forte que prévu, ainsi que par une activité du secteur non pétrolier qui est restée robuste. L'accélération des projets de construction, en particulier liés à la Coupe d'Afrique des nations (CAN), le développement des services financiers et le dynamisme des exportations ont joué un grand rôle. Dans le même temps, l'inflation est restée faible, à 1,1 % en moyenne en 2018, largement en deçà du seuil de convergence de la CEMAC, fixé à 3 %.

5. S'agissant de l'évolution de la situation budgétaire, la consolidation a progressé, en

particulier avec l'élargissement de l'assiette de l'impôt, les mesures visant à recouvrer les arriérés d'impôts et les recettes de la TVA douanière, qui ont contribué à surpasser les projections des recettes non pétrolières. En ce qui concerne les dépenses, certains dépassements des dépenses d'équipement ont été observés à la fin de la période complémentaire (fin février 2019). Dans l'ensemble, le déficit budgétaire global a été ramené à 2,5 % du PIB, contre 4,9 % en 2017. Ce déficit a été financé par des financements bancaires intérieurs, qui ont dépassé le plafond prévu dans le programme, ainsi que par une diminution des dépôts de l'État auprès de la banque centrale.

6. Du fait de la mise en œuvre rapide des projets et d'ajustements de valeur, le ratio de la dette publique au PIB a été porté à 39,3 % à la fin de 2018, contre 37,6 % en 2017. Les autorités insistent toutefois sur le fait que les nouveaux emprunts sont restés très en deçà des limites du programme en 2018, y compris le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels, que le plafond sur les décaissements au titre de la dette extérieure non concessionnelle n'a pas non plus été dépassé, et que l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a été sensiblement réduit, et ramené à moins de 20 % du PIB.

7. Sur le plan extérieur, la chute de la production agricole, conjuguée à la hausse des importations de produits énergétiques, a dégradé la balance commerciale. Les avoirs nets extérieurs de la banque centrale régionale (BEAC) ont cependant connu une forte accumulation à la fin de 2018 à la suite de l'application plus stricte de la réglementation des changes, qui a favorisé le rapatriement et la cession à la BEAC d'avoirs en devises. Ceci a aidé à respecter les assurances de la BEAC et ses objectifs en matière d'avoirs extérieurs nets à la fin de 2018 exposés dans le document de suivi de la lettre d'appui aux programmes de redressement et de réformes entrepris par les pays membres de la CEMAC, lettre adressée en 2018.

8. Dans ce contexte, les résultats du programme se sont améliorés. Tous les critères de réalisation quantitatifs, sauf deux, et quatre objectifs indicatifs sur cinq ont été largement respectés, y compris les critères de réalisation relatifs au solde budgétaire primaire hors pétrole, au financement intérieur net, à la dette extérieure non concessionnelle, à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et au plancher de dépenses sociales. Le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a été que temporairement dépassé car les autorités prévoyaient d'intégrer le service de la dette due à un créancier important dans le plan de rééchelonnement en cours de négociation, mais elles ont rapidement remboursé l'intégralité de ces arriérés. Le seul critère de réalisation qui n'a pas été respecté est celui relatif au plafond du financement net de l'État auprès de la BEAC, en raison de difficultés de gestion de trésorerie.

9. S'agissant des réformes structurelles du programme, elles suivent elles aussi leur

cours malgré des retards souvent dus à des contraintes de capacité. Cinq repères structurels étaient atteints à la fin mai 2019, y compris ceux relatifs à la formation des magistrats siégeant dans les chambres commerciales afin de contribuer à résoudre les litiges bancaires, au rapprochement des données de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et à l'échéancier de décaissement des soldes engagés non décaissés. Les repères structurels qui n'ont pas été atteints seront mis en œuvre dans le cadre des prochaines revues.

### **Priorités de la politique économique et des réformes pour 2019 et à moyen terme**

10. Le Cameroun va continuer de contribuer à la réalisation de la stratégie régionale de la CEMAC grâce à des mesures de consolidation budgétaire et à un soutien aux efforts de la BEAC visant à faire respecter la réglementation des changes, ce qui permettra d'augmenter davantage les réserves extérieures. Bien que les perspectives soient positives, les autorités s'efforceront d'atténuer les risques de dégradation en renforçant la résilience de l'économie face aux chocs extérieurs, notamment en créant des marges de manœuvre plus importantes, en accroissant la stabilité et le développement du secteur financier et en diversifiant l'économie.

11. Ainsi qu'elles l'ont indiqué dans le supplément au MPEF, les autorités demeurent déterminées à mettre en œuvre leur programme pendant le reste de la période couverte par l'accord et prendront toutes les mesures qui s'imposent afin de respecter leurs engagements. En particulier, elles i) poursuivront la consolidation budgétaire et amélioreront la qualité de l'ajustement en élargissant davantage l'assiette des recettes non pétrolières et en rendant plus efficaces les dépenses d'investissement ; ii) renforceront la gouvernance budgétaire ; iii) préserveront la viabilité de la dette ; iv) consolideront la stabilité du secteur financier et v) réduiront les obstacles au développement du secteur privé.

#### ***Politique et réformes budgétaires***

12. La loi de finances 2019 révisée s'attache à rééquilibrer la composition des recettes et des dépenses afin de tenir compte des difficultés à mobiliser les recettes non pétrolières au premier trimestre de 2019, et à redéfinir l'ordre de priorité des dépenses courantes afin de provisionner les risques budgétaires liés aux subventions énergétiques, aux dépenses afférentes aux élections et à l'exécution plus rapide des investissements financés sur ressources extérieures pour maintenir la dynamique de croissance. Les autorités sont prêtes à prendre des mesures d'urgence si les risques budgétaires venaient à se concrétiser. Elles pourraient renforcer le contrôle et les audits des contribuables susceptibles de sous-déclarer leurs revenus, accroître le recouvrement des arriérés fiscaux, mieux faire appliquer les règles d'exonération et déployer des efforts supplémentaires pour réduire les dépenses courantes non prioritaires.



13. Après 2019, le déficit global sera réduit davantage et ramené à 1,5 % du PIB grâce à des mesures bien définies visant à i) élargir l'assiette des recettes non pétrolières en prenant des mesures dans le domaine des exonérations fiscales, de l'efficience de la TVA et des réformes des administrations fiscale et douanière ; ii) rationaliser les dépenses courantes et iii) rendre les investissements plus efficaces, le tout en continuant de veiller à préserver les dépenses sociales. À cet égard, des efforts sont en cours pour mieux cibler les subventions en faveur des populations pauvres et vulnérables, avec le concours de la Banque mondiale. Les difficultés liées à l'exécution du budget et à la gestion de la trésorerie, en particulier la mise en place du compte unique du Trésor, seront également prises en compte dans le sens des recommandations des services du FMI et du supplément au MPEF.

### ***Préserver la viabilité de la dette***

14. Alors que selon les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait se stabiliser cette année et diminuer ensuite, des mesures seront prises pour améliorer la viabilité de la dette. Il s'agira notamment d'accroître l'efficience des investissements, de hiérarchiser les projets, y compris ceux à des conditions concessionnelles, en fonction de leur rentabilité économique et sociale et conformément au programme de développement du pays ; de mettre en œuvre l'échéancier de décaissement des soldes engagés non décaissés ; de maîtriser le rythme des nouveaux emprunts non concessionnels (critère de réalisation continu dans le cadre du programme) et d'améliorer davantage la gestion de la dette. En outre, les emprunts garantis seront évités tandis que les procédures du Comité national de la dette publique (CNDP) seront renforcées afin d'accroître l'influence de ses avis sur tous les nouveaux emprunts. S'agissant des passifs conditionnels, les autorités renforcent le suivi des entreprises publiques et améliorent leur gestion grâce à la mise en œuvre du cadre juridique de 2017 régissant les entreprises publiques et au projet de révision du cadre juridique qui régit les partenariats public-privé (PPP). Le CNDP évaluera tous les projets de PPP.

### ***Politiques relatives au secteur financier***

15. Outre la formation des magistrats des tribunaux commerciaux, les mesures suivantes applicables au secteur financier seront notamment prises : i) obligation pour les banques d'achever la déclaration en ligne des garanties avant la fin juillet 2019 ; ii) mise à jour par les autorités du plan de réduction des prêts improductifs avec le ministère de la Justice et l'Association professionnelle des établissements de crédit et iii) établissement du texte définitif des lois visant à améliorer l'accès au crédit qui doivent être adoptées par l'Assemblée nationale d'ici à la fin août 2019 et établissement des décrets d'application avant la fin de l'année.

16. Des mesures seront prises en vue de procéder à la résolution des deux banques privées en difficulté. À ce sujet, le plan de résolution assorti d'un calendrier rigoureux et réduisant au minimum les coûts pour l'État sera adopté par le gouvernement d'ici à la fin octobre 2019 après avoir été soumis à la commission bancaire (COBAC). En ce qui concerne la banque des PME, l'approbation de son nouveau modèle économique élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale est maintenant prévue d'ici à la fin septembre 2019 après la réalisation d'une étude sur les besoins de financement des PME.

### ***Améliorer la gouvernance et créer un climat propice aux entreprises***

17. Le Cameroun a enregistré des progrès dans le classement du rapport *Doing Business 2019* de la Banque mondiale, en particulier en matière de simplification des procédures, de numérisation des formalités de création des entreprises, de réduction des droits de mutation des propriétés et de facilitation de l'exécution des contrats. Les autorités s'appuieront sur ces réalisations pour améliorer davantage le climat des affaires, en particulier dans les domaines du paiement électronique des impôts, de la facilitation des échanges et de la gouvernance des douanes, l'objectif étant de faciliter l'accès au crédit et l'investissement privé.

18. Par ailleurs, les autorités s'efforcent d'accroître le respect de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en prenant des mesures correctives, notamment un deuxième cycle de validation de l'ITIE d'ici à la fin de 2019 afin d'évaluer la conformité du pays. En outre, des mesures sont prises pour renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), en collaboration avec la COBAC et la Banque mondiale. Les autorités vont mieux exploiter le dispositif de lutte contre la corruption, en particulier en soutenant davantage l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF).

### **Conclusion**

19. Les autorités camerounaises que nous représentons se sont montrées fermement résolues à mettre en œuvre leur programme de politique économique et de réforme à l'appui de leur programme de développement et de la stratégie régionale, dans des circonstances difficiles. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été globalement satisfaisants et à terme, les autorités demeurent fermement déterminées à mettre en place des politiques et des réformes conformes aux objectifs du programme. En leur nom, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'achever la quatrième revue de l'accord FEC et d'approuver leurs demandes de dérogations pour inobservation de critères de réalisation et de modification de critères de réalisation.